



20.06.2018

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse

État des lieux servant de base au rapport national de la Suisse 2018

Table des matières

1 Synthèse	3
2 Introduction	4
3 La Suisse et le développement durable	4
3.1 Mise en œuvre du développement durable par la Suisse	4
3.2 L'Agenda 2030 en tant que cadre de référence de la politique en matière de développement durable	5
4 État des lieux de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse: méthodologie ..	6
5 État de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la Suisse	6
5.1 ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	6
5.2 ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	9
5.3 ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	12
5.4 ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	15
5.5 ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 18	
5.6 ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	21
5.7 ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	24
5.8 ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	27
5.9 ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	29
5.10 ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	33

5.11 ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	37
5.12 ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	40
5.13 ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	45
5.14 ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	48
5.15 ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.....	50
5.16 ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	53
5.17 ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	58
6 Intégration des trois dimensions et cohérence politique en matière de développement durable.....	61
7 Ancrage institutionnel de l'Agenda 2030 au niveau fédéral.....	62
7.1 Organisation au niveau de la Confédération.....	62
7.2 Système de monitoring du développement durable	63
7.3 Financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.....	63
8 Collaboration avec les cantons, les villes et les communes.....	64
8.1 Participation des cantons, villes et communes au processus de la Confédération..	64
8.2 Avancement de la mise en œuvre dans les cantons, les villes et les communes....	64
8.2.1 Processus et activités en cours	65
8.2.2 Opportunités, facteurs de réussite et défis	65
9 Collaboration avec des acteurs non étatiques.....	66
10 Défis prioritaires de la Suisse du point de vue des acteurs de l'économie, de la société civile et de la science	66
10.1 Conditions-cadres pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030	67
10.2 Défis prioritaires de la Suisse, répartis en huit champs thématiques	68
11 Prochaines étapes.....	71
Annexe 1 : monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse	72
Annexe 2 : mise en œuvre de l'Agenda 2030 par des acteurs non étatiques.....	75
Annexe 3 : Prises de position concernant l'état des lieux.....	78

1 Synthèse

La Suisse s'est fortement impliquée au plan international dans l'élaboration de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs. Autant d'objectifs dont la réalisation nécessite d'unir les efforts de la communauté internationale et d'associer tous les acteurs de premier plan. La Suisse est disposée à y contribuer, tant au plan international que dans la mise en œuvre concrète au niveau national. Le présent rapport dresse un premier état des lieux général, du point de vue de l'administration fédérale, de l'avancement de l'Agenda 2030. Il documente les résultats et les succès obtenus, tout en identifiant les défis à relever.

Développement durable en Suisse : situation initiale

Fort d'une longue tradition en Suisse, le développement durable est depuis 1999 un mandat constitutionnel. La Suisse a fait figure de pionnière dans de nombreux domaines comme le recyclage, la formation universelle et de haute qualité, le système de santé et de par son engagement global en faveur des droits de l'homme, de la paix et des principes humanitaires. Depuis 1997, le Conseil fédéral inscrit ses intentions politiques en matière de développement durable dans une stratégie fédérale et depuis 2003, la Suisse dispose d'un système complet de monitoring du développement durable (MONET). La stratégie de la Confédération est passée en revue et adaptée tous les quatre ans. Elle sert de base à la coordination des actions de la Confédération et à leur harmonisation avec les cantons, les communes, l'économie, la société civile et la communauté scientifique.

État des lieux et rapport national 2018, un point de la situation par la Confédération

Après l'adoption de l'Agenda 2030, le Conseil fédéral a commandé une analyse approfondie de l'avancement de sa réalisation, en y intégrant tous les domaines politiques de la Confédération. Réalisée sur la base des 169 cibles liées aux ODD, celle-ci a recensé les contributions de la Suisse, tant en matière de politique intérieure qu'extérieure. Il en ressort que les thèmes de l'Agenda 2030 figurent en bonne place dans la politique de la Confédération. Toutefois, l'analyse identifie aussi les défis à relever pour parvenir à réaliser les ambitieux objectifs fixés. Ainsi, si la Suisse fait figure d'exemple en ce qui concerne les techniques de protection de l'environnement, sa consommation croissante de ressources dépasse largement la capacité de charge maximale de la planète et reporte l'impact environnemental sur les pays fournisseurs. Le présent état des lieux sert de base à l'élaboration du rapport national 2018 de la Suisse. Pris dans leur ensemble, ces deux documents visent à fournir un point de départ pour mieux cibler les défis à relever par notre pays.

Ancrage à tous les niveaux étatiques et partenariat avec des acteurs non étatiques

En Suisse, les cantons et les communes jouent un rôle important. Nombreux sont les cantons et les communes à avoir défini leurs propres stratégies de développement durable. De même, les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile s'engagent depuis longtemps en faveur du développement durable. Par ailleurs, les initiatives novatrices impliquant de multiples acteurs, notamment les démarches de labellisation de développement durable, jouent un rôle clé en Suisse. Au sein d'un groupe d'accompagnement travaillant sur le présent rapport, des acteurs non étatiques ont identifié les enjeux qu'ils estiment prioritaires pour la Suisse.

Prochaines étapes

À partir de 2018, la Suisse prévoit l'établissement de rapports tous les quatre ans, en milieu de législature. La Stratégie pour le développement durable (SDD) du Conseil fédéral se saisira des défis identifiés dans l'état des lieux et dans le rapport national en ce qui concerne les 17 ODD, les reliera aux instruments de politique sectorielle et définira des priorités quant à la mise en œuvre. La SDD est elle aussi révisée tous les quatre ans par le Conseil fédéral et publiée en même temps que le message sur le programme de la législature, au début de chaque législature. La prochaine révision sera donc publiée début 2020.

2 Introduction

L'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030), adopté par les États membres de l'ONU le 25 septembre 2015, constitue pour la Suisse un important cadre d'orientation. Dans sa Stratégie pour le développement durable, le Conseil fédéral a présenté les priorités politiques qu'il a établies en la matière pour la législature 2015 à 2019. La coopération internationale de la Suisse, définie dans le Message 2017 – 2020, se fonde également sur l'Agenda 2030.

La Suisse a déjà réalisé bien des objectifs. Dans des domaines importants tels que la prévention des dangers naturels, la cohésion sociale, la qualité de vie ou encore l'économie durable, elle est très bien placée en comparaison internationale. Dans d'autres, les défis restent de taille. Ainsi, la consommation de ressources par la Suisse – extrapolée à la population mondiale – dépasse largement la capacité de charge maximale de la planète et les processus polluants et socialement irresponsables ont progressivement été transférés vers les pays en amont de la chaîne de création de valeur.

Pour la Suisse, les objectifs concrets contenus dans l'Agenda 2030 (ODD et cibles) et les indicateurs IAEG qui s'y rapportent forment un instrument clé pour mesurer les progrès accomplis et identifier les besoins d'action spécifiques. C'est pourquoi le Conseil fédéral a commandé en décembre 2015 un rapport dressant un état des lieux général de la mise en œuvre du point de vue de la Confédération. Ce processus a également été l'occasion de définir des indicateurs nationaux pour mesurer le degré de réalisation des cibles.

Pour les besoins d'une analyse à large échelle, des acteurs non étatiques intéressés ont pu se prononcer sur les résultats obtenus par la Confédération dans le cadre d'une procédure de consultation ouverte. Par ailleurs, une plateforme de discussion et d'échange intitulée «Dialogue 2030 pour le développement durable» a été lancée et un «groupe d'accompagnement Agenda 2030» composé d'acteurs non étatiques a été créé. Ce processus participatif s'est distingué à tous les niveaux par la collaboration très active des acteurs non étatiques. Ainsi, de nombreuses entreprises ont déjà intégré les ODD dans leurs rapports d'activité et stratégies, des scientifiques contribuent à l'innovation et à la recherche et d'innombrables organisations de la société civile s'engagent à travers des projets et des contributions importantes au débat public. Pour la Suisse, les cantons et les communes jouent un rôle clé en apportant une contribution décisive à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau sectoriel et en élaborant notamment des stratégies de développement durable.

Le présent état des lieux reflète le point de vue de l'administration fédérale, lequel a été complété par des contributions et des éclairages apportés par les cantons, les villes, les communes et des acteurs non étatiques. Il contient en particulier un éclairage indépendant de la Confédération sur les enjeux clés auxquels la Suisse fait face, lequel a été préparé par le «groupe d'accompagnement Agenda 2030». Les importantes contributions des acteurs extérieurs à la Confédération sont illustrées au moyen d'exemples. À l'avenir, la Suisse s'efforcera de rédiger des comptes rendus bien étayés qui intègrent le point de vue des niveaux étatiques comme des acteurs non étatiques, dans le respect des lignes directrices de l'ONU pour la préparation des rapports nationaux.

Le présent état des lieux sert de base à l'élaboration du rapport national 2018 de la Suisse. Pris dans leur ensemble, ces deux documents visent à fournir un point de départ pour mieux cibler les défis à relever par notre pays..

3 La Suisse et le développement durable

3.1 Mise en œuvre du développement durable par la Suisse

En Suisse, le développement durable est un objectif suprême de la Confédération et à ce titre, il est inscrit dans la Constitution fédérale. La réalisation de cet objectif passe par la promotion de la prospérité commune, de la cohésion interne et de la diversité culturelle du pays mais

aussi par un engagement en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique. À tous les niveaux, les autorités publiques doivent viser un juste équilibre, sur la durée, entre la capacité de régénération de l'environnement et son exploitation par l'humain.

La Suisse porte aussi une responsabilité mondiale en matière de développement durable, dont certains enjeux essentiels figurent dans les objectifs de politique extérieure inscrits dans la Constitution. La Confédération contribue à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

Le Conseil fédéral œuvre à l'intégration des principes du développement durable à tous les échelons de l'État. Au plan fédéral, il définit ses priorités et les mesures à engager dans la Stratégie sur le développement durable (SDD), qui est mise à jour tous les quatre ans dans le cadre de la législature. Sa dernière actualisation date de janvier 2016. Certaines priorités de politique extérieure en matière de développement durable sont par ailleurs réalisées dans le cadre de la Stratégie de politique extérieure et du Message sur la coopération internationale.

Les cantons, les villes et les communes, de même que les acteurs non étatiques, jouent un rôle clé dans la concrétisation du développement durable au plan national. La Suisse connaît un système politique fédéraliste et applique le principe de subsidiarité, à savoir que, dans de nombreux domaines thématiques ayant trait au développement durable, les cantons disposent de vastes compétences et moyens d'influence. Dans bien des domaines, les villes et les communes jouissent également d'une assez grande autonomie. La mise en œuvre du développement durable nécessite donc une bonne coordination entre les trois niveaux étatiques. C'est dans ce sens que la Confédération soutient des processus et des projets de développement durable à l'échelle régionale et locale en offrant un encadrement logistique et technique, ainsi qu'en déployant tout un éventail d'activités visant à créer des réseaux entre les acteurs concernés. Les cantons disposent de leurs propres stratégies de développement durable et de mécanismes de coordination, œuvrant de manière indépendante de la Confédération, même si la Stratégie pour le développement durable de la Confédération constitue souvent pour eux un cadre de référence. La question du développement durable est également d'actualité dans les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile. La Suisse applique également des approches multipartites qui prévoient la collaboration d'acteurs étatiques et non étatiques.

3.2 L'Agenda 2030 en tant que cadre de référence de la politique en matière de développement durable

L'Agenda 2030 pose un cadre de référence mondial pour le développement durable. Il a valeur de «plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité» et a pour objectif de promouvoir la paix universelle et la liberté pour tous. Il œuvre par ailleurs à une responsabilisation face à l'avenir sur la base de l'égalité entre les générations (solidarité intergénérationnelle) et les régions du monde (solidarité intragénérationnelle). La Suisse s'engage pour la mise en œuvre de ces principes, un élément clé étant de garantir les bases existentielles de tous les êtres humains dans des conditions équitables et de concrétiser les droits de l'homme pour tous.

L'Agenda 2030 a valeur universelle et ses Objectifs de développement durable (ODD) sont intégrés et indivisibles. En les adoptant, tous les États se sont engagés à les réaliser ensemble d'ici 2030, chaque pays y contribuant de manière appropriée au niveau national et international. Il en va de même pour la Suisse qui, depuis 2016, a fait de l'Agenda 2030 le cadre de référence de sa politique en matière de développement. Elle entend poursuivre la réalisation de l'Agenda 2030 en accord avec d'autres processus internationaux qui contribuent à la transition vers une société durable et résiliente.

4 État des lieux de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse: méthodologie

Après l'adoption de l'Agenda 2030, le Conseil fédéral a commandé une analyse approfondie de l'état de sa mise en œuvre. L'état des lieux a été réalisé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et la Direction du développement et de la coopération (DDC), avec le soutien de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le groupe de travail interdépartemental «Agenda 2030», institué de manière limitée dans le temps et au sein duquel étaient représentés cinq autres offices fédéraux (Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Chancellerie fédérale (ChF) et Office fédéral de la statistique (OFS)), a accompagné le processus. Les relevés de données ont été effectués en collaboration avec les services fédéraux concernés.

Une procédure de consultation ouverte et la mise sur pied de rencontres pour dialoguer ont permis d'assurer une forte participation des organisations issues de l'économie, de la société civile et de la communauté scientifique: elles ont ainsi pu faire part de leur appréciation de la mise en œuvre en Suisse et de leurs propres contributions à la concrétisation de l'Agenda 2030. Les résultats obtenus ont servi de fil rouge à la synthèse des 17 ODD présentés dans le présent état des lieux. Pour assurer une meilleure coordination avec les acteurs non étatiques, les services fédéraux compétents ont par ailleurs institué le «groupe d'accompagnement Agenda 2030», composé de représentantes et représentants des associations faîtières de l'économie, de la société civile et de la communauté scientifique. Prenant appui sur les résultats de la consultation, ce groupe a formulé les grands défis qu'elle estime prioritaires pour la Suisse, qui ont également été intégrés dans le présent rapport.

Les cantons ont principalement participé au processus à travers leurs services chargés du développement durable qui ont relevé des données sur le rôle du développement durable et sur l'état de mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelon cantonal. L'état des lieux relatif à l'ODD 4 (formation de haute qualité) a été mené en étroite concertation avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). L'Union des villes suisses a, quant à elle, apporté les contributions des villes.

L'état des lieux a porté sur les 169 cibles: il a consisté à dresser un bilan de la mise en œuvre par la Suisse et des défis à relever. L'analyse porte aussi bien sur le niveau national qu'international. Le rôle des cantons et des communes a été présenté à titre complémentaire, et le rapport contient également des exemples illustratifs des contributions fournies par des acteurs non étatiques. Dans le cadre de ce processus, l'Office fédéral de la statistique, avec l'appui des services fédéraux compétents, a défini partout où c'était possible des indicateurs pour suivre la réalisation des cibles. Ces indicateurs sont tirés du système d'indicateurs pour mesurer le développement durable (MONET) ou ont été récemment intégrés en tant que complément dans ce système.

5 État de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la Suisse

5.1 ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La Suisse encourage la prospérité commune et vise à la plus grande égalité des chances possible entre les citoyennes et les citoyens. Pour garantir à tous les membres de la communauté un niveau de vie approprié, l'État s'emploie à réduire au minimum les risques sociaux.

En Suisse, la sécurité sociale est assurée au moyen d'un système complexe comportant plusieurs niveaux. Un premier socle est la fourniture de services publics essentiels tels que l'éducation et la santé. Les assurances sociales forment un deuxième niveau qui relève de la compétence de la Confédération. Certaines de ces assurances ont une vocation universelle, à

l'instar de l'assurance-maladie, tandis que d'autres sont étroitement liées à l'exercice d'une activité lucrative et principalement financées par des cotisations prélevées sur le revenu. Au troisième niveau se trouvent toutes les prestations sociales sous condition de ressources, comme les allocations familiales et les aides au logement. Le dernier filet de sécurité est l'aide sociale versée par les cantons et les communes, octroyée elle aussi sous condition de ressources. Elle assure le minimum vital et garantit à chacun une vie digne. Ce système à plusieurs niveaux couvre tous les risques sociaux. Pour l'organisation de l'aide sociale, les cantons s'appuient sur des normes communes non contraignantes. Le système de sécurité sociale prévoit également la participation d'organisations privées à but non lucratif, tandis que l'économie privée participe également à l'intégration sociale.

Pérenniser le système de sécurité sociale

Il faut adapter le système de sécurité sociale à l'allongement de la durée de vie et aux évolutions constantes du monde du travail, de la société et des modes de vie. Divers développements tels que la délocalisation de la production dans des pays à faibles revenus, les progrès technologiques de même que l'automatisation et la numérisation qui en découlent modifient et relèvent souvent les exigences professionnelles en Suisse, ce qui alimente une demande croissante de main-d'œuvre plus qualifiée. Ces phénomènes compliquent en particulier l'intégration professionnelle et sociale des chômeurs de longue durée, des travailleurs âgés, des personnes et réfugiés admis à titre provisoire, des personnes peu qualifiées et de celles souffrant d'un handicap, de problèmes de santé ou de maladies psychiques.

Les principaux enjeux consistent à maintenir à un niveau acceptable la charge financière que le système de sécurité sociale fait peser sur la population et sur l'économie, à garantir des normes adéquates pour l'octroi des prestations, à favoriser l'insertion professionnelle et l'intégration sociale de tous les habitants et à assurer le financement durable de la sécurité sociale.

Prévenir et lutter contre la pauvreté

Bien que la Suisse présente un niveau de vie parmi les plus élevés d'Europe et que l'extrême pauvreté telle que définie par l'ONU n'y existe pas, certaines personnes vivent au-dessous du seuil national de pauvreté. En 2016, 7,5% de la population résidante permanente en Suisse était touchée par la pauvreté monétaire. Si la plupart des personnes frappées par la pauvreté touchent à nouveau un revenu au-dessus du seuil de pauvreté après un an, près de 1% de la population est durablement pauvre. Mesuré à l'aune du seuil de risque de pauvreté (fixé à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent), 14,7% de la population vivant en Suisse est exposée au risque de pauvreté. Les personnes vivant dans un ménage sans personne active occupée, celles vivant seules ou dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, les familles comptant trois enfants ou plus et les personnes sans formation post-obligatoire sont les groupes les plus exposés.

Bien que l'exercice d'une activité lucrative est un moyen de réduire le risque de pauvreté, 3,8% des personnes actives étaient concernées par la pauvreté en 2016. La pauvreté monétaire reste ainsi un défi. En Suisse, les salaires font parfois l'objet de conventions entre les partenaires sociaux (associations économiques et syndicats). Il n'existe pas de revenu minimum universel au niveau national.

Parmi les autres enjeux pour prévenir la pauvreté figurent l'accès équitable à l'encouragement précoce jusqu'à l'entrée dans la vie active et l'encouragement de la formation de rattrapage. En matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle, il reste des progrès à accomplir pour renforcer et coordonner les mesures de soutien à l'intégration des œuvres sociales et pour combler le manque d'emplois dans l'économie. S'agissant des conditions de vie des familles et des personnes touchées par la pauvreté, il manque encore des mesures de soutien spécifiquement destinées aux familles menacées de pauvreté (p. ex. conseil ou visites à domicile) ainsi que des aides financières et des services de conseil et de recherche de logements adéquats fournis par les cantons et les communes.

Si la prévention et la lutte contre la pauvreté incombe à de nombreux acteurs étatiques et non étatiques à tous les niveaux de l'État, elles relèvent en première ligne de la compétence des cantons. Pour coordonner leur action, la Confédération, les cantons, les villes, les communes, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales appliquent conjointement depuis 2014 un programme quinquennal national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour but de compiler les connaissances pertinentes en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, d'apporter un soutien dans la conception et la mise en œuvre de mesures et de stratégies, de tester des approches innovantes et de favoriser la collaboration des acteurs concernés.

La contribution internationale de la Suisse

La solidarité avec les groupes de population pauvres et vulnérables forme un volet important de la politique extérieure de la Suisse. La Confédération assume un mandat constitutionnel en contribuant à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté au niveau international. L'action de la Suisse porte sur près d'un milliard de personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté dans le monde. L'objectif stratégique de la coopération internationale menée par la Suisse est la réduction de la pauvreté, des risques planétaires et de la détresse, ainsi que la promotion de la paix et le respect des droits de l'homme. La coopération internationale de la Suisse se fonde sur une définition de la pauvreté qui comprend les besoins vitaux humains, des aspects économiques, sociaux, environnementaux, politiques et socioculturels ainsi que des éléments de protection. Elle accorde une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux couches de population les plus vulnérables, et œuvre à les protéger et à renforcer leur résilience. La Suisse renforce son action dans les contextes fragiles, touchés de plein fouet par la pauvreté: il s'agit des pays dont les gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas assurer des services publics essentiels dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et de la sécurité sociale. La Suisse vise des engagements sur le long terme, qui portent davantage de fruits. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- contribuer à la lutte contre l'extrême pauvreté dans le cadre de la coopération au développement bilatérale et multilatérale et de l'aide humanitaire. La réalisation de l'ODD 1 met l'accent sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ainsi que sur la protection. Ces dernières années, la Suisse a renforcé son engagement en particulier en Afrique subsaharienne et dans les contextes fragiles.
- **Promouvoir l'accès durable des plus pauvres aux ressources et aux services de base ainsi que l'utilisation durable des ressources** dans les domaines de la santé, de l'énergie, du droit d'utilisation et de propriété des ressources foncières et d'autres ressources naturelles, de l'eau et des installations sanitaires, de l'alimentation et de la formation initiale et professionnelle, des services financiers et des technologies de la communication. La Suisse travaille essentiellement à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire stable à même de protéger la liberté individuelle et la propriété privée, l'environnement, les droits de l'homme et la démocratie.

Exemple de contribution à l'ODD

Faire un don pour soulager la détresse des personnes en difficulté

L'œuvre d'entraide *La Chaîne du Bonheur* mobilise «la Suisse solidaire» pour réaliser des opérations d'aide d'urgence en Suisse et à l'étranger. Qu'il s'agisse d'une inondation en Suisse ou d'une catastrophe à l'étranger, La Chaîne du Bonheur lance à la population suisse des appels aux dons relayés par la télévision et la radio afin de fournir une aide simple et rapide aux personnes en détresse. 25 œuvres d'entraide suisses sont partenaires de la fondation *La Chaîne du Bonheur*. Elles utilisent les dons récoltés directement sur place. Après le séisme au Népal en 2015, la collecte de fonds a permis de réunir 32 millions de francs suisses. Des œuvres d'entraide suisses ont par exemple formé des ouvriers aux normes antisismiques et financé la construction d'écoles et d'hôpitaux.

www.bonheur.ch

5.2 ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

En vertu de la Constitution suisse, la production agricole doit répondre à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, de manière à contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ainsi qu'à l'occupation décentralisée du territoire. Elle exige également que la Confédération crée des conditions favorables à la préservation des bases de la production agricole, à une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente, à une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources, ainsi qu'à des relations commerciales qui contribuent au développement durable de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. En 2015, l'agriculture suisse comptait quelque 150 000 travailleurs, les terres arables s'étendaient sur près de 25% du territoire national et la production agricole indigène couvrait environ 51% des besoins alimentaires de la population suisse, le reste étant importé. En Suisse, on ne souffre quasiment pas de la faim. La production de calories, tout comme les revenus, est relativement stable. On assiste à une augmentation de la participation à des programmes de protection de l'environnement et d'élevage respectueux des animaux et de la proportion d'exploitations agricoles biologiques (12% en 2016).

L'industrie agroalimentaire suisse est intégrée dans les marchés mondiaux. C'est pourquoi elle a, à l'étranger aussi, un impact indirect sur le nombre de personnes souffrant de la faim, le climat (CO₂ et énergie), l'environnement (ressources naturelles, en particulier la biodiversité, les sols, l'air et l'eau) et l'équité sociale.

Promouvoir une alimentation durable, saine et équilibrée et assurer la sécurité alimentaire

Aujourd'hui, la population suisse dispose en tout temps d'une variété et d'une quantité suffisantes d'aliments sûrs. La Confédération vérifie la sécurité des aliments tout au long de la chaîne de création de valeur sur la base d'un plan de contrôle national. Ce qui pose problème, c'est la mauvaise alimentation (p. ex. la consommation excessive de sucre, de sel et de matières grasses), qui favorise des maladies non transmissibles comme le diabète, l'obésité et les troubles cardiovasculaires. Ces maladies sont à l'origine de près de 80% des coûts de la santé en Suisse. La Confédération fait état de cette problématique dans la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024. Avec le concours de tous les acteurs concernés, elle informe la population en matière de nutrition pour lui faciliter le choix d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée. Elle sensibilise par ailleurs les producteurs et productrices à une meilleure composition des denrées alimentaires, pour que leur teneur en matières grasses, en sucre et en sel réponde aux derniers enseignements de la recherche alimentaire, de même qu'elle encourage

un marketing responsable à l'égard des enfants ainsi qu'une offre de repas sains dans la restauration collective.

Promouvoir des systèmes agroalimentaires durables

La Confédération a pour objectif de préserver durablement les écosystèmes et leurs performances. Dans le cadre de sa politique agricole, elle verse aux agriculteurs des paiements directs en contrepartie de prestations que le marché ne compense pas intégralement, à l'instar de la promotion et de la préservation de la biodiversité, de l'entretien des paysages naturels et de la réduction des effets néfastes sur les sols, l'eau et le climat. Là où les technologies efficaces ne suffisent pas à préserver la durabilité des écosystèmes, la Confédération exige un contrôle et, le cas échéant, une adaptation de l'intensité d'exploitation. Malgré les évolutions positives, la préservation durable des écosystèmes et la fourniture de prestations écosystémiques par l'agriculture ne sont pas assurées. Les charges d'azote excessives, la réduction de la biodiversité et le recours intensif à des produits phytosanitaires et à des antibiotiques ne satisfont pas encore aux objectifs environnementaux définis pour l'agriculture. Il faut également agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la fertilité des sols.

La pression sur les terres arables et les sols d'une manière générale s'accroîtra encore à l'avenir. Sur le Plateau suisse, elle est principalement due à la forte croissance urbaine; dans les régions de montagne, à l'embroussaillage et à la reforestation. La demande croissante de produits régionaux et de haute qualité et, partant, l'intensification de l'exploitation en Suisse, de même que le changement climatique (davantage de sécheresse ou d'inondations, selon le mode d'exploitation des sols) ont un impact négatif sur la qualité des sols. Répondre à tous les besoins d'utilisation tout en préservant les terres de culture, la qualité de sols et les ressources naturelles constitue un défi de taille pour la Suisse.

Pour fabriquer et commercialiser des produits de haute qualité, respectueux de l'environnement, des animaux et de la biodiversité, l'agriculture doit tenir compte du marché en faisant preuve de flexibilité. Le système des indications géographiques est un exemple en la matière. L'orientation vers le marché a été constamment améliorée à travers des mesures de politique agricole, par exemple le découplage des paiements directs et de la production. Cela ne suffit toutefois pas à rester dans la course face aux évolutions à l'étranger. Ainsi, le soutien à l'agriculture a diminué plus rapidement dans l'UE qu'en Suisse, si bien que l'agriculture dans les pays voisins est devenue plus compétitive, comparativement parlant. À l'avenir, la plus forte intégration des marchés étrangers continuera d'accroître la pression de la concurrence en Suisse.

Pour favoriser une exploitation des sols durable, la Confédération soutient les exploitations familiales et fournit une aide aux personnes exploitant à titre personnel ainsi qu'aux fermiers et fermières lors de l'acquisition d'exploitations et de terrains agricoles. Ces mesures sont destinées à contrer l'inflation des prix des terres cultivables et la spéculation. Un accès facilité à la propriété foncière pour les personnes cultivant elles-mêmes les terres agricoles accroîtrait l'égalité des chances pour tous et plus particulièrement pour les femmes. Cela permettrait en outre de favoriser l'émergence de divers modèles économiques, de rendre les métiers agricoles plus attractifs pour les jeunes et ainsi de mettre sur pied un système de production agroalimentaire économiquement plus durable.

Utiliser, préserver et promouvoir durablement les ressources génétiques

Une biodiversité et notamment une agrobiodiversité intactes constituent la base d'une alimentation diversifiée et équilibrée. La conservation des ressources génétiques, par exemple dans des banques de gènes, joue un rôle clé pour la sécurité alimentaire nationale et mondiale. La Suisse compte des collections privées et une banque de gènes nationale. La Banque nationale de gènes des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture contient près de 5400 variétés de plantes de culture de toute la Suisse. La Confédération soutient par ailleurs des projets visant à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres projets se consacrent à la conservation et à la promotion des ressources

génétiques animales et à la gestion d'une banque nationale de gènes des races suisses de bovins, de chevaux, de moutons et de chèvres. Une stratégie d'élevage visant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques animales est en cours d'élaboration. Une telle stratégie existe déjà pour la culture végétale. Il s'agit maintenant d'élaborer les mesures d'application de la Stratégie Sélection végétale 2050.

Exemple de contribution à l'ODD

Les agriculteurs et agricultrices produisent des aliments certifiés

Les consommateurs recherchent de plus en plus les produits issus de l'agriculture durable, à l'aide des différents labels existants. Les questions écologiques occupent dès lors une place plus prépondérante que jamais dans la formation initiale et continue agricole. Au plan national, plus de 20 000 producteurs et productrices sont certifiés selon les directives d'IP-Suisse, une initiative privée qui soutient la production intégrée d'aliments dans le respect de l'environnement et des animaux. Près de 13% de la surface utile agricole sont exploités selon les directives de *Bio Suisse*, l'association faitière de l'agriculture biologique en Suisse. Ces labels garantissent une production économe en ressources, un usage parcimonieux des matières auxiliaires et un élevage respectueux des animaux.

<https://www.ipsuisse.ch/fr/>, <https://bio-suisse.ch/>

La contribution internationale de la Suisse

En 2016, 815 millions de personnes dans le monde ont connu la famine. Les principaux touchés sont surtout les enfants et les femmes, ainsi que les habitants de régions en proie à des crises et à des conflits. Par ailleurs, 1,9 milliard de personnes ont souffert de carences alimentaires. La Suisse figure parmi les pays donateurs qui consacrent le pourcentage le plus élevé de leur budget de coopération internationale à la sécurité alimentaire et à l'agriculture. Elle finance des programmes bilatéraux tout en s'engageant fortement au sein des organisations des Nations Unies qui luttent contre la faim et contribuent à une meilleure sécurité alimentaire. On peut citer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole qui se concentre sur l'amélioration des conditions-cadres des petits producteurs dans les pays en développement ainsi que le Programme alimentaire mondial, qui vient en aide aux États confrontés à une situation d'urgence soudaine ou à une crise prolongée. Plateforme importante de l'industrie agro-alimentaire mondiale, des marchés des matières premières et de la recherche internationale, la Suisse peut mettre à disposition un large éventail de connaissances mais porte également une responsabilité particulière. C'est pourquoi elle œuvre en faveur du droit humain à l'alimentation et s'engage, tant en Europe qu'au plan international, pour une industrie agro-alimentaire durable, de même que pour une alimentation saine et équilibrée. Elle contribue aussi activement à une meilleure prise en compte de toutes les parties prenantes dans la gouvernance d'un système alimentaire mondial durable. Elle cible son action sur l'identification des conflits d'intérêt, en particulier lorsque des politiques commerciales ou d'aide nationale ont des incidences négatives sur les pays en développement ou sur le développement durable mondial. Les priorités de la Suisse sont les suivantes.

- **Lutter contre la faim et garantir l'accès de tous à une meilleure alimentation** à travers toute la palette d'instruments dont elle dispose – de l'aide humanitaire d'urgence à court terme aux programmes de longue durée et aux partenariats multi-acteurs. La Suisse est favorable à un changement de paradigme, à savoir à la transition d'une aide alimentaire à court terme vers une sécurité alimentaire à plus long terme, ainsi qu'au renforcement de la résilience des acteurs (notamment les petits paysans) et des systèmes alimentaires. Elle lutte contre la malnutrition qui, dans les pays en développement aussi, est de plus en plus à l'origine de maladies non transmissibles

comme le diabète, les affections cardiovasculaires ou le sous-développement et les malformations physiques.

- **Améliorer les revenus et la productivité des petits producteurs à travers l'innovation**, en particulier grâce à la sécurisation des droits fonciers, au développement d'approches novatrices en matière d'assurance contre les pertes de récolte et la sécheresse avec le concours d'organisations non gouvernementales et de l'économie privée, le développement du système des indications géographiques, un soutien à la commercialisation des produits agricoles ainsi qu'à la formation initiale et continue agricole, afin d'améliorer le savoir en matière de production et de marché. La Suisse soutient également la recherche en matière de sélection variétale et d'amélioration des méthodes de culture.
- **Promouvoir des systèmes alimentaires durables et économes en ressources**, à travers l'élaboration commune d'approches agroécologiques et économes en ressources avec de nombreuses parties prenantes, notamment dans les domaines de l'agriculture biologique, des partenariats public-privé pour des systèmes d'irrigation plus efficaces et de l'élevage de bétail économe en ressources. La Suisse s'engage en faveur de la protection des régions de montagne, de meilleures conditions de vie pour les populations de montagne, de la préservation de sols sains et productifs ainsi que d'une gestion durable des sols. Elle cogère le Programme pour des systèmes alimentaires durables dans le cadre décennal des programmes visant à encourager les modes de consommation et de production durables des Nations Unies.
- **Préserver et utiliser de manière durable les ressources génétiques végétales et animales**, à travers un soutien à la reconstruction des systèmes nationaux de semences après des crises humanitaires et des programmes de mise en place de systèmes de semences intégrés destinés à la conservation et à l'amélioration de variétés locales adaptées. La Suisse soutient la conservation internationale des ressources génétiques végétales et animales dans des banques de gènes et des collections privées, ainsi que la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. La Suisse a ratifié et met en œuvre le Protocole de Nagoya, négocié dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Ce protocole vise le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques dans tous les secteurs, y compris dans l'agriculture.

5.3 ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La protection de la santé est inscrite dans la Constitution ainsi que dans de nombreuses lois et stratégies nationales. Dans sa stratégie Santé 2020, le Conseil fédéral a défini des objectifs généraux pour le système de santé suisse : assurer la qualité de vie, renforcer l'égalité des chances, améliorer la qualité des soins et optimiser la transparence. La compétence pour la fourniture des soins, la promotion de la santé, l'application des différentes lois fédérales et l'autorisation d'exploiter des cabinets médicaux et des pharmacies incombe aux cantons. L'assurance-maladie obligatoire vise à garantir à l'ensemble de la population un accès sûr à des prestations et produits médicaux, à l'exception des soins dentaires. Le secteur de la santé est l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois du pays.

L'espérance de vie de la population suisse est la deuxième plus élevée des pays de l'OCDE (2017). En 2016, l'espérance de vie des hommes à la naissance était de 81,5 ans, celle des femmes de 85,3 ans. S'agissant de l'espérance de vie en bonne santé, selon l'Eurostat 2015, la Suisse se situe en revanche en-deçà de la moyenne de l'UE.

Lutter contre les maladies transmissibles

Les maladies transmissibles menacent la santé publique. La Suisse surveille ces maladies à des fins de détection précoce, de prévention et de lutte, publie régulièrement des rapports sur la situation épidémiologique, définit des stratégies de prévention et de contrôle, arrête des

directives, prépare des ordonnances et des lois, de même qu'elle formule des recommandations à l'intention du corps médical, de certains groupes cibles et de la population. Sur la base de la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme, la Confédération met en œuvre des stratégies et des programmes en étroite collaboration avec les cantons et d'autres acteurs, qui portent notamment sur l'antibiorésistance, le contrôle, la prévention et la lutte contre les infections nosocomiales, la Stratégie nationale de vaccination et le Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles. Une approche intégrée associant la médecine humaine, la médecine vétérinaire, l'agriculture et l'environnement a pour objectif de garantir sur le long terme l'efficacité des antibiotiques afin de préserver la santé humaine et animale. Les actions de prévention ont permis d'éviter une généralisation de l'épidémie de VIH à l'ensemble de la population. Parmi les défis à relever figurent le développement d'autres infections sexuellement transmissibles que le VIH, les taux de couverture vaccinale de maladies pouvant être évitées par vaccination qu'il faut maintenir au niveau actuel ou améliorer, ainsi que la prévention de la transmission d'agents potentiellement pathogènes afin d'augmenter la sécurité de la population.

L'application des directives mondiales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est très importante pour lutter contre des risques sanitaires mondiaux. Les capacités de la Suisse pour ce faire ont fait l'objet d'une évaluation en 2017.

Prévenir et traiter les maladies non transmissibles et promouvoir la santé psychique

En Suisse, les maladies non transmissibles comme le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les affections chroniques des voies respiratoires sont responsables de plus de 50% des cas de mortalité précoce (avant l'âge de 70 ans) chez les hommes et de plus de 60% chez les femmes. Elles sont aujourd'hui la première cause de mortalité dans notre société. Un quart de la population souffre au moins d'une maladie chronique, une tendance qui sera encore renforcée par l'évolution démographique. Avec la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles, la Confédération vise à ce que davantage de personnes en Suisse restent en bonne santé plus longtemps ou jouissent d'une qualité de vie élevée malgré une maladie chronique. La promotion de la santé et la prévention, l'amélioration des compétences en matière de santé de la population et l'instauration de conditions facilitant un mode de vie plus sain sont autant d'actions pour atteindre cet objectif. Une grande consommation d'aliments trop riches en calories, en matières grasses, en sucre ou en sel et trop pauvres en nutriments favorise, par exemple, les maladies non transmissibles. C'est pourquoi la Confédération émet des recommandations sur les différents besoins nutritionnels à l'intention des consommateurs et informe sur certaines denrées alimentaires ainsi que sur leur étiquetage et leur emballage. Parmi les autres stratégies nationales visant le même but figurent la Stratégie nationale contre le cancer ainsi que la Stratégie nationale contre les maladies cardiovasculaires, les attaques cérébrales et le diabète. Dans le domaine des maladies psychiques, la prévention joue un rôle, par exemple la prévention du suicide. C'est dans ce sens qu'a été développé le Plan d'action pour la prévention du suicide.

Renforcer la prévention et le traitement des addictions

Les addictions ont des répercussions non négligeables, non seulement pour les personnes concernées et leur entourage, mais également pour la société dans son ensemble. Il ressort d'études qu'en Suisse, un décès sur sept est lié au tabagisme et un diagnostic psychiatrique sur six est lié à un problème d'alcool. En outre, l'alcool joue un rôle dans près de la moitié des infractions commises. Chaque année, le problème des addictions coûte plusieurs milliards de francs à la société. La Stratégie nationale Addictions vise à prévenir l'émergence d'addictions, à réduire les dommages sanitaires et sociaux, ainsi qu'à diminuer les incidences négatives sur la société. Elle entend également fournir aux personnes présentant une addiction l'aide et les traitements dont elles ont besoin. Pour ce faire, elle prévoit des mesures de prévention, de détection et d'intervention précoce en cas de comportements à risque. Les thérapies, le conseil, la réduction des risques et des dommages, ainsi que la réglementation, notamment en ce

qui concerne l'alcool, le tabac et les substances illégales, sont d'autres instruments que cette stratégie entend mettre en œuvre.

Limiter les coûts de la santé

En comparaison internationale, le système de santé suisse est de haute qualité mais très coûteux. En 2015, les dépenses de santé ont atteint 11,9% du produit intérieur brut, et elles n'ont cessé d'augmenter ces dernières années sous l'effet de l'évolution démographique, des progrès de la médecine et de l'augmentation des prestations. Cette hausse a pour effet une augmentation constante des primes d'assurance-maladie, L'augmentation des coûts de la santé entraîne une hausse continue des primes d'assurance-maladie, ce qui accroît la pression sur les personnes à faible revenu. Plus le revenu disponible est bas, plus la propension à renoncer aux traitements médicaux (et dentaires) pour des raisons financières est forte. Garantir une fourniture de soins de haute qualité à l'ensemble de la population suisse est un défi. Il faut intensifier les efforts pour réduire les coûts de la santé, p. ex. en augmentant l'efficacité et en améliorant la qualité. La Confédération planche actuellement sur de nouvelles mesures.

Réduire au maximum les effets néfastes de l'environnement sur la santé

En Suisse, les décès liés à la pollution de l'air, de l'eau ou des sols sont faibles en comparaison internationale. Il existe toutefois des effets néfastes de l'environnement sur la santé, à l'exemple des produits chimiques (p. ex. produits phytosanitaires, déchets toxiques) ou des émissions de particules fines. Ces dernières doivent être réduites de 50% par rapport à la situation en 2005 pour être en conformité avec les valeurs limites définies pour les poussières fines. En vertu du Plan d'action des produits phytosanitaires, il faut par ailleurs réduire de moitié les risques liés à ce type de produits et encourager les techniques alternatives au traitement chimique. La pollution sonore représente également un défi. En Suisse, malgré les mesures d'assainissement phonique, une personne sur cinq (environ 1,6 million de personnes), est exposée durant la journée à un bruit excessif, tandis que la nuit, une personne sur six est concernée (environ 1,4 million de personnes). La protection sonore est donc une tâche de longue haleine qu'il convient de mieux intégrer dans la conception des espaces d'habitation. Autre phénomène qui prendra de l'ampleur, l'exposition à la chaleur due au réchauffement climatique affectera considérablement la santé, en particulier celle des personnes âgées et affaiblies.

Exemple de contribution à l'ODD

Engagement commun pour la prévention et les services de santé

En Suisse, une personne sur quatre souffre d'au moins une maladie chronique comme le cancer, les rhumatismes, le diabète, les affections des voies respiratoires ou les troubles cardiovasculaires. La Conférence suisse des lignes de santé défend les intérêts des malades chroniques dans le domaine de la politique de santé et de la politique sociale. Ses 15 organisations membres s'engagent en faveur de la santé de la population suisse à travers des prestations de service et des actions de prévention. C'est ainsi qu'elle propose une application pour smartphones aux personnes souffrant de faiblesse cardiaque et qu'elle œuvre pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac.

<http://www.geliko.ch>

La contribution internationale de la Suisse

Les activités internationales de la Suisse dans le domaine de la santé reposent principalement sur la politique extérieure de la Suisse en matière de santé, des stratégies thématiques spécifiques et la coopération internationale. Siège d'organisations internationales, de représentations d'États et d'organisations non gouvernementales ainsi que de diverses initiatives mondiales, Genève joue un rôle particulier en matière de politique de santé internationale. La Suisse est par ailleurs un site d'innovation et de recherche important en matière de santé. L'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et la technologie médicale comptent parmi les principaux secteurs d'exportation suisses. La Suisse s'engage en faveur de la santé au sein de forums multilatéraux et dans le cadre de partenariats bilatéraux avec des pays en développement. Ses priorités d'action sont les suivantes:

- **Lutter contre les maladies transmissibles** comme le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies liées à la pauvreté et négligées, à travers un soutien aux organisations internationales et aux activités de recherche et développement de produits médicaux, par exemple au moyen de partenariats public-privé pour le développement de produits destinés aux soins de santé.
- **Améliorer durablement l'accès aux produits médicaux** pour les personnes vivant dans des pays à revenu bas et moyen sans pour autant affaiblir le système de la propriété intellectuelle comme moyen d'encouragement des activités de recherche et développement. Renforcer les organismes d'homologation des médicaments dans les pays en développement pour accélérer l'enregistrement de nouveaux produits médicaux est un autre axe important.
- **Lutter contre les maladies non transmissibles et encourager une politique en matière d'addictions fondée sur la santé et les droits de l'homme**, à travers un engagement dans des forums internationaux et des groupes de travail de l'OMS visant, par exemple, à réduire l'impact des effets néfastes de l'environnement et de la malnutrition sur la santé, et au moyen de programmes bilatéraux avec des États de l'ex-Union soviétique et des Balkans occidentaux. La Suisse promeut une politique en matière d'addictions fondée sur la santé et les droits de l'homme. Son action au sein de forums multilatéraux contribue à prévenir les régressions et favorise les liens avec d'autres problématiques, comme le VIH/sida, par exemple.
- **Renforcer les systèmes de santé** à tous niveaux, y compris la protection sociale à travers une couverture sanitaire universelle, le personnel soignant, la disponibilité des technologies et produits médicaux, ainsi qu'une information claire et des mécanismes de financement. Ce sont là les conditions indispensables au bon fonctionnement et à la qualité des services de santé, ainsi qu'à une capacité de réaction rapide en situation de crise. Pour ce dernier point, la mise en œuvre et le respect des directives mondiales de l'OMS sont insuffisants dans de nombreux pays, si bien que la Suisse s'efforce d'améliorer la situation.
- **Promouvoir la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, de même que renforcer la santé sexuelle et reproductive** et les droits qui lui sont liés, en particulier à travers des programmes bilatéraux qui favorisent l'accès aux services de santé, au planning familial ainsi qu'à l'information et à la formation dans ce domaine, ainsi que des contributions aux organisations internationales compétentes.

5.4 ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La Suisse propose à tous les niveaux et dans tous les domaines de nombreuses différentes offres de formation de qualité. L'école obligatoire (degré primaire et secondaire I, ainsi que l'école enfantine dans la plupart des cantons) relève de la compétence des cantons et des communes. Au niveau post-obligatoire, la Confédération, les cantons et l'économie collaborent de manière étroite. La Confédération et les cantons sont tenus, de par la Constitution, de garantir l'égalité des chances de la formation générale et professionnelle ainsi que la qualité et

la perméabilité du système de formation. Ils s'entendent sur la définition d'objectifs et de thèmes pour le développement continu du système de formation. Un rapport sur l'éducation en Suisse, publié tous les quatre ans, rend compte de la réalisation des objectifs définis.

Renforcer l'égalité des chances et l'intégration

La formation primaire et secondaire (degré secondaire I) est obligatoire et gratuite pour tous les enfants en Suisse. 95% des enfants fréquentent une école publique. Près de 90% des jeunes et jeunes adultes jusqu'à 25 ans disposent d'un certificat de fin d'études du degré secondaire II (formation professionnelle initiale ou formation de culture générale préparant aux filières d'études du degré tertiaire). Même si l'OCDE reconnaît que la Suisse dispose d'un système de formation de haute qualité, force est de constater l'existence d'inégalités liées au genre, à la santé ainsi qu'à l'origine socio-culturelle. La politique suisse de formation a pour objectif de les identifier de manière précoce et de les compenser au moyen de mesures prises à différents niveaux et dans divers domaines. La migration pose des défis supplémentaires, notamment la scolarisation d'enfants traumatisés ou d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tard en Suisse sans formation de base et sans connaissance des langues nationales. Les programmes cantonaux d'intégration proposent à ces groupes de population un soutien ciblé dans le domaine de l'encouragement précoce, de l'apprentissage linguistique, de la formation ainsi que de la compétitivité sur le marché du travail. La participation culturelle de toutes les couches de population favorise l'intégration et l'égalité des chances.

Encourager l'éducation de la petite enfance et la rendre accessible à tous

Pour les parents, les coûts de l'accueil extrafamilial en Suisse sont élevés en comparaison internationale. La contribution des pouvoirs publics à l'éducation de la petite enfance se situe largement en-deçà de la moyenne de l'OCDE : elle atteint 0,2% du PIB en Suisse, contre 0,6% pour la moyenne de l'OCDE. Ces dernières décennies, la Suisse a toutefois fortement développé l'offre en matière d'encouragement précoce. Les enjeux en la matière se situent dans l'adaptation de l'accueil aux besoins spécifiques des parents (p. ex. en cas d'horaire de travail irrégulier ou pendant les vacances). Au niveau cantonal, il reste une série de défis à relever, dont l'intégration de l'éducation de la petite enfance dans le système de formation suisse, la formation de personnel qualifié en nombre suffisant, la réduction de la charge financière de l'accueil extrafamilial et la mise en place d'un système national de surveillance et de reporting. Il s'agit également de renforcer l'encouragement linguistique précoce, en particulier pour les enfants de familles issues de la migration. Cette problématique fait l'objet de mesures d'intégration spécifiques qui s'inscrivent dans des programmes cantonaux, notamment des activités d'encouragement linguistique précoce dans les crèches, les familles de jour et les groupes de jeux, de même qu'un soutien aux centres de conseil aux parents.

Assurer la pérennité de la formation professionnelle

La formation professionnelle se déroule au degré secondaire II et au degré tertiaire. En Suisse, près de deux tiers des jeunes terminent le degré secondaire II en suivant une filière de formation professionnelle duale. Ainsi, la part de jeunes disposant des compétences et aptitudes nécessaires à l'exercice d'un métier est très élevée.

Le système suisse de formation se caractérise par une forte perméabilité. Les titulaires d'un certificat de formation professionnelle peuvent obtenir la maturité professionnelle, et moyennant la passation d'un examen complémentaire passerelle, ils peuvent accéder aux hautes écoles universitaires. À l'inverse, une maturité gymnasiale fédérale et une année d'expérience pratique ouvrent les portes des hautes écoles spécialisées. Si la formation professionnelle duale est un modèle de réussite, elle se trouve cependant confrontée à des défis de taille résultant des tendances générales à la numérisation, à la mondialisation, à la tertiarisation et à la mobilité professionnelle croissante. Ainsi, la reconnaissance des diplômes étrangers tient par exemple souvent du parcours du combattant susceptible d'entraver l'intégration des mi-

grants sur le marché de l'emploi. Il s'agit de se confronter à ces évolutions de manière proactive et de les voir comme des opportunités. C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la Vision 2030 de la formation professionnelle, qui servira de base à l'action commune et ciblée d'une alliance formée par la Confédération, les cantons et l'économie.

Encourager l'éducation au développement durable (EDD) à tous les niveaux de formation

L'EDD est l'un des thèmes de politique éducative définis et traités conjointement par la Confédération et les cantons pour l'espace suisse de formation. Il s'agit en particulier d'encourager la responsabilité individuelle et l'esprit d'initiative ainsi que la capacité à la pensée et à l'action durables. La Confédération soutient l'intégration de l'EDD à tous les niveaux et dans tous les domaines de formation. Outre à l'école obligatoire et dans la formation professionnelle, il est prévu de mieux intégrer l'EDD dans les filières gymnasiales. La Confédération et les cantons soutiennent pour ce faire la fondation éducation21, qui est le centre national de compétences pour l'EDD.

Les principaux enjeux consistent à adapter l'EDD aux besoins des groupes-cibles au niveau gymnasial, de la formation professionnelle et de la formation non formelle. Il s'agit par ailleurs de clarifier la mise en œuvre de l'approche «*Éducation à la citoyenneté mondiale*», une thématique prioritaire de la Commission suisse pour l'UNESCO, par rapport à l'EDD. Outre la formation formelle et non formelle, les bibliothèques peuvent également jouer un rôle en matière de sensibilisation à l'EDD.

Exemple de contribution à l'ODD

Former les enfants et les jeunes au développement durable

Ce sont les enfants et les jeunes qui devront gérer les conséquences à moyen et long terme d'un développement durable déficient. Comment la société leur donne-t-elle les outils nécessaires, comment les forme-t-elle et comment leur explique-t-elle les enjeux d'une action durable? Autant de questions auxquelles se consacre *éducation21*, une plateforme soutenue par la Confédération, les cantons et la société civile. Elle fait office de centre national de compétences pour l'éducation au développement durable, forme le corps enseignant et met à disposition du matériel pédagogique et des aides financières.

<http://www.education21.ch>

La contribution internationale de la Suisse

L'éducation est une condition essentielle au développement. Dans les pays les moins avancés, seuls 57% des élèves terminent le degré primaire et seuls 33% le degré secondaire I. Au niveau mondial, 263 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés. Face à ce constat, la Suisse s'est fixé pour objectif de mettre l'accent sur le droit à l'éducation comme priorité d'action de sa coopération internationale. Il s'agit de promouvoir aussi dans les pays en développement la mise en place et le développement de systèmes de formation fondés sur les critères de l'efficacité, de l'efficience et de l'égalité des chances. Au niveau du contenu, la Suisse s'engage pour que les thèmes de l'éducation au développement durable soient intégrés à la formation initiale et professionnelle. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Améliorer la gouvernance des systèmes nationaux d'éducation**, à travers le soutien aux pays en développement dans l'élaboration de leurs politiques de formation, la mise en place de structures et de capacités institutionnelles, la décentralisation du secteur et la participation de l'économie privée à la gouvernance de la formation professionnelle.
- **Renforcer la formation initiale et professionnelle et simplifier l'entrée dans la vie active**, en mettant l'accent sur la transmission de compétences fondamentales pour

assurer la subsistance, la participation à la vie politique, l'intégration à la vie économique, la cohabitation pacifique et l'utilisation responsable des ressources dans la formation initiale, ainsi que l'acquisition d'un savoir pratique offrant de bonnes perspectives de revenu dans la formation professionnelle. Il s'agit également de promouvoir l'orientation professionnelle pour faciliter le passage de la formation initiale à la formation professionnelle et l'entrée dans la vie active.

- **Améliorer la qualité de l'enseignement et accroître l'orientation vers le marché du travail**, pour que les systèmes d'enseignement dans les pays en développement obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage, par exemple au moyen d'actions qui accroissent la performance du corps enseignant et des formateurs en classe, en atelier ou en entreprise, des formations initiales et continues du corps enseignant sur place, l'introduction de méthodes didactiques innovantes, l'élaboration de nouveaux plans d'études et de nouveau matériel pédagogiques ainsi que l'enseignement dans la langue maternelle.
- **Encourager l'intégration et l'égalité des chances**, en prêtant une attention particulière aux groupes défavorisés et marginalisés comme les filles, les enfants vivant en zone rurale, les enfants issus de familles pauvres ainsi que les enfants et les jeunes qui, à la suite d'une crise, d'un environnement fragile, d'un exil forcé ou de la migration ont été exclus de l'école ou du marché du travail, en proposant par exemple des offres de formation flexibles comme des cours de rattrapage ou d'apprentissage accéléré dans la formation initiale.

5.5 ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'égalité des sexes, en particulier dans la famille, dans la formation et au travail ainsi que le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes sont inscrits dans la Constitution suisse. La loi sur l'égalité règle leur application dans la vie active. L'égalité est une priorité du Conseil fédéral : la Suisse a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et rend compte de son application au niveau national.

Protéger les femmes et les filles contre la discrimination et mettre en œuvre l'égalité salariale

En Suisse, les femmes gagnent en moyenne 15% de moins que les hommes. Près de 40% de cet écart ne peuvent pas être expliqués au moyen de facteurs objectifs. Pour réaliser le principe de l'égalité salariale inscrit dans la Constitution, des mesures doivent être définies dans la loi sur l'égalité. Dans le domaine des marchés publics, la Confédération demande aux soumissionnaires d'attester qu'ils respectent l'égalité salariale et procède à des contrôles. Et comme gros pourvoyeur d'emplois, l'administration fédérale vérifie régulièrement le respect de l'égalité salariale en son sein. C'est dans le domaine de la formation que la Suisse a accompli des progrès pour parvenir à l'égalité des sexes, comme le montre la part élevée d'étudiantes dans les universités et les hautes écoles spécialisées. En revanche, plus on grimpe dans la hiérarchie académique, plus la proportion de femmes diminue. La réalisation de l'égalité salariale entre hommes et femmes reste un défi à relever.

Reconnaître le travail non rémunéré et améliorer la conciliation entre famille et travail

La Confédération s'engage en faveur d'une meilleure conciliation entre famille et travail, de même que pour une plus grande reconnaissance du travail non rémunéré. Les personnes qui ne travaillent pas ou seulement à temps partiel en raison d'obligations familiales ne sont que partiellement couvertes par le système d'assurances sociales. Il existe par ailleurs des mesures spécifiques visant à protéger et à soutenir les personnes qui se consacrent avant tout au travail familial. Les revenus de l'homme et de la femme sont additionnés, puis divisés par deux, pour que lors du calcul des rentes de vieillesse et d'invalidité, en cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré, aucune partie ne soit désavantagée. En cas de divorce,

les avoirs de la prévoyance professionnelle acquis durant le mariage sont répartis par moitié entre les conjoints.

Enfin, la Confédération fournit des aides financières aux structures d'accueil extrafamilial. Dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, les proches aidants bénéficient d'un soutien en cas de maladie de membres de la famille, afin qu'ils puissent continuer à travailler malgré cette charge de travail supplémentaire. Les écarts considérables entre les hommes et les femmes en matière de prévoyance professionnelle restent un défi de taille, sachant que le temps partiel a des répercussions notables sur les rentes et que la part de femmes travaillant à temps partiel est élevée. Parmi les enjeux majeurs, citons en particulier le fait que le système d'assurances sociales repose sur un schéma familial traditionnel, que les personnes ayant effectué des tâches d'accompagnement et de soins non rémunérées touchent des rentes du 2e pilier plus basses au moment de la retraite et qu'en dépit d'un financement incitatif conséquent, il manque toujours des places d'accueil extrafamilial dans certaines régions et que celles-ci coûtent cher aux familles.

Protéger les femmes et les filles contre la violence fondée sur le genre

La violence faite aux femmes et la violence domestique sont des problèmes qui touchent aussi la société suisse. Trois fois sur quatre, les victimes sont des femmes. La Suisse a pris toute une série de mesures: ainsi, la violence domestique est largement réprimée par le Code pénal suisse. En Suisse, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Un projet de révision du Code civil et du Code pénal vise à mieux protéger les personnes victimes de violence conjugale. La Confédération organise par ailleurs chaque année un congrès national consacré à la violence domestique et informe le public ainsi que les instances spécialisées. Elle soutient également un centre national de compétence pour la lutte contre les mariages forcés et agit contre la traite des êtres humains à travers un plan d'action national. De plus le Code pénal interdit expressément les mutilations génitales et les mariages forcés. Dans le cadre de sa politique de migration et de santé, la Confédération veille à la prise de mesures de prévention et de sensibilisation aux mutilations génitales et à une meilleure information des femmes sur les moyens de se protéger en cas de violence conjugale et de mariage forcé. Enfin, l'éducation sexuelle a été inscrite dans les plans d'études des degrés primaire et secondaire I.

Encourager la participation des femmes à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique

La Confédération encourage la participation des femmes à tous les niveaux de décision dans la vie sociale, économique, politique et publique. Important pourvoyeur d'emplois, l'administration publique a doit être un modèle. Dans sa stratégie du personnel, la Confédération a défini des valeurs cibles pour la représentation des femmes dans les fonctions de cadres moyens et supérieurs. Par ailleurs, l'administration fédérale offre à son personnel des conditions de travail flexibles, y compris le travail à temps partiel à des postes de direction. La Confédération a en outre fixé un quota-cible d'au moins 30% pour les deux sexes à atteindre d'ici à 2020 dans les organes de direction des entreprises proches de la Confédération. Pour les commissions extraparlimentaires, un quota d'au moins 30% pour chaque sexe a été défini par voie d'ordonnance, l'objectif visé à plus long terme étant une représentation paritaire.

La Confédération soutient la participation des femmes bien qualifiées au marché du travail à travers des aides financières et des déductions fiscales pour la garde des enfants par des tiers, de même qu'elle finance des projets visant à instaurer des conditions de travail favorables aux familles. Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, elle veut introduire des valeurs cibles pour la représentation des deux sexes au sein des conseils d'administration et des directions des grandes entreprises cotées en bourse. Dans les instances de décision politiques et économiques et les fonctions dirigeantes, force est de constater que les femmes restent largement sous-représentées. Elles forment ainsi moins du tiers des

membres de l'Assemblée fédérale, des gouvernements et parlements cantonaux ainsi que des exécutifs municipaux. L'égalité sur le plan politique commence déjà par une représentation adéquate sur les listes électorales. L'économie privée n'est pas en reste, sachant que la part de femmes aux postes de direction des entreprises suisses stagne autour de 25%.

Exemple de contribution à l'ODD

Des entreprises vérifient volontairement si leur pratique salariale est égalitaire

Dans la plupart des pays, l'égalité des sexes est loin d'être une réalité. Un aspect important est la discrimination salariale à l'égard des femmes, qui de facto ne devrait plus exister en Suisse, puisque la loi place les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. Grâce à l'initiative *Engagement Égalité salariale*, soutenue par les partenaires sociaux, les entreprises peuvent vérifier volontairement leur pratique salariale et éliminer les éventuelles discriminations salariales dans un délai de quatre ans. En effet, l'égalité des salaires contribue à une image positive de l'entreprise et constitue un argument important pour recruter et fidéliser du personnel.

La contribution internationale de la Suisse

L'égalité des sexes est un objectif stratégique de la Suisse, qui poursuit autant que possible une approche égalitaire. Au sein des commissions de l'ONU et des organisations de développement multilatérales actives en la matière, la Suisse s'engage pour le développement continu de politiques et de normes internationales visant à l'égalité des sexes, et contre les discriminations envers les femmes. Elle mène par ailleurs un dialogue politique sur l'égalité des sexes avec ses pays partenaires. Dans les projets réalisés par la Suisse, les femmes sont reconnues comme des protagonistes et des partenaires, et les hommes sont sensibilisés à la question de l'égalité. Lors de l'analyse du contexte, de la planification, de l'application et du monitoring, la Suisse veille systématiquement à l'égalité des sexes. Enfin, la dimension du genre est intégrée dans les activités de promotion de la paix et de la sécurité humaine, le cas échéant. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Lutter contre la violence fondée sur le genre et les pratiques dommageables** à travers le développement continu de normes internationales contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'un soutien actif au Comité de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans les pays en développement, la Suisse soutient des projets visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et à protéger les victimes de violences, ainsi qu'à informer et à sensibiliser les communautés sur les incidences négatives des mariages d'enfants et des unions précoces, des mariages forcés et des mutilations génitales. Elle appuie les organisations et les projets humanitaires qui luttent contre la violence fondée sur le genre en temps de crise.
- **Encourager la participation des femmes à tous les niveaux de décision de la vie économique, politique et publique** en renforçant la participation des femmes au sein des autorités, des parlements et des organes locaux, ainsi que la gestion des ressources naturelles comme l'eau et les sols, des services de base et des finances publiques. La Suisse promeut également la participation des femmes dans les processus de paix, la prévention des conflits, les activités de médiation, la reconstruction post-conflit, le traitement du passé et la prévention des atrocités.
- **Renforcer l'indépendance économique des femmes** en garantissant les droits d'utilisation et de propriété foncière des femmes, ainsi qu'en encourageant leur participation aux chaînes de création de valeur, leur accès aux marchés et à l'emploi, la participation des travailleurs et travailleuses à l'élaboration des conditions de travail, l'intégration d'une perspective genre dans les offres de formation professionnelle et l'accès des femmes aux services financiers. La Suisse favorise aussi les processus normatifs visant à la reconnaissance, à la réduction et à la redistribution des tâches domestiques

et de soins, ainsi qu'à l'amélioration de la condition des femmes en matière de succession et de propriété.

5.6 ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La Suisse dispose d'importantes ressources en eau avec quelque 1500 lacs, de nombreux cours d'eau, dont les sources des deux plus grands fleuves du continent, le Rhin et le Rhône, ainsi que des eaux souterraines, des glaciers et la neige. L'ensemble de la population a accès à l'eau potable et bénéficie d'installations de traitement des eaux usées performantes gérées dans le respect du principe de causalité.

Conformément à la Constitution, la Confédération pourvoit à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, à leur protection et à la lutte contre l'action dommageable de l'eau. Les cantons sont responsables de la gestion des ressources en eau. Les communes sont compétentes en matière d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées. Les acteurs publics collaborent avec les industries et le secteur agricole pour assurer l'approvisionnement en eau potable, ainsi que le maintien des écosystèmes liés à l'eau. Les lacs, rivières et les nappes phréatiques sont du domaine public. L'exploitation de ces eaux nécessite une concession des cantons.

Exploiter les ressources en eau de manière efficace et intégrée

La Confédération continue de renforcer la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, afin de garantir un approvisionnement en eau de qualité ainsi que la production des denrées alimentaires et de l'énergie. Plusieurs cantons ont introduit cette approche dans leur législation et réalisent des projets régionaux avec l'appui de la Confédération. Il appartient aux cantons de déterminer, pour chaque cours d'eau et chaque site de prélèvement, le débit résiduel minimal approprié. La Suisse a réduit ses prélèvements en eau au cours des dix dernières années. Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, la Confédération entend également renforcer le relevé des données hydrologiques. Ces données doivent permettre la compréhension des phénomènes hydrologiques par des recherches ciblées afin d'informer tous les utilisateurs, que ce soient des institutions publiques, la population ou le secteur privé.

Toutefois, la gestion de l'eau en Suisse sera confrontée à certains défis. Le changement climatique a causé ces dernières années des pénuries locales : Des études scientifiques récentes indiquent que ce phénomène va s'intensifier à l'avenir en été. La fonte des glaciers sera également de plus en plus importante ce qui, sur la durée, réduira aussi le débit des cours d'eau. Une hausse des précipitations hivernales, associée à l'élévation de la limite des chutes de neige, pourrait entraîner des crues plus fréquentes en hiver et au printemps avec la fonte des neiges.

Améliorer la qualité de l'eau, notamment au niveau des micropolluants

L'eau est essentielle à la vie. La Suisse fixe des valeurs limites pour la contamination de l'eau potable, qui font l'objet de contrôles. Elle met en œuvre le Protocole de l'OMS sur l'eau et la santé. 97,3 % de la population suisse est raccordée à une station de traitement des eaux usées, dont 70 % offrent un traitement tertiaire (élimination des éléments nutritifs). Pour le reste, il s'agit d'habitations isolées pour lesquelles des solutions locales ont été trouvées. Grâce à la construction de stations d'épuration, la pollution en azote et en phosphore des grandes et moyennes rivières a baissé nettement. La Suisse s'est dotée d'une politique pour lutter contre l'augmentation des micropolluants dans les eaux. Elle équipe les stations d'épuration de technologies adéquates en privilégiant celles qui poseraient un risque pour les pays voisins, les cours d'eau à faible capacité et ceux qui alimentent les eaux potables. À l'horizon 2040, il est prévu que 50 % des eaux usées communales de la Suisse soient traitées en vue de l'élimination des micropolluants. Le Conseil fédéral a également adopté un plan d'action sur la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires, dont les trois

objectifs sont : la protection de l'être humain, de l'environnement et des cultures agricoles. Ce plan d'action vise surtout le domaine agricole, mais aussi les parcs et terrains de sport publics tout comme les jardins familiaux. La législation sur les produits chimiques a mis en place des mesures concernant les SVHC (substances extrêmement préoccupantes) qui favorisent le recours aux alternatives, notamment en instaurant une procédure d'autorisation. Les SVHC sont des substances très toxiques pour la santé humaine ou très persistantes dans l'environnement.

Un défi croissant réside également dans l'élimination efficace par les stations d'épuration des micropolluants issus des médicaments, des produits de nettoyage et de soin du corps, des produits phytosanitaires, des métaux lourds ou des biocides, mais aussi de sources diffuses issues de l'agriculture qui s'écoulent souvent dans les plus petites rivières. Ceci affecte également la qualité des eaux souterraines. De plus, l'intensification de l'utilisation des terres (urbanisation), tout comme la pollution résultant des transports, de l'industrie, de l'artisanat et des loisirs menaçant les bassins versants souterrains, l'usage d'énergies renouvelables hydroélectriques représentent des défis croissants que la Suisse se devra de relever.

Renaturer les cours d'eau

Par le passé, la morphologie des cours d'eau a été largement modifiée sur plus de 40 % de la longueur par endiguement contre les crues, pour la production hydroélectrique (barrages), pour convertir des terres destinées à l'agriculture ou pour construire. Cela a eu des impacts négatifs sur le fonctionnement des écosystèmes et la protection de leurs espèces. Plus de 24 % des cours d'eau sont dans un mauvais état écomorphologique, les zones humides et les rives sont menacées à 85 %.

La législation fédérale sur la protection des eaux exige que soient renaturés les cours d'eau et les lacs, afin de rétablir leurs fonctions naturelles et de renforcer leur utilité pour la société. Plus de 4000 km de cours d'eau devraient ainsi être revitalisés dans les 80 prochaines années. La mise en œuvre incombe essentiellement aux cantons et aux propriétaires des installations hydroélectriques. Conformément aussi à la loi sur l'agriculture, la loi sur la protection des eaux prévoit le financement de surfaces de promotion de la biodiversité dans l'espace réservé aux eaux superficielles. D'ici à 2030, plus de 1000 obstacles à la migration des poissons, 100 centrales hydroélectriques qui causent des variations de débit artificielles, 500 autres centrales et infrastructures qui créent un déficit sédimentaire dans les cours d'eaux seront assainis.

La contribution internationale de la Suisse

82 % de l'eau dont la Suisse a besoin (« empreinte eau ») est consommée en dehors de son territoire, principalement pour la production de biens importés et souvent dans des régions où les ressources en eau sont déjà insuffisantes. C'est pourquoi l'eau constitue un axe prioritaire de la coopération internationale du pays. La Suisse fait profiter de ses expériences et de son expertise dans différents contextes. En Europe, elle participe, en tant que riveraine de nombreux cours d'eau transfrontaliers, à des commissions communes destinées à leur protection. À l'échelle mondiale, elle soutient par ailleurs des initiatives visant à donner accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi à mettre en œuvre une gestion durable des ressources en eau au plan régional et global. La Suisse s'engage en outre pour un monitoring intégré des eaux de surface et des eaux souterraines. Le système de monitoring et les rapports font non seulement état des avancées dans la réalisation des objectifs, mais aussi des flux financiers internationaux et des conditions en vigueur. La Suisse contribue à renforcer la coordination de l'ONU dans le secteur de l'eau dans le cadre des réformes de cette organisation. Elle soutient la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Garantir l'accès de tous à l'eau potable et à des équipements sanitaires** en favorisant les approches innovantes au bénéfice des populations pauvres et en soutenant la gestion efficace des entreprises de distribution, ainsi que la recherche et le développement dans le domaine des installations de traitement des eaux domestiques et de

stockage sûr de l'eau potable. La Suisse se mobilise en faveur de l'amélioration des modalités de financement des infrastructures par les institutions financières internationales ou les partenariats public-privé, assure la qualité de l'eau potable dans les situations de crise au moyen de ses opérations d'aide humanitaire et fournit des technologies destinées à l'utilisation efficace de l'eau.

- **Améliorer la qualité de l'eau et empêcher la pollution** en encourageant le traitement et le recyclage des eaux usées, l'existence de conditions juridiques et institutionnelles propices à une gestion fiable des eaux usées, et le développement de modèles d'affaires économiquement durables pour la gestion des matières fécales ainsi que pour le traitement et la réutilisation des eaux. La Suisse appuie les bonnes pratiques agricoles (p. ex. une utilisation réduite ou ajustée de produits phytosanitaires) permettant d'éviter la pollution et de protéger les écosystèmes, et elle contribue à la mise en place de systèmes de surveillance de la qualité de l'eau. Dans les contextes de crise, elle assure l'installation de premiers équipements sanitaires et de systèmes destinés à l'évacuation des matières fécales, et soutient la reconstruction et la remise en état des structures de gestion des eaux et des eaux usées.
- **Promouvoir une gestion intégrée de l'eau et une coopération internationale dans le domaine** par la ratification des conventions européennes et mondiales en lien avec l'eau (p. ex. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, Convention de Ramsar relative aux zones humides) et au moyen d'une participation active aux commissions transfrontalières pour la protection des cours d'eau et à leurs programmes de mise en œuvre. La Suisse se mobilise aussi en faveur de la protection contre les maladies transmises par l'eau. Par ailleurs, la rareté des ressources hydriques dans le monde accentue les conflits liés à l'eau. C'est pourquoi, par l'intermédiaire de l'initiative *Blue Peace* en Asie centrale et au Moyen-Orient, la Suisse encourage les approches faisant de l'eau un moyen de renforcer la coopération et de favoriser la paix. Elle s'engage aussi pour l'application des recommandations du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix.
- **Exploiter l'eau de manière efficace et durable** ; protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques en contribuant au développement de la norme ISO relative à l'empreinte eau. La Suisse soutient, aux côtés du secteur privé, le renforcement de l'utilisation rationnelle de l'eau et de la productivité hydrique dans le domaine agricole, une gestion intégrée de l'eau tenant compte du changement climatique, ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des forêts et des écosystèmes de montagne.

Exemple de contribution à l'ODD

Partager les connaissances sur l'eau

Sur cinq litres d'eau consommés en Suisse, quatre sont contenus sous forme d'eau virtuelle dans des produits importés. Parallèlement à cette situation, la Suisse dispose d'un système d'approvisionnement en eau bien développé. Il est donc logique qu'elle partage ses connaissances sur l'eau avec d'autres pays, recherche de nouvelles solutions et apporte son expertise précisément aux pays en développement et aux pays émergents. Dans le cadre de *solidarité eau suisse*, les pouvoirs publics et la société civile travaillent de concert, tandis que la structure *Swiss Water Partnership* fait intervenir également les secteurs scientifique et économique. Par ailleurs, de nombreux services communaux des eaux en Suisse reversent un centime par mètre cube d'eau au profit de projets d'aide dans ce domaine.

<https://www.swisswaterpartnership.ch/> <http://www.solidariteauesuisse.ch>

5.7 ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La Suisse dispose actuellement d'un approvisionnement énergétique sûr. Son système énergétique repose cependant encore en grande partie sur des ressources non renouvelables, ce qui a des répercussions sur le climat et l'environnement.

Les évolutions économiques et technologiques, ainsi que les décisions politiques au plan national et à l'étranger entraînent des transformations fondamentales des marchés énergétiques. La nouvelle loi sur l'énergie et les autres mesures engagées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 ont pour but de garantir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement en Suisse. Il s'agit d'accroître l'efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables telles que la force hydraulique, le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse. En parallèle, la consommation d'énergies fossiles et, partant, les émissions de CO₂ doivent être réduites. Plus aucune autorisation ne peut être accordée pour la construction de nouvelles centrales nucléaires. La Suisse souhaite ainsi réduire sa dépendance aux importations énergétiques et renforcer la production d'énergies renouvelables indigènes, ce qui contribue également à diminuer l'énergie importée.

Garantir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement

En matière de pétrole et de gaz naturel, la Suisse est totalement dépendante des importations, mais elle bénéficie aujourd'hui d'une sécurité d'approvisionnement élevée. Cette situation est due notamment au bon fonctionnement du marché de gros, ainsi qu'à une large palette de modes de transport et de sources d'importation. Afin de garantir son approvisionnement, la Suisse détient par ailleurs des réserves d'huiles minérales correspondant au minimum aux importations nettes du pays pour une durée de 90 jours. Pour le gaz naturel, il est en outre possible, si besoin est, de remplacer une partie de la consommation par du mazout grâce à des installations de type bicom bustible. En ce qui concerne l'électricité, la Suisse bénéficie aussi d'une grande sécurité d'approvisionnement. La production nationale a permis en 2016 de fournir 59 % de l'électricité via des sources hydrauliques renouvelables et 33 % via des centrales nucléaires présentant un niveau élevé d'autonomie et de constance. Cette sécurité d'approvisionnement repose avant tout sur des interactions entre les capacités des centrales nationales et une forte intégration au sein du réseau électrique européen grâce aux capacités transfrontalières ; durant le semestre d'hiver, la Suisse est ainsi particulièrement dépendante des importations de courant.

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) est une autorité indépendante chargée de surveiller la sécurité de l'approvisionnement en électricité et de proposer des mesures au Conseil fédéral en cas de menace grave à moyen ou à long terme. Pour renforcer encore davantage cette sécurité, la Suisse a amélioré le cadre légal pour un développement des réseaux électriques adapté aux besoins et aux contraintes de temps.

L'un des défis particuliers concerne la garantie de la stabilité et de la résilience du système face au développement de l'injection décentralisée d'électricité provenant de sources renouvelables, pour certaines sensibles aux conditions climatiques. Cette évolution requiert des approches nouvelles, auxquelles peuvent contribuer p. ex. les réseaux intelligents.

Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation

La législation sur l'énergie et les émissions de CO₂ comporte des incitations financières, des subventions et des prescriptions techniques visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments, des transports et des appareils électriques, et à améliorer l'efficacité énergétique. Selon la nouvelle loi sur l'énergie, les valeurs indicatives suivantes sont prévues pour la baisse moyenne de la consommation par personne et par an comparée au niveau de 2000 : 16 % d'ici à 2020 et 43 % d'ici à 2035 pour l'énergie ; 3 % d'ici à 2020 et 13 % d'ici à 2035 pour l'électricité. Les mesures seront adaptées à ces valeurs. Dans le domaine du bâtiment, les mesures centrales sont d'une part la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles et, d'autre

part, le Programme Bâtiments visant à soutenir les propriétaires immobiliers qui utilisent davantage d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur, et qui réalisent des assainissements énergétiques des bâtiments. Les appareils électriques sont soumis à des prescriptions techniques visant à réduire leur consommation en énergie. Les entreprises, pour leur part, bénéficient d'incitations financières pour remplacer leurs appareils, éclairages et autres installations inefficaces. L'initiative Exemplarité énergétique de la Confédération doit permettre, d'ici à 2020, d'augmenter de 25 % par rapport à 2006 l'efficacité énergétique au sein de l'administration fédérale et des entreprises liées à la Confédération. Dans le domaine de la mobilité, l'accent est mis sur les valeurs cibles d'émissions de CO₂ pour les voitures de tourisme, ainsi que sur l'introduction d'une valeur cible CO₂ pour les voitures de livraison et les tracteurs à sellette légers. La Confédération encourage en outre une utilisation plus efficace des combustibles, de l'électricité et des carburants en fixant des conventions d'objectifs avec des entreprises industrielles et de services à forte consommation d'énergie. La recherche privée et publique contribue grandement au développement et à la mise en œuvre de solutions efficaces pour transformer durablement le système énergétique. La Confédération soutient des projets pilotes et de démonstration et encourage la recherche énergétique, en particulier avec le plan d'action « Recherche énergétique suisse coordonnée ». Par des actions d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement, via le programme SuisseEnergie, elle soutient en outre les cantons, les villes et les communes, ainsi que la population et les entreprises qui prennent des mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments et utilisent des énergies renouvelables.

L'un des défis consiste à réduire durablement la consommation énergétique malgré la progression de la mobilité, l'apparition de nouveaux modes de vie et les évolutions reposant sur la consommation d'énergie ou liées à l'effet de rebond.

Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale

La loi sur l'énergie prévoit d'augmenter de façon continue la part des énergies renouvelables, à savoir la force hydraulique, le solaire, la biomasse, l'éolien et la géothermie, dans la consommation énergétique totale. Les valeurs indicatives suivantes sont fixées pour la production d'électricité : d'ici à 2035, la production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit s'élever au minimum à 37 400 GWh/an (contre 35 724 GWh/an en 2016), et celle issue des autres énergies renouvelables au minimum à 4400 GWh/an d'ici à 2020 et à 11 400 GWh/an d'ici à 2035 (contre 3164 GWh/an en 2016). Depuis 2009, le recours aux énergies renouvelables est encouragé principalement par la rétribution de l'injection d'électricité. À partir de 2018, des contributions à l'investissement peuvent être demandées pour certaines installations hydroélectriques (d'une puissance supérieure à 10 MW ainsi que pour les agrandissements et les rénovations d'installations existantes d'une puissance comprise entre 300 kW et 10 MW), certaines installations de biomasse (usines d'incinération des ordures ménagères, installations au gaz d'épuration et centrales à bois) et certaines installations photovoltaïques. Les grandes installations hydroélectriques existantes (d'une puissance supérieure à 10 MW) pourront bénéficier, entre 2018 et 2022, d'une prime de marché rétribuant l'électricité vendue sur le marché en dessous du prix de revient.

Par ailleurs, les cantons sont tenus de prévoir des procédures d'autorisation rapides pour les équipements alimentés aux énergies renouvelables. Les installations hydroélectriques, solaires et éoliennes peuvent cependant entrer en conflit avec les intérêts de la protection de la nature et du paysage. Les autorités doivent prendre en compte tous les intérêts publics lors de l'octroi de l'autorisation.

La promotion des énergies renouvelables offre une multitude d'opportunités pour mettre au point des innovations et parvenir à un approvisionnement énergétique moderne et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. Leur développement représente toutefois aussi un grand défi pour le système énergétique existant, qui doit être adapté pour intégrer ces nouvelles formes d'énergie. Enfin, malgré la progression prévue des énergies renouvelables, la dépendance de la Suisse aux sources fossiles reste importante.

Exemple de contribution à l'ODD

Plus de 400 communes transforment leur politique énergétique

Dans le système fédéraliste suisse, chaque commune dispose de sa propre politique en matière d'énergie, de transports et d'environnement. Elles sont de plus en plus nombreuses à opter pour un développement durable, notamment en adaptant le règlement local sur les constructions. Plus de 400 communes soutiennent l'Association *Cité de l'énergie*, qui les conseille, évalue leurs performances et leur décerne un label. Les communes labellisées encouragent les énergies renouvelables et la mobilité respectueuse de l'environnement, et misent sur une utilisation efficace des ressources.

Le label *Cité de l'énergie* et d'autres initiatives similaires ont inspiré la création, en 2003, de l'*European Energy Award*, qui regroupe 1500 communes et touche plus de 50 millions de personnes dans huit pays.

[Http://www.energiestadt.ch/fr/](http://www.energiestadt.ch/fr/), <http://www.european-energy-award.org/>

La contribution internationale de la Suisse

Aujourd'hui, selon l'ONU, quelque 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité et 3 milliards de personnes dépendent de la biomasse traditionnelle comme source d'énergie pour la cuisine. La garantie d'un approvisionnement en énergie sûr et à un coût abordable est donc indispensable pour l'amélioration des conditions de vie et le développement économique, mais elle doit reposer largement sur les énergies renouvelables et sur l'optimisation de l'efficacité énergétique dans le monde entier afin que la hausse globale de la consommation d'énergie n'entraîne pas une aggravation du réchauffement climatique. La Suisse favorise la diffusion des biens environnementaux et des énergies renouvelables dans le cadre des accords économiques et de libre-échange, notamment via l'amélioration de l'accès au marché et l'encouragement des investissements privés dans ce domaine. Des dispositions relatives au commerce et au développement durable ont ainsi été intégrées dans les accords. La Suisse aide les pays en développement, à travers un soutien technique et des investissements, à produire de l'électricité, de la chaleur et du froid en tenant compte des principes de viabilité économique, de manière accessible, plus propre, plus efficace et à un coût abordable. Elle possède un savoir-faire particulier dans le domaine de la force hydraulique, dont elle peut faire profiter d'autres pays. Elle s'engage également pour l'efficacité énergétique au niveau communal. Compte tenu des réseaux et des flux d'énergie transfrontaliers, l'approvisionnement énergétique international est caractérisé par une interdépendance entre les États. La Suisse participe aux instances internationales chargées de la régulation dans ce domaine. Ses priorités sont les suivantes :

- **Renforcer un approvisionnement énergétique fiable, accessible et à un coût abordable** en soutenant la recherche de sources de financement public et l'intégration d'investisseurs privés, mais aussi la création de conditions-cadres favorables, comme les réglementations sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les réglementations et la fixation de tarifs pour les énergies propres, les améliorations du climat d'investissement pour l'infrastructure énergétique et les technologies liées aux énergies propres, et enfin les réformes des subventions accordées aux carburants fossiles.
- **Favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique** en finançant des projets dans les domaines des infrastructures énergétiques, de la biomasse, des petites centrales hydroélectriques, du photovoltaïque, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation efficace des ressources, p. ex. dans les bâtiments, ainsi qu'en conseillant les gouvernements, institutions publiques et entreprises de distribution concernant l'utilisation des nouvelles technologies, la maintenance des installations et la fixation de tarifs adaptés. Les villes et les communes sont en outre soutenues dans leur planification et leur gestion des questions énergétiques, sur la base du label *European Energy Award*, lancé entre autres par la Suisse. Le développement de solutions énergétiques

durables et préservant le climat, la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et la suppression des subventions aux carburants fossiles sont autant de mesures favorisées également au niveau multilatéral dans le cadre du dialogue entre les autorités, les experts et le secteur privé.

5.8 ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La Suisse affiche un degré de prospérité élevé. Elle fait état d'un haut niveau de productivité, d'un faible taux de chômage, d'une qualité de travail élevée et d'une forte participation au marché du travail. En tant qu'économie basée sur la division du travail, elle est très intégrée à l'économie mondiale. Le secteur de l'exportation profite d'un réseau bien développé d'accords de libre-échange ainsi que d'une garantie d'accès au marché de l'UE, définie par un accord. La politique économique suisse vise une croissance économique axée sur le long terme via un accroissement supplémentaire de la productivité du travail et le maintien d'un niveau élevé de participation au marché de l'emploi. Afin de garantir la prospérité de toutes les régions de Suisse, la Confédération soutient le développement économique des espaces ruraux, des régions de montagne et des régions frontalières.

Augmenter la productivité pour garantir la prospérité à long terme

En comparaison internationale, la Suisse présente un haut niveau de productivité et l'un des produits intérieurs bruts (PIB) par habitant les plus élevés, bien que depuis 2010, la productivité du travail ne progresse que faiblement. Or, si elle souhaite créer à long terme de meilleurs emplois et accroître encore davantage la prospérité de sa population, elle doit veiller à ce que la productivité du travail s'améliore. La Confédération met en œuvre, par conséquent, une politique de croissance favorable à la concurrence et suprasectorielle, destinée à ouvrir davantage l'économie, faciliter les importations, réduire les barrières commerciales, préserver et développer la voie bilatérale avec l'UE, et enfin diminuer la charge administrative. Le but est également de préserver les points forts de la Suisse, comme ses finances publiques solides, un niveau de formation élevé ou encore un degré avancé de sécurité juridique. Pour cela, il faut en outre une entente efficace et rodée entre les partenaires sociaux, accompagnée de manière subsidiaire par la Confédération et par des solutions flexibles au niveau des branches et des entreprises, permettant d'accroître l'adaptabilité du marché du travail.

La politique économique est confrontée à différents défis. Ainsi, l'évolution structurelle de l'économie devrait vraisemblablement se poursuivre vers des secteurs axés sur le marché intérieur, qui offrent, en matière de productivité, un potentiel de croissance faible par rapport à celui de la branche des exportations. La Suisse affiche en outre un niveau de prix élevé, qui réduit le pouvoir d'achat des consommateurs et renchérit les prestations intermédiaires pour les entreprises. En revanche, le virage numérique constitue une opportunité pour l'économie nationale. Il convient donc d'optimiser encore les conditions-cadres afin que l'économie puisse s'épanouir dans le numérique et que la Suisse tire davantage profit de cette évolution.

Maintenir et renforcer une forte participation au marché du travail et de bonnes conditions de travail

La Suisse se distingue par un marché du travail flexible, un partenariat social qui fonctionne bien, une politique active en matière d'emploi et enfin un réseau dense de protection sociale. Le taux de chômage est bas, tandis que la participation au marché du travail est élevée et qu'elle augmente chez les femmes. Afin de préserver ce niveau de participation ainsi que la qualité des conditions de travail, le potentiel de main-d'œuvre autochtone doit être mieux exploité et le taux d'activité des femmes encore accru. À cette fin, la priorité doit être d'améliorer les conditions permettant de concilier travail et vie familiale. La Confédération et les cantons soutiennent par ailleurs l'intégration professionnelle des jeunes et la promotion des places d'apprentissage. L'assurance-chômage encourage les formations de rattrapage, qui ont pour but l'insertion dans le marché du travail. La Confédération améliore également les conditions

de participation au marché du travail pour les travailleurs âgés et les groupes de personnes vulnérables comme les individus souffrant de handicaps psychiques et mentaux. Un autre défi concerne la réinsertion dans le marché du travail des chômeurs de plus de 50 ans.

La numérisation est également une source de défis pour le marché du travail, compte tenu de la disparition de tâches répétitives et, surtout, de la hausse de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée. Avec un faible taux de chômage, une forte proportion de personnel qualifié et une capacité d'innovation élevée dans les domaines de la science, de l'industrie et de l'artisanat, la situation du marché du travail suisse est néanmoins très favorable. Afin que ce dernier puisse profiter de manière optimale de la numérisation, il convient d'envisager des ajustements des conditions-cadres, notamment en adaptant les formations à l'apprentissage tout au long de la vie ou en orientant les assurances sociales vers les nouvelles formes de travail.

Accroître l'attractivité et la durabilité de la place touristique suisse

Le tourisme est une branche importante de l'économie helvétique, en particulier dans l'espace alpin. La Suisse offre, sur un petit territoire, une kyrielle de sites remarquables et de curiosités culturelles, ainsi que d'excellentes infrastructures et entreprises misant sur la qualité. Elle entend préserver les qualités de ce secteur du tourisme ainsi que les valeurs et les ressources exceptionnelles des paysages et de l'architecture, améliorer encore l'attractivité du tourisme, exploiter de façon durable le potentiel existant et induire une croissance reposant sur l'utilisation rationnelle et la préservation des ressources. La politique touristique de la Confédération vise donc à améliorer les conditions en vigueur, à promouvoir l'entrepreneuriat, à utiliser les opportunités du numérique et à renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché. La mise en œuvre se fait en collaboration avec les associations professionnelles et les services cantonaux du tourisme.

La Suisse reste confrontée au défi essentiel de la coordination de sa politique touristique d'une part avec, d'autre part, sa politique environnementale (protection des habitats, densité du trafic, bruit, etc.), l'aménagement de son territoire (lutte contre le mitage du territoire) et les zones protégées (préservation du patrimoine matériel culturel et naturel). Si le tourisme « doux » ou durable ne représente pour l'instant qu'une partie minime de l'offre touristique globale, mais gagne nettement en importance. Le changement climatique constitue un autre défi important, touchant particulièrement les régions alpines. En effet, la garantie d'enneigement des domaines skiables diminue ; les paysages changent d'aspect ; les dangers naturels comme les instabilités de terrains ou les chutes de pierres augmentent et la biodiversité des régions de montagne continue de s'appauvrir.

Exemple de contribution à l'ODD

Inciter le personnel qualifié à intégrer ou à réintégrer le marché du travail

Toutes les économies nationales renferment un potentiel inexploité car les personnes qui peuvent et veulent travailler ne sont pas toutes productives sur le plan économique. En Suisse, l'*Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié plus* entend relever ce défi en mobilisant les femmes, les travailleurs âgés, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus pour les inciter à intégrer ou à réintégrer le marché du travail et en encourageant les formations de requalification et de perfectionnement. Cette action est soutenue conjointement par la Confédération, les cantons, les partenaires sociaux, ainsi que certaines associations et entreprises.

<https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/>

La contribution internationale de la Suisse

Les mesures de politique économique et commerciale de la Suisse définies dans le cadre de la coopération internationale contribuent à la réduction de la pauvreté et des risques globaux,

et encouragent la paix et les droits de l'homme. Le but premier est de concourir à une croissance durable et inclusive des pays en développement et d'accroître leur résilience au sein d'une économie mondialisée. Dans ce contexte, la Suisse met l'accent sur les pays en développement avancés (pays à revenu intermédiaire), où une grande partie de la population vit dans une pauvreté extrême et dont le développement économique et social influe sur des régions entières. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Renforcer le cadre économique des pays en développement** par la promotion d'un cadre juridique clair, d'une bonne gouvernance et d'infrastructures publiques qui fonctionnent, afin de permettre la création et la croissance de petites et moyennes entreprises. Il s'agit également de soutenir la compétitivité des pays en développement et leur intégration dans des chaînes de valeur durables, par exemple par la promotion de standards de développement durable (normes en matière de travail et d'environnement, et gestion de la qualité) tout au long du cycle de production et par l'utilisation responsable des ressources naturelles. La Suisse s'engage par ailleurs en faveur de conditions-cadres propices à une protection de la propriété intellectuelle à la fois appropriée et judicieuse sur le plan économique.
- **Développer et élargir le système commercial mondial avec la participation active des pays en développement.** Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Suisse s'engage dans les négociations visant à offrir aux pays en développement un meilleur accès au marché, à améliorer leur intégration dans l'économie mondiale, à renforcer les règles existantes et à en établir de nouvelles, si nécessaire, et enfin à promouvoir la cohérence entre le système commercial multilatéral et les autres politiques (environnement, développement, etc.). Elle applique de manière systématique toutes les décisions de l'OMC en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, soutient l'initiative *Aide pour le commerce* de l'OMC et aide les pays en développement à mettre en œuvre les règles de l'OMC. Parallèlement, la Suisse œuvre à la conclusion de nouveaux accords de libre-échange et à l'extension des accords existants afin de garantir l'accès de l'économie suisse aux principaux marchés étrangers. Ces accords contiennent des dispositions commerciales relatives aux normes en matière d'environnement et de travail, et reconnaissent la corrélation positive entre le commerce et le développement durable. Ils engagent les parties à respecter et à mettre en œuvre efficacement les accords environnementaux multilatéraux en vigueur, ainsi que les conventions fondamentales et les conventions ratifiées par les parties de l'Organisation internationale du travail (OIT), et renvoient à la protection des droits de l'homme ainsi qu'aux principes d'une gouvernance d'entreprise responsable.
- **Améliorer les conditions de travail au niveau mondial (Agenda du travail décent)**, notamment en consolidant les compétences spécialisées des entreprises afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La Suisse participe en outre aux programmes de l'OIT en matière de travail décent qui visent à promouvoir des conditions de travail décentes, l'égalité salariale entre femmes et hommes ainsi que le respect des normes de l'OIT. Elle favorise en outre le développement de guides internationaux destinés à aider les entreprises opérant au niveau international, ainsi que le lancement d'initiatives pour le respect des droits de l'homme et du droit du travail tout au long de la chaîne de valeur.

5.9 ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La Suisse dispose d'infrastructures de bonne qualité, qui doivent cependant être utilisées plus efficacement et, si besoin, développées davantage afin de faire face à la croissance économique et démographique. Des investissements substantiels continuent donc d'être planifiés pour maintenir le niveau élevé des infrastructures techniques et garantir leur sécurité. Leur financement est garanti à long terme en ce qui concerne le remplacement des infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau. Le développement et l'exploitation des infrastructures routières et ferroviaires sont eux aussi assurés dans un premier temps grâce à un fonds nouvellement créé au niveau national. À moyen terme, il faudra toutefois recourir à une

augmentation des contributions des utilisateurs. Si le financement des infrastructures aéroportuaires par le secteur privé semble assuré pour les années à venir, les aéroports de Genève et de Zurich atteignent déjà leurs limites aux heures de pointe. Leurs réserves de capacités seront totalement épuisées d'ici dix à vingt ans.

L'industrie suisse est l'une des plus compétitives du monde. Sa contribution à la création de valeur globale est stable depuis la fin des années 1990, aux alentours de 26 %, tandis que la part des actifs travaillant dans le secteur est en légère baisse et avoisine 20 %. Cette diminution s'explique par les modifications des habitudes de consommation, le progrès technologique et les gains de productivité au sein même de l'industrie. La numérisation et l'automatisation sont des facteurs importants dans ce processus. En tant qu'économie novatrice, la Suisse les utilise comme un moteur de développement et d'innovation. Les progrès techniques rapides dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), les nouveaux modèles d'affaires ainsi que l'importance croissante des données sont des catalyseurs potentiels dans ce domaine.

Garantir des infrastructures de transport et de communication répondant aux besoins et reposant sur un financement solide

La Suisse peut compter sur un système global de transport de haute qualité et très dense. Le rail comme la route sont toutefois souvent congestionnés du fait de la croissance rapide du trafic de voyageurs et de marchandises. Ce phénomène entraîne à la fois une hausse des coûts d'entretien et des besoins d'extension du réseau. De nouvelles étapes d'aménagement sont ainsi planifiées tous les quatre à huit ans tant pour la route que pour le chemin de fer.

Toutefois, les extensions ne suffiront pas à absorber la hausse prévue du volume du trafic. Elles requièrent en outre beaucoup de temps, sont onéreuses, atteignent leurs limites dans les zones densément peuplées et ne sont pas réellement souhaitables sur les surfaces naturelles restantes. C'est pourquoi la Confédération, les cantons et les villes souhaitent parvenir à une meilleure utilisation des infrastructures existantes avant de procéder à des extensions ou à de nouvelles constructions. *Un certain nombre de mesures sont ainsi envisagées, prévues ou en cours d'application*, comme une gestion innovante du trafic, un lissage des heures de pointe au moyen de systèmes de taxation de la mobilité liés aux prestations et valables pour tous les modes de transport (tarification de la mobilité), le transfert accru des coûts externes vers les usagers qui en sont à l'origine, le développement des offres de transports publics en particulier dans les zones densément peuplées et enfin l'augmentation de la part de la mobilité douce (trafic cycliste, piéton, etc.).

Par ailleurs, la mise en réseau et le pilotage numérique du système global de transport ainsi que l'émergence de véhicules automatisés et connectés peuvent contribuer à fluidifier le trafic et permettre ainsi une utilisation plus efficace du réseau. Mais ces évolutions vont aussi de pair avec des problématiques supplémentaires et des défis nouveaux. Leurs répercussions en termes de quantités sur les infrastructures de transport et leur utilisation sont ainsi encore largement méconnues. D'autres questions se posent concernant la protection des données, la gestion des données de trafic et les nouvelles possibilités en matière de gestion du trafic. La numérisation et la mise en réseau comportent en outre de nouveaux risques pour les systèmes de transport (notamment le risque de cyberattaques), qui requièrent un renforcement de la résilience et de la sécurité.

Des réseaux de télécommunications abordables et compétitifs au plan international, qui fonctionnent de manière fiable et à un prix accessible sur l'ensemble du territoire pour tous les utilisateurs et utilisatrices, jouent un rôle essentiel pour l'économie, la population et l'État, et représentent de surcroît la condition indispensable au développement de nouveaux modes de vie et de travail, mais aussi de nouveaux produits et services. En comparaison internationale, la Suisse dispose d'un accès de très bonne qualité au haut débit. Afin de pouvoir répondre aux futurs besoins des utilisateurs, elle doit disposer de nouvelles fréquences pour le développement du réseau mobile et maintenir un niveau élevé d'investissements dans les infras-

structures. Dans ce domaine, l'extension du réseau résulte en premier lieu des forces du marché. Le fait que les télécommunications soient fortement dépendantes de l'alimentation électrique engendre des risques majeurs de dérangements et de pannes des services importants (Internet, numéros d'urgence, etc.) ainsi qu'une grande vulnérabilité face aux cyberattaques.

Une partie des infrastructures du pays se situent en outre dans des zones exposées aux dangers de crues, de glissements de terrain, d'éboulements et d'avalanches et le changement climatique ne fera qu'aggraver ces risques. Il est donc essentiel d'améliorer la résilience des infrastructures critiques.

Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les entreprises

La Suisse consomme peu de ressources nationales pour générer son PIB élevé. Ses émissions de gaz à effet de serre par habitant sur le territoire national sont parmi les plus faibles en Europe. En parallèle, on assiste ces dernières années à un relatif découplage entre la croissance de la consommation de matières premières et celle du PIB. En 2015, la Suisse a consommé 7,9 % de matières premières de plus qu'en 2000, tandis que sur la même période, le PIB a augmenté de 30 %. Afin d'améliorer encore l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les entreprises, la Confédération soutient le Réseau Suisse pour l'efficacité des ressources, Reffnet.ch, et accorde des prêts aux entreprises qui développent des produits et processus innovants par l'intermédiaire d'un fonds de technologie.

Malgré les progrès réalisés sur le plan national en matière d'efficacité des ressources, l'évolution positive de la productivité des ressources s'explique majoritairement par le transfert vers l'étranger des étapes de production qui en consomment beaucoup. En Suisse, les ressources naturelles sont encore loin d'être exploitées de manière optimale. La politique de croissance se concentre donc en priorité sur la qualité de la croissance en augmentant l'efficacité de tous les facteurs de production utilisés. La Confédération favorise les innovations dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Elle dispose pour cela d'un instrument efficace de promotion des technologies environnementales, mais contrairement à l'UE, elle ne procède à aucune vérification dans ce secteur. L'internalisation des coûts externes pose toujours un certain nombre de défis. Une telle approche aurait globalement pour effet de rendre plus chères les méthodes et les ressources polluantes, ce qui permettrait de faciliter les investissements dans les nouvelles technologies et méthodes respectueuses de l'environnement.

Favoriser l'innovation et exploiter les opportunités de la numérisation

En Suisse, l'éducation et la recherche sont de très bonne qualité. Le pays compte parmi les leaders mondiaux en ce qui concerne l'activité d'innovation dans les entreprises. La Confédération encourage la coopération entre la science et l'économie, et garantit un degré élevé d'autonomie des acteurs dans l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Grâce à la recherche appliquée et au transfert de connaissances des hautes écoles vers la pratique, elle soutient de manière subsidiaire la commercialisation de nouvelles technologies et la création d'entreprises.

On observe en Suisse un besoin important de personnel qualifié capable d'exploiter les potentiels de création de valeur de la numérisation, en particulier dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique. Afin de conforter et de développer de manière ciblée la position de la Suisse en tant que pôle majeur d'innovation et de recherche, la Confédération et les cantons entendent aider les hautes écoles à augmenter les capacités dans l'informatique. La Confédération définit ainsi des priorités dans les domaines de l'analyse des données, de l'innovation basée sur les données, de l'intelligence artificielle, de l'efficacité des ressources, de l'industrie 4.0, de la robotique et enfin de l'Internet des objets. Dans le même temps, il faudra relever les défis liés à la transition numérique, à savoir d'une part la gestion des données de recherche dans le contexte du *big data* et, d'autre part, les dangers de l'utilisation abusive des données.

Exemple de contribution à l'ODD

Créer des ponts entre les hautes écoles et les entreprises

Transférer dans la pratique les résultats de la recherche : c'est précisément ce qu'entend faciliter la fondation *Switzerland Innovation* sur ses cinq sites, qui forment le parc suisse de l'innovation. Le monde des sciences et celui de l'entreprise y collaborent pour donner naissance à des produits et des services commercialisables. De son côté, la fondation met à disposition des infrastructures, du savoir-faire et des financements pour les secteurs économiques prometteurs.

<https://www.switzerland-innovation.com>

La contribution internationale de la Suisse

La coopération internationale de la Suisse contribue dans les pays en développement à une industrialisation durable. Elle promeut un environnement économique et financier stable, renforce le secteur privé et les services financiers, et améliore la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Elle aide les producteurs et les entreprises à se positionner au sein des chaînes de valeur et appuie l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Dans le cadre de l'OMC et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), elle s'engage pour une protection de la propriété intellectuelle à la fois appropriée et judicieuse sur le plan économique. La Suisse soutient par ailleurs les pays en développement dans la mise en place d'une infrastructure de base et mobilise des capitaux pour financer des infrastructures. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Promouvoir l'efficacité des ressources et les technologies propres.** Les pays en développement sont encouragés à se montrer plus innovants, à organiser leur production de façon plus inclusive et plus efficace sur le plan écologique, et enfin à appliquer les principes de l'économie de marché. Cela passe par exemple par un conseil technique sur les technologies et les modes de production propres et durables, par la définition de conditions-cadres juridiques pour améliorer l'efficacité des ressources, ou encore par un accès facilité au financement des technologies propres. La Suisse s'engage au niveau national et multilatéral pour le renforcement de l'économie verte et participe aux négociations de l'OMC en vue de la libéralisation des échanges dans le secteur des biens environnementaux, notamment pour accroître l'efficacité des ressources et la promotion des technologies propres.
- **Améliorer l'accès aux services financiers pour les entreprises et les producteurs.** Au travers de canaux bilatéraux et multilatéraux, la Suisse apporte une aide technique pour la mise en place de capacités institutionnelles visant à renforcer les infrastructures et la réglementation des marchés financiers locaux, ce qui permet à moyen et long terme de faire baisser les coûts de l'intermédiation financière et de soutenir le financement des monnaies locales. De manière subsidiaire au marché, la Suisse encourage aussi la mise à disposition de financements d'entreprises à long terme, en particulier pour les PME locales, ainsi que le développement de services financiers tels que les microcrédits, qui sont adaptés aux besoins spécifiques des entreprises. Dans ce contexte, l'amélioration du cadre juridique et l'augmentation de la transparence doivent garantir aux populations pauvres l'accès et la participation aux marchés. Une attention spéciale doit être portée aux femmes, qui sont généralement confrontées à des obstacles particuliers lors du développement de leur entreprise, comme le manque de garanties ou encore l'existence de barrières juridiques et culturelles dans l'accès à la propriété foncière.
- **Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à Internet,** notamment en consolidant un cadre institutionnel et réglementaire approprié et en développant les capacités et les compétences correspondantes par le biais des organisations internationales et des processus implantés à Genève. La Suisse s'engage pour une réduction de la fracture numérique entre les pays industriels,

les pays en transition et les pays en développement, et met à disposition des applications innovantes dans le domaine des TIC, destinées par exemple aux téléphones portables. Elle promeut en outre l'utilisation de techniques d'information et de communication ainsi que de technologies mobiles dans les systèmes éducatifs, notamment en vue de la diffusion de connaissances auprès de groupes difficiles à atteindre ou de l'acquisition des qualifications requises pour vivre et travailler dans un monde numérique. À cette fin, il est indispensable d'améliorer l'accès à Internet (haut débit) y compris dans les pays en développement.

5.10 ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Dans sa Constitution, la Suisse se donne pour mission de favoriser la prospérité commune, la cohésion interne, la diversité culturelle et une égalité des chances aussi grande que possible entre les citoyennes et les citoyens. De même, la Constitution interdit toute discrimination du fait de l'origine, de la race, du sexe, de la langue, de la situation sociale, du mode de vie, des convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ou encore du fait d'un handicap corporel, mental ou psychique.

Le système éducatif, le partenariat social, le taux élevé de l'emploi, le système de protection sociale et les impôts progressifs sont autant de facteurs qui contribuent à réduire les inégalités économiques. La Suisse procède en outre à des transferts sociaux vers les tranches de population à faibles revenus. Au moyen de programmes spécifiques, elle promeut l'intégration de tous, tels que les individus souffrant de handicaps ou encore les personnes étrangères. La majeure partie des recettes fiscales est perçue par les cantons et les communes en vertu de leur propre législation afin qu'ils puissent accomplir leurs différentes missions. Il existe par conséquent des inégalités régionales en matière de charge fiscale, auxquelles la Suisse remédie à l'aide de systèmes différenciés de péréquation financière et de compensation des charges entre la Confédération, les cantons et les communes.

Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre la discrimination

Pour soutenir l'égalité des chances entre les membres de sa population, la Suisse garantit à tous l'accès à un service public de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, du droit et de la sécurité publique, ainsi qu'une large participation culturelle. Avec la loi sur l'égalité pour les handicapés, la Suisse facilite à ces personnes l'accès à la formation et la formation continue, aux infrastructures publiques, aux transports et aux services. Elle soutient leur participation à la vie publique et politique par un accès sans obstacle à l'information et aux plateformes de discussion. Du chemin reste à parcourir notamment au niveau de la protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de travail privés.

L'égalité des sexes est traitée dans la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (voir ODD 5). De premières mesures ont déjà été prises par la Suisse concernant l'égalité de traitement des personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles. Elles comprennent l'accès à une forme d'union reconnue par l'État (partenariat enregistré), qui n'est toutefois pas équivalente au mariage, ainsi que l'examen d'une procédure simplifiée pour la modification du sexe et du prénom dans le registre de l'état civil. L'ampleur des discriminations subies au quotidien par les personnes concernées reste cependant encore largement méconnue, car aucune donnée pertinente en la matière n'est collectée pour l'instant.

La discrimination raciale fait l'objet, pour sa part, d'une disposition du code pénal suisse. Près d'un quart de la population suisse a été victime de discrimination au cours des cinq dernières années, dont plus de la moitié en raison de sa nationalité. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU recommande par conséquent à la Suisse de réviser la législation sur la naturalisation afin d'en éliminer le caractère discriminatoire, de prendre des mesures contre le profilage ethnique ou encore de supprimer les restrictions disproportionnées de la liberté de mouvement des personnes admises à titre provisoire.

Un certain nombre de défis restent à surmonter par les personnes concernées pour la mise en œuvre concrète de la législation antidiscrimination : les coûts élevés des procédures civiles constituent en effet souvent un frein empêchant le dépôt de plaintes pour discrimination. Par

ailleurs, la qualité pour agir en justice des associations n'est reconnue qu'en cas de discriminations entre femmes et hommes dans le domaine professionnel, ainsi que pour l'accès des personnes handicapées aux constructions et aux installations des services de transports. Une extension du champ d'application du droit d'action collective est actuellement à l'étude. De même, le renforcement de la protection contre la discrimination dans certains domaines de la vie (droit du travail, statut de séjour, droit du bail, droit des contrats en général, etc.) est en cours d'examen.

Réduire les inégalités de revenus et de fortune

La Suisse veille à la prospérité commune de sa population à l'aide de la politique de croissance, d'un système éducatif accessible à tous et de la protection sociale. En outre, des politiques comme celle du logement et des loyers mise en œuvre par les cantons et les communes ou encore la politique économique qui favorise une baisse des prix à la consommation – p. ex. du fait de conditions d'importation facilitées – contribuent à soulager les couches les plus défavorisées de la population. Étant donné que la politique fiscale et celle du logement relèvent avant tout de la compétence des cantons et des communes, elles varient en fonction du lieu de résidence.

Le niveau de vie général en Suisse fait partie des plus élevés en Europe. Les revenus disponibles équivalents ont augmenté de 15 % depuis 2000 (valeur médiane). Les inégalités de revenu disponible sont dans la moyenne européenne. Leur évolution est plutôt stable au regard du rapport entre les quintiles depuis 2000, dans l'ensemble et en tenant compte des intervalles de confiance parfois larges. Cette situation est due notamment à la redistribution des richesses au moyen de la progressivité de l'impôt et des transferts sociaux.

En 2015, les 20 % les plus riches percevaient un revenu 4,8 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. Côté patrimoine, en 2010, 62 % de la fortune totale imposable appartenait aux 5 % les plus riches, tandis que 25,5 % des contribuables ne possédaient aucune fortune imposable (source : statistiques de l'impôt sur la fortune). En Suisse, la fiscalité touche principalement le revenu, et non la fortune, ce qui explique que la progressivité de l'impôt compense beaucoup moins efficacement les inégalités de patrimoine. Avec un produit de l'impôt sur la fortune représentant 1,8 % du PIB, la Suisse se situe dans l'exacte moyenne des pays de l'OCDE.

Réguler les marchés financiers

Place financière internationale majeure, la Suisse participe à l'élaboration du programme mondial de réglementation. Elle préconise une architecture financière équitable qui crée et garantit les mêmes conditions pour tous. Elle vise une consolidation et une orientation accrue vers l'efficacité du programme international de réglementation. Dans ce contexte, elle œuvre pour la surveillance de la mise en œuvre des normes internationales en matière de stabilité des marchés financiers, de fiscalité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et applique elle-même ces normes. Afin de renforcer sa stabilité financière et sa crédibilité, la Suisse a modifié les exigences imposées aux banques en termes de capitaux et de liquidités, mais aussi révisé totalement sa législation sur les infrastructures du marché financier et le négoce des produits dérivés, ainsi que sur la lutte contre le blanchiment d'argent. En ce qui concerne les assureurs, elle a adopté des prescriptions sur la solvabilité, que l'UE reconnaît comme équivalentes à sa propre réglementation.

En 2017 est entrée en vigueur, en Suisse, la base légale relative à l'échange automatique de renseignements fiscaux au plan international. Les opérations réalisées par les clients étrangers sur la place financière suisse sont ainsi soumises dorénavant aux normes internationales. D'autres pays, qui ne satisfont pas actuellement aux standards requis, doivent être intégrés ultérieurement par étapes. La Suisse envisage de soutenir le développement des capacités nécessaires à l'application de ces normes dans les pays émergents et en développement.

Encourager une migration et une intégration sûres, régulées et régulières

La Suisse garantit l'immigration dans la mesure où celle-ci sert son intérêt macroéconomique. En décembre 2017, sa population résidente permanente de nationalité étrangère était issue à 68,5 % des États de l'UE-28/AELE. Les ressortissants de pays tiers, pour leur part, formaient une proportion de 31,5 %. Les travailleurs issus des États de l'UE ou de l'AELE bénéficient, du fait de l'accord sur la libre circulation des personnes, d'un accès facilité au marché du travail suisse. En provenance des autres pays, la Suisse n'autorise qu'une entrée limitée de main-d'œuvre très qualifiée dans des conditions strictement définies. La Suisse accorde également l'asile aux personnes qui remplissent la qualité de réfugié. Lorsqu'une personne n'a pas obtenu l'asile mais que le retour dans son pays d'origine n'est pas possible, licite ou raisonnablement exigible, elle est admise en Suisse à titre provisoire. En revanche, les personnes sans autorisation de séjour sont tenues de quitter rapidement le territoire. Leur retour devant s'effectuer dans la sécurité et la dignité, la Suisse propose également des aides au retour destinées à certains groupes cibles. Elle s'engage en faveur de voies de migration sûres et lutte contre le phénomène de migration irrégulière. Au niveau européen, elle œuvre pour un partage équitable des charges et pour le soutien aux pays de premier accueil.

La Suisse attache une grande importance à l'intégration des étrangères et des étrangers. Ceux-ci représentent en effet un quart de la population résidente permanente du pays. Une grande partie d'entre eux est née en Suisse ou y a grandi. L'intégration des migrants, personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus, se fait généralement dans des structures publiques régulières, notamment dans le cadre scolaire et de la formation professionnelle, ainsi qu'au poste de travail. Lorsqu'un besoin d'intégration particulier est identifié, des programmes spécifiques (mis en œuvre dans les cantons, les villes et les communes) offrent un soutien. Les mesures sollicitées et encouragées touchent principalement à l'apprentissage de la langue, à la formation, l'employabilité, la transmission d'informations et à l'insertion sociale. Les analyses de l'OCDE montrent que l'intégration en Suisse est satisfaisante dans l'ensemble, même si des tensions interculturelles existent. Étant donné que la proportion de personnes issues de l'immigration continue d'augmenter, l'intégration durable reste déterminante pour la cohésion sociale du pays. En comparaison européenne, les obstacles à la naturalisation y sont plutôt élevés. Afin de faciliter la naturalisation des étrangers de troisième génération, la Suisse a mis en place depuis janvier 2018 une procédure facilitée. La naturalisation a lieu au niveau fédéral, cantonal et communal : il est par conséquent problématique que des individus résidant dans des communes différentes doivent surmonter des obstacles différents, notamment en ce qui concerne la durée de séjour, les émoluments ou les tests de naturalisation.

Depuis les années 1950, la Suisse accueille régulièrement des groupes de réfugiés reconnus par le HCR. En lien avec le conflit en Syrie, la Suisse a ainsi accueilli depuis 2013 un total de 3580 réfugiés, principalement en provenance du Liban et de Jordanie. Par ailleurs, elle a également décidé en décembre 2017 l'admission de 80 personnes vulnérables évacuées de Libye dans le cadre d'une mesure humanitaire urgente. Les programmes de réinstallation de la Suisse englobent des mesures d'intégration spéciales, qui viennent compléter les programmes d'intégration cantonaux (PIC), comme l'information avant le départ ou le coaching et l'accompagnement dans les deux premières années.

Exemple de contribution à l'ODD

Promouvoir ensemble l'intégration des migrantes et des migrants

L'intégration signifie que tous les membres d'une société jouissent des mêmes chances de subvenir à leurs besoins vitaux et de pourvoir eux-mêmes à leur entretien. Un vaste réseau d'autorités publiques, de partenaires sociaux, d'organisations de la société civile et d'associations spécialisées poursuit cet objectif avec le programme *Dialogue intégration*, qui développe des initiatives dans les trois domaines « Au travail », « Dès la naissance » et « Au quotidien ». Plus de 250 acteurs y participent pour introduire des améliorations et proposer des offres de soutien. Dans le secteur de la restauration, par exemple les gérants sont préparés dès leur formation initiale de base à l'intégration de travailleurs étrangers. Par ailleurs, les femmes issues de la migration peuvent échanger lors de discussions encadrées sur les questions d'éducation et de santé des jeunes enfants.

La contribution internationale de la Suisse

La coopération internationale de la Suisse vise à réduire la pauvreté, la discrimination, l'exclusion et la vulnérabilité dans les pays en développement. Au sein des organisations internationales, la Suisse œuvre en faveur d'un pacte global sur les conditions d'une migration sûre, régulée et régulière, ainsi qu'en faveur d'un pacte global sur les réfugiés. Dans les zones et les régions où cela s'avère judicieux, la Suisse souhaite renforcer les liens entre sa coopération internationale et sa politique migratoire afin d'améliorer la cohérence de ses politiques, d'adopter une approche systémique quant aux opportunités et aux défis associés à la migration et enfin de veiller à ses intérêts. Elle œuvre en particulier contre la pauvreté et les facteurs menaçant la paix et la bonne gouvernance, qui représentent bien souvent les causes de la migration. Les priorités de la Suisse sont les suivantes.

- **Lutter contre la discrimination et renforcer les groupes qui en sont victimes.** La protection des groupes discriminés, la promotion des droits de l'homme et l'inclusion économique, sociale, culturelle et politique, notamment pour les minorités ethniques et religieuses, sont au cœur de la coopération internationale de la Suisse. Cette dernière soutient par ailleurs la ratification universelle des conventions existantes dans le domaine des droits de l'homme et agit pour axer le cadre juridique sur les exigences actuelles et futures, pour combler les lacunes du droit international et renforcer le respect des droits de l'homme. La Suisse appuie le développement des capacités des organisations de la société civile et des institutions de défense des droits de l'homme, qui favorisent la participation des communautés locales aux processus de décision, l'accès des groupes marginalisés à la justice et enfin l'intégration sociale des catégories de population discriminées.
- **Prendre en compte les intérêts des pays en développement dans la gouvernance économique globale** en s'engageant pour un système commercial multilatéral fondé sur des règles. La Suisse applique le traitement spécial et différencié des pays en développement dans le cadre des accords existants de l'OMC. La décision ministérielle de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation dans le domaine agricole et la suppression des subventions à l'exportation est en cours de mise en œuvre. Au sein du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, la Suisse est représentée dans un groupe de vote mixte auquel appartiennent également des pays émergents et des pays en développement.
- **Gérer la migration comme une opportunité et un défi pour le développement.** La Suisse s'est fixé comme priorité la réduction des facteurs de migration forcée au moyen d'une approche globale à long terme dans les régions d'origine. À la suite de catastrophes et de conflits armés, les personnes persécutées, vulnérables ou appartenant à des minorités doivent trouver en premier lieu une protection sur place ou dans un pays tiers sûr. La Suisse s'y emploie dans le cadre de son engagement humanitaire. Les migrantes et les migrants doivent être en mesure d'apporter une contribution positive au développement dans leurs pays d'origine, de transit et de destination, et la

Suisse favorise la coopération entre ces pays. Pour cela, elle mise sur des dialogues politiques et des partenariats migratoires bilatéraux. Dans les processus multilatéraux, elle contribue à lutter contre la migration irrégulière et le problème des passeurs. La Suisse apporte son soutien aux pays de premier accueil et de transit afin d'améliorer les conditions de vie des migrants et des réfugiés. Cela doit permettre de réduire la pression qui conduit ces personnes à poursuivre leur voyage vers l'Europe, dans l'illégalité et dans des conditions souvent dangereuses.

5.11 ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Plus de trois quarts de la population suisse vit aujourd'hui dans des villes ou des agglomérations, qui concentrent plus de 80 % des emplois et produisent 84 % de la richesse économique. Si l'offre de logements est le plus souvent suffisante dans les zones urbaines, elle a tendance à se raréfier dans les endroits tranquilles. La qualité de l'air s'est généralement améliorée ces dernières années, même si les émissions polluantes et les nuisances sonores continuent d'avoir un impact sur la santé de la population dans certaines régions. Les ménages ont accès à de bons services de base (approvisionnement en eau potable, traitement des eaux usées, électricité, chauffage, élimination des déchets, accès à Internet, services publics en général). On ne trouve pas de quartiers dans lesquels la pauvreté est apparente, les espaces verts et non bâtis sont généralement faciles d'accès et le niveau de sécurité globalement élevé. La valeur esthétique de certains sites construits et la richesse du patrimoine bâti, ancien ou contemporain, offrent à la population des paysages urbains qui augmentent sa qualité de vie et son identification avec l'environnement dans lequel elle vit.

Le trafic individuel et les transports en commun fonctionnent bien, même si leurs limites de capacité sont atteintes aux heures de pointe sur les tronçons très fréquentés. Le niveau de sécurité des transports est très élevé. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès aux transports en commun n'est cependant pas encore garanti partout. En vertu de la loi sur l'égalité pour les handicapés, les transports publics devront répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées à mobilité réduite avant la fin de 2023.

La population participe à l'aménagement du territoire. Il s'agit là d'une tâche qui est assumée à tous les niveaux de l'État (Confédération, cantons, villes, communes) et à laquelle les personnes privées contribuent. La Confédération en fixe le cadre et en assure la coordination au niveau national, alors que la responsabilité de sa mise en œuvre incombe aux cantons et aux communes. La protection de la nature et du paysage ainsi que le trafic d'agglomération et le trafic régional sont des tâches communes.

Promouvoir un développement territorial cohérent dans toute la Suisse

L'augmentation continue des surfaces construites et de la mobilité ainsi que la séparation entre espaces économiques et espaces résidentiels ont favorisé le mitage du territoire. Si l'on veut éviter que les agglomérations se fassent trop envahissantes à l'avenir et répondre aux attentes de tous les utilisateurs potentiels, une coordination de la planification s'impose. Résultant d'une approche concertée de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, le Projet de territoire Suisse propose un cadre d'orientation commun pour le développement territorial en Suisse. Cet instrument favorise un rapprochement entre les espaces économiques et les espaces résidentiels et permet l'exploration d'approches innovantes en matière de péréquation des avantages et des charges. En le mettant en place, la Confédération a aussi apporté une contribution fondamentale au maintien et au renforcement de la cohésion nationale. La cohérence du développement territorial revêt aussi une importance cruciale pour le développement économique des régions. Les régions limitrophes réalisent des projets transfrontaliers et cultivent les échanges avec les régions voisines des pays alentour.

L'évolution démographique et la demande croissante en surfaces dédiées au logement, à l'économie, aux transports et aux loisirs posent d'importants défis à la Suisse. Les conflits

d'usage qui en résultent augmentent les pressions subies par le paysage, le patrimoine, les sols, les terres agricoles et la biodiversité et placent les villes et les communes devant des choix difficiles. Le cloisonnement administratif et politique ainsi que la détermination d'espaces fonctionnels représentent également des défis majeurs dans la perspective de la cohérence du développement territorial en Suisse.

Développer les agglomérations vers l'intérieur en préservant leur patrimoine bâti et les espaces naturels ou non bâtis

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage ainsi que la loi sur l'aménagement du territoire de la Confédération définissent le cadre d'une densification urbaine destinée à ménager les terres agricoles, les espaces naturels et le paysage, mais aussi le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, aux fins de conserver l'attractivité de la Suisse comme pays où il fait bon vivre et travailler. La taille des zones à bâtir trop étendues est réduite et les réserves de terrains à bâtir sont gérées de manière plus judicieuse. Dans le cadre de sa politique des agglomérations, la Confédération met en place des incitations pour optimiser la coordination entre l'urbanisation et le trafic. Dans leurs plans directeurs, les cantons démontrent en outre comment développer le milieu bâti vers l'intérieur en préservant sa qualité. Avec les communes, ce sont eux qui sont les principaux responsables de la planification et de la mise en œuvre.

Dans les villes suisses, l'accès de la majeure partie de la population à des espaces publics verts ou non bâtis sécurisés est garanti. Satisfaire aux besoins et aux droits de la population en matière d'aménagement de l'espace et des zones urbaines (environnement propice à l'activité physique, accès pour les personnes à mobilité réduite, etc.) tout en préservant le patrimoine bâti et suffisamment d'espaces naturels, verts et non bâtis, et en densifiant les agglomérations sans renoncer à une certaine qualité architecturale, continue néanmoins de représenter un défi de taille. Le développement urbain vers l'intérieur offre une opportunité d'améliorer la qualité urbanistique des ceintures des agglomérations, d'aménager des espaces non bâtis et d'obtenir un effet favorable sur la qualité de vie, sur le paysage, sur la biodiversité et sur le climat urbain. Il doit cependant reposer sur une approche globale dans le cadre de laquelle politique et société doivent assumer ensemble la responsabilité de la gestion du milieu construit.

Permettre la mise à disposition de logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population

Près de 84 % des ménages en situation de pauvreté et 57 % des ménages en situation de précarité ne vivent pas dans un logement adapté à leurs besoins. Les retraités, les familles monoparentales et les personnes issues de l'immigration sont particulièrement touchés par ce problème. Leurs logements sont souvent trop exigus, mal agencés et exposés aux nuisances du trafic ou à des émissions de bruit ou d'odeurs. Dans les grandes agglomérations, en particulier, les loyers sont élevés, rendant l'accès au marché du logement difficile pour certains groupes de la population.

En vertu de la Constitution fédérale, la Confédération est chargée de légiférer afin de lutter contre les loyers abusifs et d'encourager la construction de logements dans l'intérêt des familles, des personnes âgées, handicapées ou dans le besoin. La Confédération met en place des programmes destinés à stimuler la construction de logements. Elle soutient des projets-pilotes explorant des pistes novatrices pour améliorer la qualité de vie et la compétitivité tout en renforçant la solidarité. Avec son Programme de recherche sur le logement, elle met l'accent sur l'accès au logement des ménages à faible revenu. En fonction des besoins, les objectifs et les mesures destinées à garantir la mise à disposition de logements adaptés aux familles et aux personnes âgées à des prix abordables et en quantités suffisantes sont fixés dans les plans directeurs cantonaux. Pour la Confédération et les cantons, contribuer à l'offre de logements abordables dans des lieux bien desservis au moyen de mesures de promotion de la construction de logements continue de représenter un défi, malgré toutes ces mesures.

Prévenir les événements dommageables

En densifiant les agglomérations et en les laissant s'étendre dans des zones à risque, on les a rendues plus vulnérables face aux dangers naturels et sociétaux, mais aussi face aux pannes en tous genres. Les changements climatiques provoqueront probablement une multiplication des événements naturels extrêmes ces prochaines années. Il faut en outre s'attendre à l'apparition de risques nouveaux et d'importance croissante liés, par exemple, à des pannes des systèmes de communication ou encore à la propagation de maladies infectieuses.

La prévention de tels événements et la préparation à leur éventualité, de même que les dispositifs d'alerte et d'intervention, sont une tâche commune de la Confédération, des cantons, des communes, des privés et de la science. Les objectifs et les mesures de réduction des risques sont formulés dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques, dans la stratégie dangers naturels, dans la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques, dans la cyberstratégie, dans les systèmes généraux de gestion des risques de la Confédération et des cantons et, en plus, dans la planification de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence ainsi que dans les plans directeurs et dans les plans d'affectation. L'approche multipartite appliquée à la mise en œuvre de ces stratégies implique qu'elle soit coordonnée par les plateformes et organismes concernés. En collaboration avec les communes, ce sont essentiellement les cantons qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures. Ils sont soutenus financièrement par la Confédération. Si la création de bases de données rassemblant toutes les informations sur les dommages pourrait venir faciliter cette collaboration, les données détaillées font encore défaut.

Exemple de contribution à l'ODD

Comment les quartiers peuvent apprendre les uns des autres

Dans l'idéal, les quartiers doivent permettre à leurs habitants de se rencontrer, de faire de l'exercice et de s'investir dans des projets communs. Seize villes de petite ou moyenne importance ont amélioré la qualité de vie dans leurs quartiers. Leur dénominateur commun : les résidents du quartier prennent une part active dans le développement et la mise en œuvre de projets. Les projets se rapportent aux domaines de l'habitat, de l'infrastructure, de la sécurité, du trafic, de la politique sociale ou des mesures d'intégration. Le *Réseau Quartiers Vivants*, dirigé par l'Union des villes suisses, présente de bons exemples de développement de quartiers, favorise les échanges, acquiert de nouvelles connaissances sur le terrain et en fait bénéficier un large public dans toute la Suisse.

<https://lebendige-quartiere.ch/fr/Bienvenue>

Contribution de la Suisse sur le plan international

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes. Dans les pays en développement – en Afrique plus particulièrement – leur croissance est plus rapide qu'ailleurs, non seulement parce que la perspective d'y trouver un emploi est meilleure que dans les régions rurales, mais aussi parce qu'elles promettent un meilleur accès à l'éducation et aux soins médicaux. D'ici 2040, les villes compteront vraisemblablement plus de personnes pauvres que les campagnes. Elles jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays. L'évolution de la pauvreté au niveau national dépend très largement de la manière dont les pôles urbains parviennent à fonctionner comme centres de croissance et d'innovation ainsi que de la qualité de leurs liaisons avec la campagne, indispensables pour permettre à la population rurale de bénéficier du dynamisme et de l'esprit inclusif des villes. Consciente de ces mécanismes, la coopération internationale de la Suisse compte de plus en plus de projets axés sur les centres urbains et leurs échanges avec les régions rurales ainsi que sur l'aide dans les domaines de la planification et de la gestion des villes de même que dans celui des processus de décentralisation et de renforcement des structures démocratiques locales. Elle vise plus spécifiquement à réduire les risques de catastrophes au moyen d'une

gestion intégrée des risques, en s'efforçant de mettre en évidence la corrélation étroite entre prévention des catastrophes, changements climatiques et coopération au développement et en améliorant encore la collaboration de tous les acteurs dans ces domaines. En conséquence, la Suisse attache une grande importance à la cohérence dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Accord de Paris sur le climat. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Promouvoir une urbanisation durable et inclusive** en soutenant les autorités municipales dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'investissement pour un urbanisme durable, centré sur la culture et axé sur la résilience aux changements climatiques et sur l'efficacité énergétique, y compris pour les systèmes de transport. Dans le cadre de ces projets, la Suisse encourage aussi la participation des citoyens, la responsabilisation des autorités, la surveillance, la décentralisation et le tissage de liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Dans les villes ayant un taux de criminalité élevé, la Suisse participe à l'élaboration de plans de sécurité urbaine et soutient la police locale dans ses efforts de sécurisation de l'espace public. Dans la perspective de reconstructions, la Suisse encourage les projets d'urbanisme participatifs prenant en compte les besoins de groupes marginalisés.
- **Réduire les risques de catastrophes** au moyen d'activités inspirées du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, comme la promotion d'une gestion intégrée des risques et la prise en compte des risques de catastrophe potentiels dans le cadre des travaux de planification. La Suisse soutient les mesures de prévention et de réduction des dommages, p.ex. sous la forme de systèmes d'alerte précoce, et, dans le cadre d'efforts de reconstruction, encourage la construction d'écoles et d'hôpitaux résistant aux catastrophes naturelles, le reboisement et la construction d'ouvrages de protection, la mise en place de structures de gestion des crises et l'organisation de chaînes de secours ainsi que d'équipes de recherche et de sauvetage en prévision de graves tremblements de terre. Elle participe à des programmes internationaux de réduction de l'impact de désastres majeurs, notamment à leur financement et à la mise en œuvre de solutions d'assurance et de financement fondées sur le marché.

5.12 ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Par rapport à la croissance démographique, la consommation en Suisse a augmenté de façon disproportionnée ces trente dernières années. Si certains indicateurs de la consommation comme le volume des déchets continuent d'augmenter, l'empreinte de la charge environnementale globale par tête pour la consommation en Suisse a nettement tendance à diminuer depuis l'an 2000. Principalement due aux progrès réalisés en Suisse dans les domaines de l'eau, de l'air et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, cette amélioration n'est pas suffisante dans son ensemble pour ramener la charge environnementale à un niveau compatible avec les objectifs de la Suisse en la matière. La charge environnementale que la consommation en Suisse cause à l'étranger a par contre sensiblement augmenté. En 2015, elle représentait plus de 75 % de la charge environnementale globale. L'empreinte de la production de gaz à effet de serre par habitant a tendance à stagner, contrairement à l'empreinte en matière de biodiversité, qui augmente. Rapportées à la population mondiale, ces empreintes ne sont pas compatibles avec les seuils de tolérance de la planète. Si l'on considère les évolutions possibles dans le futur, le potentiel d'améliorations est considérable, par exemple pour ce qui est des habitudes de consommation ou des chaînes d'approvisionnement. Il apparaît cependant aussi que des efforts supplémentaires sont indispensables, notamment dans le domaine de la mobilité (transports aériens).

En conséquence, la transition vers une économie ménageant les ressources, qui soit durable et responsable à chaque étape de la création de valeur, est un objectif déclaré de la Confédération, qui entend y travailler main dans la main avec l'économie. La Confédération élabore les bases et fixe les conditions générales de cette collaboration, notamment dans le Plan d'action Économie verte de 2013 et dans le plan de mesures qui a suivi en 2016, mais aussi dans la Position et le plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises

à l'égard de la société et de l'environnement de 2015, dans le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2016 ainsi que dans le rapport de base sur les matières premières (2013). À intervalles réguliers, le Conseil fédéral rend compte de la mise en œuvre des plans d'action et juge de l'opportunité de les ajuster.

Utiliser les ressources naturelles de manière efficace

L'utilisation de ressources naturelles est déterminée par les modes de production et les habitudes de consommation. Pour ce qui est de la production, l'industrie alimentaire et l'industrie chimique ainsi que les secteurs de l'énergie et de la construction ont un impact direct sur l'environnement. L'extraction et l'utilisation des ressources contribuent à la mise en péril des écosystèmes, à la perte de la biodiversité et à l'augmentation de la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Ces retombées environnementales grèvent lourdement l'économie mondiale et sont à l'origine de problèmes de santé et de nombreux décès prématurés. L'engagement des entreprises, de la communauté scientifique et de la société civile est crucial pour obtenir un changement durable en faveur d'une utilisation efficace des ressources. La Confédération soutient cet engagement en mettant à disposition des connaissances de base et des instruments, et en facilitant le dialogue entre tous les acteurs impliqués. Les innovations techniques et sociales, les *technologies propres* et la *chimie verte* sont des instruments majeurs de réduction de la consommation de ressources.

L'internalisation des effets externes représente un défi de taille. D'un point de vue économique, l'offre et la demande ne s'équilibrent pas de manière optimale lorsque les prix du marché ne reflètent pas l'intégralité des coûts, ce qui est encore souvent le cas en Suisse aujourd'hui. Or, il n'est pas toujours possible d'internaliser les coûts. Les taxes d'incitation sur le CO₂ et les COV (*composés organiques volatils*) et la redevance sur le trafic des poids lourds, telles qu'elles sont perçues en Suisse, constituent des pistes valables : elles permettent d'internaliser une partie des coûts externes et de mieux sensibiliser les investisseurs et les entreprises à la raréfaction des ressources naturelles. Néanmoins, ces instruments ne suffisent pas à reporter sur les producteurs de gaz à effet de serre la totalité des coûts du réchauffement climatique potentiel.

Réduire la production de déchets

La Suisse produit chaque année entre 80 et 90 millions de tonnes de déchets et la tendance est toujours à la hausse. La part la plus importante provient du secteur de la construction. Reflet du niveau de vie élevé, la quantité de déchets urbains produit par chacun de ses habitants atteint 716 kg par an, un chiffre qui est parmi les plus importants au monde. Les pouvoirs publics encouragent activement toutes les formes de recyclage. En 2016, 96 % du verre, 90 % des cannettes en aluminium, 82 % des bouteilles en PET et 68 % des piles et accumulateurs ont été recyclés. Le taux de récupération des déchets urbains pour le recyclage est passé d'un peu plus de 30 % en 1992 à environ 53 % en 2016. Les déchets qui ne sont pas collectés séparément sont éliminés dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Ces usines répondent à des normes environnementales strictes et servent à la production d'énergie. La gestion des déchets est prise en charge par des acteurs publics et privés dans le cadre d'un système bien rodé. Dans le domaine des déchets, la Confédération concentre ses efforts sur l'amélioration de la collecte sélective, sur la surveillance des déchets spéciaux et d'autres types de déchets soumis à un contrôle ainsi que sur l'application du principe du pollueur-payeur. Elle accorde une attention particulière aux matériaux d'emballage, aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction ainsi qu'à l'optimisation du recyclage des métaux.

Des efforts sont encore nécessaires notamment pour prévenir la production de déchets. L'administration élabore actuellement un programme à cet effet. Par ailleurs, des améliorations sont encore possibles dans le recyclage des déchets biogènes, des matières plastiques et des piles.

S'acheminer vers une économie circulaire

Au vu de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles et compte tenu des retombées écologiques et sociales d'une consommation croissante, les mesures classiques de protection de l'environnement ne suffisent plus à assurer le bien-être des générations actuelles et futures. Ces mesures doivent être complétées par une politique visant à ménager ces ressources, à les utiliser de manière plus efficiente et à prendre en compte l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire à s'acheminer vers une économie circulaire. Certaines matières (comme le phosphore) doivent être entièrement recyclées, les scories des usines d'incinération des ordures doivent être retraitées pour permettre la récupération des métaux (*urban mining*) et les produits doivent être conçus pour durer plus longtemps et pour pouvoir être réparés. Pour atteindre ces objectifs, la Confédération mise certes sur le dialogue (p.ex. *Dialogue des ressources 2017*) et la responsabilité des secteurs concernés, mais elle fixe aussi des objectifs quantitatifs dans les domaines particulièrement importants. Le développement et l'utilisation systématique de matières secondaires constituent un moyen de réduire la dépendance de la Suisse et de ménager les ressources naturelles à l'échelle mondiale.

Éviter le gaspillage alimentaire

L'impact environnemental causé par la consommation de la population suisse, sur le territoire national et à l'étranger, est dû en grande partie à l'alimentation. Des denrées alimentaires sont perdues tout au long du processus de création de valeur, du champ à l'assiette, chez les agriculteurs et les fabricants, chez les distributeurs, les restaurateurs et les consommateurs.

La Confédération a commandé une série d'études dont le but était de rassembler des données reflétant la part des déchets pouvant être évités à tous les niveaux. Au moyen d'une campagne conjointe, les organisations de consommateurs, le commerce de détail, la Confédération et les cantons cherchent à sensibiliser la population afin d'obtenir des changements de comportement durables. Un des défis consiste à réduire le gaspillage alimentaire dans les ménages privés, qui sont responsables d'à peu près 45 % de tous les déchets alimentaires recensés. Selon une étude de 2012 sur la composition des déchets, les denrées alimentaires retrouvées dans les déchets urbains livrés aux usines d'incinération représentent à elles seules environ 250 000 tonnes par an, provenant essentiellement de la consommation privée.

Encourager la durabilité et la transparence des chaînes de valeur

Si la gestion environnementale est un aspect systématiquement pris en compte par de nombreuses entreprises et organisations en Suisse, ce qui leur a permis de gagner en efficacité dans l'utilisation des ressources, il s'agit là d'un cheminement qui n'a pas encore été fait par tous les acteurs de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse du respect des législations nationales sur le travail et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou de la conformité aux législations nationales en matière d'environnement, aux recommandations de l'OCDE et de l'ONU relatives à la procédure de diligence devant être appliquées aux chaînes d'approvisionnement ou encore aux normes sectorielles internationales. La Suisse a participé très activement à l'élaboration de bon nombre de ces normes, qui ne sont pas juridiquement contraignantes, et encourage leur application. Bien que les entreprises ne soient pas obligées de rendre compte de leur respect des normes sociales et environnementales tout au long de leur chaîne de valeur, beaucoup de grandes sociétés multinationales s'y soumettent volontairement.

En collaboration avec différentes organisations, la Confédération travaille à la mise en place de mécanismes d'information et de notification efficaces et pertinents. Les recommandations d'éminentes institutions du secteur financier (p.ex. *Taskforce on Climate-related Financial Disclosure*) contribuent à rendre les comptes rendus des entreprises plus stratégiques et plus complets. En fournissant des bases scientifiques et des données environnementales fiables, la Confédération contribue à la qualité de l'information et de l'évaluation.

Malgré des progrès prometteurs, la transparence ainsi que la traçabilité et le respect des normes sociales et environnementales à toutes les étapes de la chaîne de valeur continuent de représenter un défi de taille.

Renforcer la responsabilité des entreprises à l'intérieur, mais aussi au-delà des frontières

De nombreuses multinationales actives au niveau international ont élu domicile en Suisse. Certaines ont des activités dans des pays en développement avec un État de droit moins stable et des normes sociales et environnementales moins élevées qu'en Suisse. Les entreprises suisses y créent des emplois, contribuant à la prospérité du pays en question. Accessoirement, il arrive cependant aussi que ces entreprises soient responsables d'effets indésirables, notamment en ce qui concerne l'efficacité des systèmes fiscaux nationaux, des aspects environnementaux ou les droits de l'homme. Le Conseil fédéral attend des entreprises domiciliées en Suisse qu'elles assument leurs responsabilités environnementales et sociales dans toutes leurs activités, même en l'absence de dispositions légales explicites. Il reconnaît l'engagement volontaire de l'économie dans ces domaines. Les attentes de la Suisse auxquelles les entreprises sont invitées à répondre, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, les droits de l'homme et l'environnement, de même que les démarches concrètes de la Confédération dans cette perspective sont détaillées dans la position du Conseil fédéral et le plan d'action concernant la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) ainsi que dans le plan d'action national sur la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le Conseil fédéral préconise une combinaison intelligente de dispositions non contraignantes complétées, le cas échéant, par des normes légales et par des instruments nationaux ou internationaux. Pour le moment, il mise cependant essentiellement sur des mesures non contraignantes et sur des efforts de coordination internationale. Il suit l'évolution à l'échelle internationale et étudie l'introduction d'un rapport des entreprises sur la durabilité tel qu'il existe dans l'Union européenne. La Confédération encourage l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales visant à responsabiliser les entreprises comme les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Le Point de contact national de la Suisse fonctionne comme organe de médiation extrajudiciaire intervenant lorsque des cas présumés d'infractions aux Principes directeurs de l'OCDE sont rapportés.

Permettre et promouvoir des modes de consommation durables

Depuis les années 1990, la consommation des ménages a augmenté plus rapidement que la croissance démographique : entre 1996 et 2015, la population s'est accrue de 17 %, tandis que les dépenses liées à la consommation des ménages aux prix courants étaient en hausse de 35 %. L'impact environnemental total par habitant a néanmoins diminué de 15 % depuis 2000, ce qui peut être interprété comme le signe d'une augmentation de la demande de biens et de services ménageant les ressources. Les consommateurs peuvent apporter une contribution significative au développement durable s'ils sont suffisamment informés sur les conséquences écologiques et sociales de leurs choix et sur les aspects relatifs à la qualité et à la sécurité des produits achetés ainsi qu'à leurs effets sur la santé. La Confédération encourage l'information et la sensibilisation des consommateurs en apportant une aide financière aux associations de consommateurs. Par ailleurs, elle surveille et contrôle le marché dans certains secteurs tels que le bois, les produits chimiques ou les véhicules.

Dans la perspective de la réduction et de l'adaptation nécessaires de la consommation de ressources, la croissance démographique représente un défi. Pour transformer les systèmes de consommation, des changements systémiques s'imposent. Une tâche qui est rendue plus difficile encore par la nécessité d'améliorer la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.

Réaliser des achats publics durables

Chaque année, la Confédération, les cantons et les communes achètent des biens et des services et attribuent des mandats de travaux publics pour un montant total de 41 milliards de francs, ce qui représente 7 % du PIB de la Suisse. Environ 80 % des marchés publics sont attribués par les cantons et les communes. La Confédération est appelée à montrer l'exemple

dans sa façon de consommer et d'acheter, en demandant des produits et des services et en réalisant des ouvrages en conformité avec les exigences économiques, écologiques, sociales et sanitaires. La loi fédérale sur les marchés publics est actuellement en révision. Si le Parlement adopte la proposition du Conseil fédéral, les aspects de durabilité seront inscrits dans la loi.

La Confédération peut montrer l'exemple en créant un cadre stratégique assurant la durabilité des marchés publics compte tenu des différents objectifs, instruments et organes. La mise en place d'une stratégie permettrait d'examiner des questions de simplification, de standardisation et d'optimisation pour les acheteurs et les soumissionnaires à tous les niveaux. Les principes de la responsabilité sociale des entreprises doivent être partie intégrante d'un système de marchés publics moderne. Cela passe aussi par un suivi régulier et par la détermination d'objectifs quantifiables.

Mettre l'accent sur la durabilité et la transparence dans le secteur des matières premières

Sa fonction de plaque tournante du commerce mondial des matières premières place la Suisse devant de multiples défis. Elle doit notamment se pencher sur des questions de respect des droits de l'homme, des normes environnementales et sociales, ainsi que des exigences de transparence des transactions financières liées à l'extraction des matières premières. Ces questions sont porteuses de risques pour la réputation des entreprises concernées et de la Suisse. En 2013, le Conseil fédéral a donc adopté des mesures destinées à assurer l'attractivité de la place économique suisse, à accroître la transparence des flux financiers et des flux de production et à responsabiliser les entreprises. À intervalles réguliers, la Suisse réexamine la situation des sociétés suisses opérant dans le secteur des matières premières sous l'angle de différents aspects, ceux notamment de leur compétitivité, de leur intégrité et de leur impact sur l'environnement. Pour mettre l'accent sur les aspects importants, elle a recours à une combinaison d'instruments plus ou moins contraignants. En collaboration avec les parties prenantes, il a par exemple été décidé d'élaborer à l'intention des entreprises opérant dans le secteur du commerce des matières premières une procédure de diligence avec rapport sur les droits de l'homme. Dans le contexte de la révision du droit des sociétés anonymes, la Suisse étudie l'introduction de dispositions visant à renforcer la *gouvernance d'entreprise* et la transparence dans le secteur des matières premières.

Au niveau international, notamment dans le cadre de l'OCDE et du PNUE, et plus particulièrement au sein du Groupe international d'experts sur les ressources, la Suisse travaille au renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence, notamment en contribuant à l'élaboration et à l'application de directives internationales destinées au secteur des matières premières. Elle soutient ainsi, par exemple, la mise en œuvre du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. La Suisse encourage aussi l'*Initiative pour la transparence des industries extractives* et, avec elle, la publication des paiements destinés à des gouvernements. En 2018, la Suisse réexaminera la situation des sociétés suisses opérant dans le secteur des matières premières sous l'angle de divers aspects, ceux notamment de leur compétitivité, de leur intégrité et de leur impact sur l'environnement.

Le forum ministériel mondial du PNUE a donné au Groupe international d'experts sur les ressources jusqu'en 2019 pour rédiger un rapport sur la situation, les tendances et les perspectives en matière d'utilisation de ressources naturelles et pour présenter des solutions en vue d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles. Ce rapport est un instrument important qui doit permettre d'inciter les entreprises à produire de manière durable et à internaliser les coûts externes.

Contribution de la Suisse sur le plan international

La consommation et la production en Suisse sont indissociables de l'étranger. Rappelons que l'impact sur l'environnement causé à l'étranger par la consommation en Suisse représentait plus de 75 % des charges environnementales totales de la Suisse en 2015. De nombreuses

multinationales dont le siège est en Suisse ont aussi des sites de production à l'étranger. Le respect des droits de l'homme et des normes environnementales internationales est une condition indispensable à un développement durable bénéfique à tout un chacun. Si le gaspillage alimentaire est un problème au niveau national, l'un des défis à relever dans les pays en développement est la perte de grandes quantités de semences et de céréales immédiatement après la récolte, ce qui représente une menace pour la sécurité alimentaire. Selon la FAO, 15 % de la récolte de céréales est ainsi perdue chaque année. Consciente de ce problème, la Suisse s'efforce de réduire les pertes de denrées alimentaires ainsi que d'augmenter la durabilité de la production et de la consommation aussi en dehors de ses frontières. Ses axes prioritaires :

- **Promouvoir l'économie verte au niveau international** en contribuant au développement de règles harmonisées à l'échelle internationale aux fins de réduire l'impact environnemental et en soutenant le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables de l'ONU, plus particulièrement en assurant la codirection du Programme pour des systèmes alimentaires durables venant s'inscrire dans le Cadre décennal de l'ONU. La Suisse parraine en outre différentes plateformes internationales d'échange de connaissances, prend part à des initiatives en faveur de l'économie verte au niveau européen et s'investit activement dans le cadre des conventions internationales relatives aux déchets et aux produits chimiques dangereux, dont le siège est à Genève.
- **Réduire les pertes de denrées alimentaires dans les pays en développement**, notamment les pertes après récolte et tout au long de la chaîne de valeur, du champ jusqu'à l'assiette. En collaboration avec les organisations spécialisées de l'ONU, la Suisse s'engage notamment dans les domaines de l'innovation, du développement des moyens techniques dans les petites coopératives, de la capacité des petits paysans à investir dans les nouvelles technologies et de l'appui aux gouvernements dans la mise en place d'un cadre légal et institutionnel.

Exemple de contribution à l'ODD

Durabilité des chaînes d'approvisionnement : les efforts des grandes entreprises

103 entreprises suisses opérant dans le secteur du commerce de détail ont rejoint la *Business Social Compliance Initiative* (amfori) dans la perspective de garantir le respect de normes sociales et environnementales dans leurs chaînes d'approvisionnement. L'initiative est axée sur la formation, par l'organisation d'ateliers dans les sites de production, mais aussi sur le monitoring, au moyen d'une plateforme de surveillance des chaînes d'approvisionnement. Elle contribue ainsi à augmenter continuellement la responsabilité internationale des entreprises en matière d'environnement ainsi que des droits des travailleurs et des enfants. Amfori réunit plus de 2 000 entreprises dans 37 pays. Elle prend part au dialogue politique dans les pays de production et travaille main dans la main avec l'OIT.

<http://www.amfori.org>

5.13 ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Depuis le début de l'industrialisation, l'augmentation des températures en Suisse a été environ deux fois plus rapide que la moyenne globale. La Suisse est donc particulièrement touchée par les changements climatiques. Le réchauffement vient altérer le régime des précipitations et fait remonter la limite des chutes de neige.

La Suisse a ratifié l'accord de Paris sur le climat à l'automne 2017. Il est entré en vigueur pour la Suisse le 5 novembre 2017. L'objectif annoncé par la Suisse, soit une réduction des émis-

sions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % par rapport à 1990 d'ici à 2030, est donc maintenant contraignant. Il est prévu qu'il soit atteint essentiellement au moyen d'une réduction des émissions produites en Suisse. C'est la législation sur le CO₂ qui servira de base aux mesures nécessaires dans cette perspective. Elle vise essentiellement les carburants et combustibles fossiles et porte non seulement sur le CO₂, mais aussi sur d'autres gaz à effet de serre réglementés à l'échelle internationale. Elle assigne en outre à la Confédération un rôle de coordinatrice des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à 1990 d'ici 2030

En 2016, les quantités de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère en Suisse ont atteint 48,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (chiffre qui n'inclut pas les transports internationaux aériens, maritimes et fluviaux). Outre le CO₂, dont la part dépasse trois quarts des émissions, il s'agit de méthane et de protoxyde d'azote (produits essentiellement par l'agriculture) ainsi que de gaz synthétiques (succédanés de substances réfrigérantes appauvrissant la couche d'ozone). Entre 1990 et 2015, les émissions de CO₂, de méthane et de protoxyde d'azote ont diminué, tandis que les quantités de gaz synthétiques ont nettement augmenté. Par habitant, les quantités émises représentent 5,7 tonnes d'équivalent CO₂ (état 2016).

Actuellement, la panoplie des instruments destinés à faire baisser les émissions en Suisse comprend, entre autres, une taxe CO₂ sur les combustibles, le commerce des droits d'émission, la promotion de l'efficacité énergétique, un fonds de technologie, l'obligation faite aux importateurs de carburants de compenser leurs émissions de CO₂, des accords sectoriels ainsi que des prescriptions sur le CO₂ s'appliquant aux voitures neuves. Les objectifs intermédiaires pour 2015 ont été dépassés dans les secteurs des bâtiments (-26 % au lieu de -22 %) et de l'industrie (-17 % au lieu de -7 %). Pour le trafic, par contre, l'objectif de la stabilisation par rapport à 1990 n'a pas été atteint (+4 % au lieu de 0 %). Comme l'objectif intermédiaire relatif aux émissions de CO₂ provenant de combustibles fossiles n'a pas été atteint en 2016, la taxe sur le CO₂ a été relevée de 84 francs à 96 francs par tonne de CO₂ au 1^{er} janvier 2018. L'objectif à l'horizon 2020 est d'obtenir une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990.

En prévision de la période après 2020, la loi sur le CO₂ subira une révision totale pour permettre à la Suisse de remplir les engagements qu'elle a pris en vertu de l'Accord de Paris sur le climat. On y spécifiera les objectifs et les mesures à l'horizon 2030. Le défi à relever consiste à aménager la mise en œuvre des mesures de protection du climat de sorte qu'elles soient acceptables pour la société et l'économie et de choisir des mesures qui respectent au mieux le principe de causalité tout en contribuant à internaliser les coûts externes.

Minimiser les risques liés aux changements climatiques et augmenter la capacité d'adaptation

Les changements climatiques provoquent une augmentation des phénomènes extrêmes tels que canicules, sécheresses, glissements de terrain ou pluies torrentielles. La Suisse doit s'y préparer. La nécessité des adaptations aux changements climatiques est inscrite dans la législation sur le CO₂. La Stratégie du Conseil fédéral de l'adaptation aux changements climatiques en Suisse comprend en priorité des mesures relevant de la gestion de l'eau, de la gestion des dangers naturels, de l'agriculture, de la gestion des forêts, de l'énergie, du tourisme, de la gestion de la biodiversité, de la santé et du développement territorial. La coordination des mesures de type transversal est assurée dans le cadre d'une conférence annuelle entre la Confédération et les cantons. Les données relatives à l'avancement de la mise en œuvre sont recensées tous les deux ans. L'observation systématique du climat est indispensable si l'on veut disposer d'une base solide pour améliorer la capacité d'adaptation aux risques induits par le climat. La Confédération assume une tâche de coordination dans le cadre du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et d'un programme de monitoring de la composition de l'atmosphère pertinente pour le climat (p.ex. gaz à effet de serre). La mise à jour périodique des scénarios climatiques et hydrologiques ainsi que l'analyse des opportunités et des risques liés au climat sont des tâches assumées par le *National Centre for Climate Services* (NCCS),

entre autres pour les secteurs de l'agriculture et de l'économie forestière, de la santé humaine et animale ainsi que de la gestion des dangers naturels. La Confédération a mis en place un programme pilote pour soutenir des projets phares des cantons, des régions et des communes dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Parmi les défis à relever dans ce contexte, citons l'aménagement de la coopération entre les acteurs, la réadaptation de l'organisation en fonction de l'évolution de la situation ainsi que l'information de la population au sujet des risques, des mesures de protection à prendre et des services à sa disposition dans des situations particulières. Il est particulièrement important, dans ce contexte, que la Confédération mette en place des systèmes coordonnés d'avertissement et d'alerte précoce en cas de dangers naturels. Un autre défi consiste à obtenir la résilience nécessaire face à la hausse des températures de manière durable, tout en évitant les conflits d'intérêts ou en les résolvant (p. ex. conflit entre l'agriculture et la production d'énergie portant sur l'eau).

Améliorer l'information et la sensibilisation

En vertu de la législation sur le CO₂ en vigueur, la Confédération doit encourager la formation et le perfectionnement des personnes chargées de tâches en rapport avec le climat, informer le public sur les moyens d'enrayer et de maîtriser les conséquences des changements climatiques et conseiller les communes, les entreprises et les consommateurs dans la mise en œuvre des mesures. À l'heure actuelle, la population suisse ne dispose pas encore d'informations suffisantes sur les conséquences spécifiques des changements climatiques et des événements extrêmes qu'ils peuvent provoquer. Dans de nombreux secteurs d'activité en rapport avec le climat, comme l'agriculture, la mobilité ou la logistique, les compétences en matière de climat ne sont pas encore suffisamment développées. Pour permettre à la population de comprendre les tenants et les aboutissants des changements climatiques, de lutter contre leurs causes de manière efficace, de limiter les risques qu'ils entraînent et d'augmenter sa capacité à s'adapter à ses conséquences, les connaissances pertinentes doivent être transmises dans les écoles et les universités, dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation continue, mais aussi dans le public en général. De plus, il importe que les cantons, les villes et les communes soient bien informés et conseillés.

Exemple de contribution à l'ODD

Compenser les émissions

Comme les autres pays industrialisés, la Suisse produit de grandes quantités de gaz à effet de serre. Tant les entreprises que les particuliers cherchent à réduire leur empreinte carbone. Ils peuvent pour cela avoir recours aux services de différents prestataires qui proposent des solutions pour des secteurs entiers, des entreprises, mais aussi les particuliers. Grâce à la collaboration des entreprises Mobility Carsharing et Myclimate, les utilisateurs ont la possibilité par exemple de compenser leurs émissions de covoiturage en cochant dans leur profil la case prévue à cet effet.

<http://www.myclimate.org/fr/>

Contribution de la Suisse sur le plan international

Les changements climatiques à l'échelle globale viennent menacer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies et mettre un frein à l'essor économique de nombreux pays en développement. Les pays les moins développés sont particulièrement affectés par les conséquences du réchauffement de la planète, car ils sont souvent très dépendants de leur agriculture et ne disposent que de peu de ressources et d'options pour s'adapter. En même temps, c'est précisément dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays émergents comme l'Inde et la Chine que l'on trouve encore un gros potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour sa coopération internationale au développement, la Suisse a par conséquent défini les axes prioritaires suivants :

Soutenir les pays en développement dans le domaine de la protection du climat et favoriser leur adaptation aux changements climatiques en les aidant, par la mise à disposition d'une expertise, à définir des stratégies en la matière et en diffusant des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la météorologie/climatologie ainsi que dans la réduction des risques en cas de catastrophes naturelles. En outre la Suisse participe activement à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), soutient des programmes multilatéraux de réduction des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat et encourage les technologies propres et efficaces ainsi que la planification d'entités urbaines et de systèmes de transport ménageant l'environnement. La protection du climat est aussi un thème transversal important et la coopération internationale de la Suisse examine systématiquement ses projets à la lumière de leur impact sur le climat, les émissions de gaz à effet de serre, les dommages environnementaux et les risques de catastrophes naturelles. Ses programmes sont toujours axés sur les résultats de ces analyses.

Contribuer équitablement au financement international des mesures en faveur du climat en mobilisant des fonds privés. Des fonds publics sont utilisés directement ou indirectement pour cette mobilisation. En adhérant à la Convention-cadre sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, les pays industrialisés ont pris l'engagement commun de soutenir les pays en développement à raison de 100 millions USD par an dès 2020 en mobilisant des sources publiques et privées. Selon les estimations du Conseil fédéral, la part équitable de la Suisse dans cet objectif de financement se situe entre 450 et 600 millions USD par an. En 2016, le total des fonds publics que la Suisse a consacré au financement de mesures de protection et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement s'est monté à 330,1 millions USD. Les moyens privés mobilisés de manière bilatérale qui ont été identifiés pour cette même année 2016 totalisent 8,5 millions USD. Comme la méthode de prise en compte n'est pas encore au point, il est probable que le montant effectivement mobilisé soit plus élevé. En tout, les moyens mobilisés par la Suisse en 2016 pour le financement de mesures internationales en faveur du climat représentaient donc presque 340 millions USD. La mobilisation des fonds et la mise au point de la méthode pour leur prise en compte représentent donc des défis à relever.

5.14 ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La pollution et la surexploitation des océans posent de plus en plus de problèmes comme le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. Les émissions de gaz à effet de serre sont l'une des causes principales de l'acidification des mers. Si la Suisse, par sa situation géographique, n'a pas un accès direct aux océans et aux mers, elle abrite la source de quatre grands fleuves qui la relie à la Méditerranée, à la Mer du Nord (Atlantique), à l'Adriatique et à la Mer Noire. La Suisse influe aussi sur l'exploitation des mers par sa consommation de produits de la pêche pour l'alimentation humaine et animale, par l'utilisation de farine de poisson comme fertilisant et par l'importation de carburants et de combustibles fossiles ainsi que de sable en provenance des écosystèmes marins. Pour la Suisse, la protection des océans, des mers et de leurs ressources est un objectif d'intérêt général. Ils sont en effet partie intégrante de la biodiversité et des systèmes climatiques de la planète, dont la Suisse dépend au même titre que les autres pays.

Éviter la pollution des cours d'eau qui se jettent dans la mer

Les cours d'eau suisses contiennent des micropolluants ainsi que des apports d'azote, qu'ils transportent jusque dans les océans. Le plus important, à cet égard, est le Rhin, par lequel deux tiers des eaux s'écoulant de Suisse arrivent dans la Mer du Nord. Jusqu'ici, il n'existe pas de relevé complet des quantités de composés traces contenus dans les eaux à la frontière suisse ni de la manière dont ces polluants arrivent dans l'eau.

En collaboration avec les autres pays riverains du Rhin, la Suisse s'efforce de protéger le fleuve en réduisant les quantités d'azote et de micropolluants dans ses eaux. Elle cherche à obtenir cette réduction au moyen de mesures d'amélioration de la qualité de l'air, par la réglementation de l'agriculture ainsi que par la protection des eaux. Parmi les mesures prises dans le domaine de l'agriculture, mentionnons les contributions de l'État à la limitation des produits phytosanitaires ou les mesures de réduction des émissions d'azote. L'excédent d'azote mesuré en Suisse équivaut à environ 60 kilos par hectare de terres agricoles selon les normes de l'OCDE, ce qui est toujours une quantité relativement élevée, qu'il s'agit de réduire. Dans le domaine de la protection des eaux, on vise, d'ici 2040, à réduire de moitié les micropolluants dans les eaux traitées par les stations d'épuration en rééquipant quelque 120 d'entre elles. Les installations qui doivent être modernisées ont été choisies en fonction du risque que des micropolluants se déversent dans la mer (responsabilité des pays situés en amont), dans les rivières à faible capacité de dilution ainsi que dans les cours d'eau alimentant des ressources en eau potable. Il existe aujourd'hui des techniques d'épuration permettant d'éliminer 70 % de l'azote (contre 44 % actuellement en moyenne suisse). Le défi consiste donc à optimiser continuellement les systèmes d'épuration des eaux usées. La pollution du Rhin causée par la navigation a été réduite avec succès grâce à une convention relative au traitement des déchets.

Lutter contre la surexploitation des océans et les pratiques de pêche destructrices

Les aspects les plus inquiétants du phénomène de surpêche sont la pêche illicite ainsi que la pêche non documentée et non réglementée : elles déciment les populations de poissons, détruisent des habitats marins, faussent la concurrence, pénalisent les pêcheurs honnêtes et affaiblissent les communautés côtières, notamment dans les pays en développement. Si la Suisse ne possède pas de flotte de pêche en haute mer, elle n'en doit pas moins assumer sa part de responsabilité au regard des quantités importantes de poissons et de fruits de mer qu'elle importe. Elle applique les mêmes mesures que l'UE pour assurer que les produits de la pêche commercialisés en Suisse soient tous licites. Cela ne veut cependant pas dire que leur mode de production est durable. Dans le cadre de la pêche réglementée, il est fréquent que les quotas soient trop élevés, que les captures accessoires ne soient pas prises en compte et que certains acteurs continuent d'appliquer des pratiques de pêche destructrices. La Suisse n'est toutefois pas membre des organismes de gestion de la pêche régionaux qui jouent un rôle décisif en faveur de la pêche durable.

La consommation de poisson n'est pas le seul facteur responsable de la surexploitation des ressources marines : certains produits de la mer sont aussi utilisés comme engrais ou pour l'alimentation animale, par exemple dans les piscicultures ou les élevages de bétail. Comme les certificats de capture ne contiennent pas d'indications relatives à l'huile ou à la farine de poisson, l'agriculture et les aquacultures peuvent être indirectement coresponsables de la surexploitation. Il est dès lors important d'intégrer encore mieux les acteurs de la chaîne alimentaire, humaine et animale, dans le dialogue politique. Depuis 2008, il n'existe plus de système de certification pour la capture de poissons d'ornement destinés aux aquariums.

Exemple de contribution à l'ODD

Les labels facilitent la tâche au consommateur

En Suisse, les grands distributeurs misent sur la durabilité lorsqu'il s'agit de leur gamme de poissons : le consommateur peut se fier à différents labels lui garantissant que le poisson acheté est issu d'une pêche durable. Il a ainsi le choix entre *MSC (Marine Stewardship Council)*, *FOS (Friend of the Sea)* et *fair-fish* ou, pour le poisson d'élevage, *ASC (Aquaculture Stewardship Council)* et *Bio*.

www.msc.org, www.friendofthesea.org, www.fair-fish.ch, www.asc-aqua.org, www.bio-suisse.ch

Contribution de la Suisse sur le plan international

La Suisse encourage la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines en soutenant les traités internationaux ainsi que les organismes de l'ONU contribuant à la prévention de la pollution marine. Elle a aussi ratifié de nombreux accords internationaux pour la protection d'écosystèmes marins ou côtiers et participe activement au sein des organisations internationales et des organismes mis en place dans le cadre de ces traités. Ses priorités sont les suivantes :

- **Gérer et protéger durablement les zones côtières et marines de même que la biodiversité marine**, notamment dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, de sa participation à la négociation d'un nouveau traité juridiquement contraignant visant à protéger la biodiversité en haute mer et à assurer la durabilité de son exploitation, ainsi qu'aux négociations de l'OMC en vue d'une réduction des subventions à la pêche, qui contribuent à la pêche illicite, non documentée ou non réglementée, à la surcapacité des flottes de pêche ainsi qu'à la surexploitation des océans. La Suisse s'implique en outre dans les négociations du Programme des Nations Unies sur l'environnement portant sur la pollution des mers par les (micro) plastiques.
- **La Suisse prend part à la recherche polaire et climatique à l'échelle internationale**. Le centre interdisciplinaire *Swiss Polar Institute* s'est donné pour mission, entre autres, de renforcer la contribution scientifique et diplomatique de la Suisse à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux tels que les changements climatiques ou la gestion des ressources à l'échelle mondiale. En 2017, la Suisse a obtenu le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique. Depuis lors, elle prend part aux travaux de cet organisme intergouvernemental dont l'objectif est de promouvoir les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable dans la région de l'Arctique.
- **Contrôler la navigation suisse en haute mer** pour assurer que les conventions internationales ratifiées par la Suisse dans le domaine de la prévention et de la réduction de la pollution marine sont bien respectées ; ces contrôles sont effectués par l'Office suisse de la navigation maritime ou par des sociétés de classification reconnues, en plus des contrôles réalisés par l'État du port.

5.15 ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La Suisse possède un grand nombre de milieux naturels diversifiés, dont près de la moitié est cependant en danger, particulièrement les milieux humides, secs et pauvres en éléments nutritifs. La qualité écologique de la plupart de ces milieux se détériore constamment. Plus de 36 % des espèces étudiées sont considérées comme menacées. Les causes principales de cet appauvrissement sont l'utilisation intensive du sol et des eaux, les dépôts atmosphériques azotés, principalement d'origine agricole, et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Pour conserver sa biodiversité, la Suisse a essentiellement recours aux instruments de la protection des milieux naturels, dont la mise en œuvre relève de la compétence des cantons. Un nombre limité d'espèces menacées bénéficient en outre de programmes de conservation au niveau national et cantonal. Par ailleurs, la Suisse met en œuvre des mesures pour revitaliser les cours d'eau et pour encourager une gestion durable du sol, en particulier dans les villes, les forêts et en milieu rural. La Confédération relie sa politique en matière de biodiversité à d'autres politiques sectorielles (p.ex. agriculture, forêts, aménagement du territoire, transports, développement économique) et sensibilise les décideurs et la population à l'importance vitale de la biodiversité.

Exploiter la biodiversité de façon durable

De nombreux secteurs d'activité, de même que le grand public, exercent une influence sur la biodiversité tout en profitant des services écosystémiques. Il est donc important de rechercher un équilibre entre l'utilisation, la conservation et le développement de la diversité biologique. Une série de mesures ont été prises pour contrer le recul de la biodiversité et favoriser l'utilisation durable des ressources. Dans l'agriculture, les producteurs peuvent obtenir des paiements directs s'ils créent des surfaces de promotion de la biodiversité. La Suisse a aussi défini des grands axes en matière de biodiversité dans le domaine de l'économie forestière. Le plan d'action Économie verte demande la mise en place de modes de production et de consommation respectueux des ressources. La production d'énergie et la préservation de la biodiversité doivent être coordonnées et mises en adéquation avec les instruments de l'aménagement du territoire. La Confédération a établi diverses stratégies et recommandations en matière d'utilisation des énergies renouvelables qui doivent contribuer à atténuer les conflits d'intérêts. La Suisse examine actuellement comment les critères de biodiversité pourront être intégrés dans les normes relatives au développement durable, par exemple pour préserver durablement le sol. Malgré la multitude de mesures prises, la biodiversité continue de régresser en Suisse. Stopper ce déclin se révèle être un défi de taille.

Créer une infrastructure écologique

La biodiversité ne peut pas être riche et résiliente si les milieux naturels ne sont pas préservés efficacement et interconnectés sur les plans spatial et fonctionnel. Même si les biotopes d'importance nationale ont été placés sous la protection de la loi, leur qualité biologique a souvent décliné ces dernières années. La Suisse a défini des mesures et un calendrier pour créer une infrastructure écologique fonctionnelle dans l'espace rural comme dans l'espace urbain, sur le Plateau, dans le Jura et dans les Alpes. Il s'agit de compléter et, en conséquence, de valoriser le système de zones protégées en rajoutant certaines pièces manquantes. Dans ses deux réserves de biosphère, la Suisse met en pratique des solutions qui visent à concilier la conservation de la biodiversité avec son exploitation durable. Dans ces réserves, les conflits sont abordés, les besoins identifiés, les synergies explorées et les communes sont incluses dans la recherche de solutions aux problèmes de durabilité. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont probants.

L'un des défis est d'agrandir les zones protégées pour les compléter, les consolider et mieux les relier aux fins d'en augmenter la qualité. Un autre défi consiste à assurer le financement des mesures nécessaires, ce qui n'est pas encore fait.

Préserver et protéger les espèces

En Suisse, un grand nombre d'espèces sont menacées et avec elles leurs habitats. La Confédération publie une liste des espèces protégées prioritaires, mise à jour régulièrement. Les plans d'action établis couvrent cinq milieux naturels : forêts, surfaces agricoles, eaux, milieux construits et autres milieux ouverts. La Confédération soutient les autorités responsables des cantons dans la mise œuvre de mesures spécifiques de protection de la biodiversité dans les forêts et les cours d'eau. Un des principaux défis consiste à améliorer l'état des milieux naturels qui sont menacés par des activités touristiques ou sportives, par l'exploitation de la force hydraulique, l'abandon de l'exploitation, l'exploitation intensifiée du fait de la situation favorable ou encore par le morcellement du paysage.

L'intensification des échanges commerciaux et touristiques avec l'étranger, mais aussi l'importation de plantes d'ornement favorisent l'introduction d'organismes exogènes envahissants, qui menacent d'évincer les espèces indigènes et compromettent le fonctionnement des écosystèmes. Les mesures d'éradication mises en œuvre n'ont été efficaces que localement et n'ont permis d'empêcher ni la multiplication des espèces exotiques envahissantes ni leur prolifération en Suisse. Pour améliorer la situation, il est donc important de compléter et d'harmoniser les bases légales permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et

de prévenir leur introduction. Sans compter que les activités de la Confédération, des cantons et de tiers ne sont pas encore coordonnées de manière suffisante et que la coordination des mesures transfrontalières de lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit encore être améliorée.

Exploiter le sol de manière durable et enrayer sa dégradation

Le sol est une ressource non renouvelable, qui subit des assauts de types divers menaçant la préservation de ses fonctions à long terme. L'imperméabilisation à outrance des sols agricoles productifs est la principale responsable d'une situation dans laquelle la Suisse ne compte plus que 0,14 hectare de terres cultivables par habitant, ce qui est très peu en comparaison avec la moyenne internationale. Les informations dont on dispose actuellement au sujet des autres dangers menaçant les sols (p.ex. érosion, compactage ou pollutions diverses) ne se rapportent pas à l'ensemble du territoire. Si différentes mesures (comme le choix de techniques de travail ménageant le sol dans l'agriculture, l'économie forestière ou la construction) ont contribué à endiguer certaines atteintes subies par les sols, voire à les réduire, dans certains cas, l'utilisation judicieuse et parcimonieuse du sol continue de représenter un défi de taille. La Suisse relève ce défi en s'attelant à l'élaboration d'une stratégie nationale.

Exploiter les forêts de manière durable et assurer leurs prestations

Les forêts recouvrent un tiers du territoire suisse. La Suisse aspire à un équilibre durable entre la capacité de régénération des forêts et leur mise à contribution par l'homme. L'état général de la forêt suisse est relativement bon et a été stable au cours des dix dernières années.

Les principaux objectifs de la politique suisse en matière de forêts, qui sont aussi les défis majeurs dans ce domaine, consistent à assurer une gestion des forêts durable, efficiente et innovante, une utilisation accrue de bois indigène, le maintien de la surface actuelle des forêts et de leur répartition géographique, l'amélioration de la situation économique de la sylviculture et la protection conséquente des forêts contre les organismes nuisibles qui les menacent ainsi que contre les apports excessifs d'azote. Il s'agira donc aussi de garantir les prestations forestières alors même que la récolte de bois rapportera de moins en moins et de satisfaire les exigences croissantes de la société en termes de protection et de loisirs.

Le principal défi pour ces prochaines années consistera toutefois à augmenter la résilience des forêts, notamment face aux conséquences des changements climatiques. Il s'agira de transformer la gestion des forêts de sorte à maintenir les prestations menacées et à promouvoir les espèces adaptées au milieu, afin que les futures conditions climatiques ne puissent pas les empêcher de croître et de se développer.

Exemple de contribution à l'ODD

Documenter minutieusement la biodiversité

La lutte contre la disparition des espèces suppose que l'on connaisse la fréquence d'occurrence de l'espèce en question dans un lieu donné. L'association *Info Species* soutient la documentation de la diversité des espèces végétales et animales en Suisse. Elle forme des amateurs et des professionnels chargés de déterminer et de recenser les plantes, les champignons et les animaux. L'occurrence et la situation géographique de ces espèces sont documentées dans un atlas en ligne.

www.infospecies.ch

Contribution de la Suisse sur le plan international

L'appauvrissement de la biodiversité est un phénomène universel. De plus en plus d'espèces animales et végétales, mais aussi de microorganismes, disparaissent ainsi à jamais. En corollaire, la terre perd des quantités énormes d'informations génétiques, pourtant précieuses lorsqu'il s'agit, par exemple, de développer des espèces résistantes, et l'équilibre biologique

de nombreux écosystèmes s'en trouve perturbé. Cette disparition d'espèces est due essentiellement à la destruction d'habitats naturels sous l'effet de l'urbanisation croissante ainsi qu'à la surexploitation des sols et des mers et aux charges environnementales qui en résultent. Le seul moyen de protéger les espèces menacées est d'adopter une approche suprarégionale, qui implique la coordination à l'échelle internationale des mesures de protection et la promotion de la transition vers une exploitation durable de l'environnement. Cette coopération a lieu dans le cadre d'une multitude de conventions internationales. Relevons que la Suisse a ratifié la totalité des sept instruments internationaux pertinents en matière de protection de la biodiversité et qu'elle en soutient les secrétariats. La Suisse assiste en outre différents pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de biodiversité. En priorité, la Suisse s'efforce de :

- **Préserver et exploiter durablement les ressources génétiques** en œuvrant à l'application cohérente des conventions internationales relatives aux ressources génétiques, en favorisant l'accès aux ressources génétiques ainsi que l'innovation en la matière et en veillant à une répartition équitable et juste de leurs bénéfices.
- **Mobiliser des ressources en vue de protéger l'environnement** aux fins de contribuer à doubler les financements internationaux publics ou privés consacrés à la protection de la biodiversité par rapport à la moyenne annuelle des fonds à disposition entre 2006 et 2010.
- **Enrayer la dégradation des sols et la désertification** en apportant son soutien à la convention sur la lutte contre la désertification ainsi que des contributions aux programmes visant à améliorer la gestion des sols à l'échelle mondiale afin qu'ils puissent remplir leur rôle de base productive et saine de la sécurité alimentaire mondiale.
- **Préserver la forêt et l'exploiter de manière durable** en s'investissant dans la mise en place de normes de durabilité et d'une réglementation claire du commerce de bois, en faveur de conventions universelles ou régionales sur la forêt ainsi que dans des projets de protection et d'exploitation durable des forêts dans les pays en développement.
- **Mettre fin au commerce illicite de plantes et d'animaux** par son soutien à la convention internationale sur la conservation des espèces et par ses efforts de lutte contre le commerce illicite d'espèces protégées. Ce qui est avant tout nécessaire, c'est de créer des sources de revenu alternatives au commerce illicite dans les pays de provenance, mais aussi de générer une prise de conscience chez le consommateur et dans le commerce de détail.

5.16 ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Le système politique suisse se distingue par la souveraineté du peuple et des cantons et, plus particulièrement, par sa structure fédéraliste, qui laisse aux cantons et aux communes une autonomie politique et financière très large. Il est fondé sur les principes de l'état de droit, de la séparation des pouvoirs et de la légitimation démocratique que lui confèrent les élections ainsi que les instruments du référendum et de l'initiative populaire. Les citoyennes et citoyens suisses obtiennent généralement le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans. Dans certains cantons et dans certaines communes, les étrangers bénéficient eux aussi de droits politiques. L'élément caractéristique du système suisse est la concordance, soit une répartition proportionnelle du pouvoir exécutif, ainsi que la participation de tous les grands groupes d'intérêt aux processus de décision.

Les droits fondamentaux sont garantis dans la Constitution. En Suisse, les lois fédérales ne sont pas assujetties au contrôle d'une cour constitutionnelle. Elle connaît en revanche le recours de droit public et le recours constitutionnel subsidiaire. Cas par cas, il arrive aussi au Tribunal fédéral de se prononcer sur la compatibilité d'actes normatifs nationaux avec le droit international public pertinent. Le droit d'action en justice et le droit de recours garantissent

l'accès à la justice à tous les niveaux de l'État. Dans le cadre de conventions internationales, des recours individuels en matière de droits de l'homme peuvent par exemple être portés devant la Cour européenne des droits de l'homme ou devant les comités de l'ONU contre la torture, la discrimination raciale ou la discrimination à l'égard des femmes ou encore devant le Comité sur les droits de l'enfant.

Promouvoir la transparence des institutions

Les autorités suisses se conforment au principe de transparence et agissent en fonction des principes d'opportunité et d'économicité. Elles garantissent une information rapide et permanente du public sur leur travail exécutif au moyen de textes pouvant, si possible, être aisément compris par les citoyens. Le Contrôle fédéral des finances et les commissions et délégations de surveillance parlementaires s'assurent du respect de l'obligation de rendre compte. La loi sur la transparence permet en outre l'accès aux documents officiels et régit les exceptions. Dans les cas litigieux, le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence fonctionne comme médiateur. Soucieuse de rendre tous les documents publics accessibles et réutilisables, la Suisse met en place un portail pour l'*Open Government Data*.

Combattre la corruption

En Suisse, la corruption est un phénomène peu répandu. Selon *l'indice de perception de la corruption 2017*, la Suisse occupait la troisième place sur 180 pays. En conséquence, la lutte contre la corruption se focalise sur le maintien d'un haut niveau d'intégrité. La question de la transparence du financement des partis politiques ainsi que des campagnes électorales ou de votation - domaine dans lequel il existe encore une certaine marge de progrès selon le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe - a déjà été réglemantée dans cinq cantons.

La Confédération met en œuvre les conventions anti-corruption de l'ONU, de l'OCDE et du Conseil de l'Europe et se soumet à leur procédure d'examen par pays. À l'occasion du dernier examen auquel la Suisse a été soumise, l'OCDE a salué le fait qu'elle ait, depuis 2012, condamné plusieurs personnes et entreprises pour corruption de dignitaires étrangers. L'OCDE a aussi reconnu le rôle clé joué par le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent dans la révélation d'affaires de corruption en rapport avec le blanchiment d'argent. Des normes nationales de lutte contre la corruption ont été introduites dans la législation et de nouvelles normes pénales visent de manière générale à combattre plus strictement la corruption dans le cadre de transactions commerciales privées. La Confédération exige l'intégrité des acteurs de droit privé et soutient à cet effet notamment la mise en place et l'application d'instruments de gestion responsable des entreprises dans le cadre de l'OCDE et du *Pacte mondial de l'ONU*. Elle soutient en outre les règles et les normes relatives à la bonne gouvernance d'entreprise et à la transparence des administrations et des entreprises. Elle sensibilise les entreprises suisses, y compris les PME, aux risques de corruption dans leurs transactions à l'étranger et engage des poursuites contre des infractions commises dans ce domaine. Consciente du fait que la Suisse est l'une des plaques tournantes du commerce des matières premières, la Confédération soutient aussi des initiatives visant à combattre la corruption et à améliorer la gouvernance et la transparence dans ce secteur.

Promouvoir les processus de décision inclusifs

La Confédération fait participer les cantons, les communes, l'économie et la société civile au processus législatif par le biais de la procédure de consultation. Dans le cadre de commissions extraparlimentaires, les représentants des milieux politique, économique et de la société civile ont ainsi l'occasion d'apporter leur expertise et de défendre leurs intérêts. Le système de démocratie directe confère aux citoyens des droits politiques très larges, qui sont encore plus étendus aux niveaux cantonal et communal que sur le plan fédéral. Si le taux de participation moyen aux élections et votations populaires est le plus bas de tous les pays de l'OCDE, il faut tenir compte du fait que le souverain est régulièrement invité à se prononcer sur des sujets

spécifiques au niveau de la Confédération, des cantons et des communes et qu'il est donc normalement appelé aux urnes quatre fois par an. En 2015, le taux de participation aux élections était de 48,5 % et en 2016, le taux de participation moyen aux votations a atteint 49,6 %. Tant la Confédération que les cantons travaillent à l'introduction du vote électronique sur tout leur territoire. Pour les personnes en situation de handicap, notamment, ce nouveau canal de vote viendra faciliter l'exercice autonome des droits politiques.

En Suisse, plus d'un tiers de la population résidente n'a pas la possibilité de prendre part aux décisions politiques : il y a là d'une part les résidents étrangers, qui n'ont le droit de vote et d'éligibilité que dans certains cantons et communes, et d'autre part les enfants et adolescents de moins de 18 ans. La Suisse soutient des projets encourageant la participation politique des jeunes. À l'occasion d'une session des jeunes au parlement fédéral ou d'assemblées d'enfants et d'adolescents organisées par différentes municipalités, les jeunes élaborent ainsi des pétitions à l'intention des pouvoirs législatifs et exécutifs respectifs.

Renforcer la protection contre la violence et l'aide aux victimes

La Suisse a recours à la prévention, à la poursuite pénale et à l'aide aux victimes pour protéger sa population contre toute forme de violence dans l'espace public, contre la violence domestique et contre la traite et le trafic d'êtres humains. Comme l'alcool est un facteur dans à peu près deux tiers des cas d'agressions physiques si l'on fait abstraction des violences domestiques, la Confédération s'efforce d'enrayer la violence au moyen de sa Stratégie nationale Addictions ainsi qu'en aidant les personnes touchées et leurs proches. La poursuite pénale des auteurs d'infractions d'ordre sexuel commises à l'égard d'enfants est coordonnée à l'échelle nationale, tout comme les mesures contre les formes illicites de pornographie et le trafic ou la traite d'êtres humains. Actuellement, la Confédération s'engage aussi activement dans la lutte contre l'extrémisme violent, par la mise en place d'un Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, l'élaboration (en cours) d'une loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, et le renforcement des instruments de droit pénal dont elle dispose pour empêcher le recrutement, la formation et les voyages en prévision d'actes terroristes.

La Confédération entend mettre en œuvre les normes plus restrictives adoptées par l'UE dans sa directive sur les armes, mais prévoit certaines dérogations pour tenir compte des traditions suisses en matière de tir. Elle se propose en outre de mieux protéger les victimes de violences domestiques et de harcèlement. Les Chambres fédérales se penchent actuellement sur un projet qui permettrait des mesures de surveillance électronique et éliminerait certains éléments de procédure faisant obstacle à la protection contre la violence en droit civil. Dans l'intérêt des victimes, un nouveau régime sera par ailleurs mis en place pour la suspension de la procédure pénale et le non-lieu se rapportant à des actes violents commis dans une relation de couple.

Dans un but de prévention, tous les cantons ou presque aspirent à une détection rapide d'évolutions dangereuses chez certaines personnes par des modèles de gestion des risques. Dans les cas graves de violences entre des personnes âgées de 10 à 25 ans, ils font appel à des organisations privées. Pour protéger les enfants et les jeunes contre les violences au sein de la famille, on met l'accent sur la détection des signes précurseurs. Si les châtiments corporels ne sont pas explicitement interdits en Suisse, le droit de correction est fondamentalement incompatible avec le bien de l'enfant en vertu du droit suisse. Les enfants et adolescents jouissent d'un droit constitutionnel à une éducation non violente. Les autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte assurent le bien-être et la protection des personnes qui ne sont pas en mesure de s'en charger elles-mêmes ou dont le représentant légal ne prend pas les mesures nécessaires à cet effet.

Garantir l'état de droit et les droits de l'homme

Le système judiciaire suisse se compose de services de conciliation communaux, de tribunaux de district (première instance), du tribunal cantonal (deuxième instance), de tribunaux administratifs cantonaux et de tribunaux cantonaux des assurances sociales, du Tribunal pénal

fédéral, du Tribunal administratif fédéral, du Tribunal fédéral des brevets et de la dernière instance, qui est le Tribunal fédéral. Par principe, les procédures judiciaires peuvent être l'objet d'un recours devant l'instance supérieure. Les tribunaux sont indépendants et les garanties de procédure en matière de droits fondamentaux et de droits de l'homme sont assurées. Dans la procédure pénale, un défenseur est commis d'office. Elle est conduite selon le modèle accusatoire. Il est des conditions dans lesquelles l'action en justice et la protection des droits sont gratuites pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers requis. La priorité est à la protection des droits des justiciables au moyen d'une action ou d'un recours individuel. Le droit constitutionnel de toute personne à ce que sa cause soit jugée par une autorité judiciaire est inscrit à l'art. 29a de la Constitution fédérale (garantie de l'accès au juge). Les actions collectives intentées par des associations ou des groupes de personnes ne sont admises que de manière restreinte. Des efforts sont en cours en vue de développer les instruments d'application collective du droit, notamment par l'introduction d'une procédure de transaction de groupe ou par l'extension du champ d'application des actions collectives.

La Suisse rend régulièrement compte de la situation des droits de l'homme sur son territoire ainsi que de la mise en œuvre des conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe visant à les protéger. Elle s'est soumise à diverses procédures de recours individuelles en matière de droits de l'homme. Elle se conforme aux jugements de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux conclusions non contraignantes des organes de suivi des traités de l'ONU protégeant les droits de l'homme.

Lutter contre les flux financiers frauduleux ou illicites et restituer les avoirs volés

La Suisse tient beaucoup à l'intégrité de sa place financière. Elle reconnaît que les flux financiers frauduleux ou illicites représentent un défi qui appelle une action concertée des pays d'origine et des pays de destination. Elle met en œuvre les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les normes relatives à l'échange d'informations en matière fiscale, à l'évasion et au transfert fiscal ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Soucieuse d'enrayer l'afflux de fonds illicites ou acquis frauduleusement en provenance de pays en développement, la Suisse aide ces derniers à mieux gérer le produit de la vente des matières premières, à améliorer leur système fiscal, à combattre l'évasion fiscale et à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. L'échange automatique d'informations en matière fiscale et l'échange automatique des rapports pays par pays des groupes multinationaux avec les pays en développement posent des problèmes qui n'ont pas encore pu être résolus, car ces pays ne remplissent souvent pas les normes requises en matière de protection des données et des informations.

La Suisse mène une politique proactive d'identification, de blocage et de restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées. Elle soutient les pays d'origine dans leurs efforts de rapatriement des avoirs de potentats. Au cours des dernières années, elle a ainsi restitué quelque 2 milliards USD. Elle s'investit également dans la lutte contre le transfert illicite de biens culturels. Elle prévoit de compléter ces efforts par la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

Les instruments prévus par la loi pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pourraient être utilisés de manière encore plus efficace. Sans compter que la question des flux financiers frauduleux ou illicites ne cesse d'évoluer. On continue de découvrir de nouveaux aspects du problème et d'en discuter au niveau international. La Suisse étudie donc régulièrement l'opportunité d'élargir la panoplie d'instruments pour les adapter à de nouveaux secteurs (p.ex. fondations, associations, organisations à but non lucratif ou encore dépôts francs sous douane).

Contribution de la Suisse sur le plan international

Dans sa politique extérieure, la Suisse défend le respect des droits de l'homme, promeut la démocratie et contribue à la cohabitation pacifique des peuples. Elle s'y emploie en combattant les causes profondes de la fragilité et de la violence, notamment au moyen de mesures de développement à long terme ayant un caractère préventif. La pauvreté, les inégalités et les

conflits violents sont essentiellement le résultat d'une mauvaise gestion persistante, de l'anarchie et de la discrimination. Les priorités de la Suisse sont les suivantes :

- **Promouvoir la bonne gouvernance** en donnant aux institutions étatiques les moyens d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la population, de collaborer de manière constructive avec les acteurs non étatiques, de proposer des services publics de qualité pour tous, de veiller à l'équité et à l'efficacité de la constitution et de la répartition des ressources publiques et de développer des espaces économiques locaux et en les aidant à bien gérer leurs ressources, à rendre des comptes, à assurer la participation des administrés, à combattre la discrimination et à promouvoir l'égalité de droit, à respecter les principes de l'état de droit et à encourager la décentralisation de l'administration.
- **Promouvoir la paix et prévenir le recours à la violence** au moyen de programmes visant les causes structurelles de la guerre et de la violence comme l'arbitraire des pouvoirs publics, la répression de manifestations pacifiques et l'injustice dans la répartition du produit des ventes de matières premières. La Suisse encourage aussi les efforts de traitement du passé, les réformes visant le secteur de la sécurité ou encore la prévention de l'extrémisme violent et propose aux parties ses « bons offices » dans la recherche de solutions politiques aux conflits. Dans les conflits armés, elle veille à protéger les populations civiles, lutte contre l'impunité, soutient les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la mise en œuvre de l'interdiction des mines antipersonnel et des munitions à fragmentation, la maîtrise des armements et le désarmement et surveille ses exportations d'armes de petit calibre. Par principe, la Suisse interdit les exportations de matériel de guerre si le pays de destination est impliqué dans un conflit armé, s'il se rend coupable de violations graves des droits de l'homme ou s'il existe un risque important que le matériel en question soit utilisé contre la population civile ou soit transmis à un destinataire final non souhaité. L'opacité du commerce international des armes constitue un défi de taille, car il arrive régulièrement que des armes suisses – par des chemins détournés – se retrouvent aux mains de terroristes ou de parties à une guerre civile.
- **Promouvoir l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice** en renforçant la participation démocratique et les processus électoraux, en veillant au respect des engagements de droit international et plus particulièrement du droit international humanitaire, en encourageant le bon fonctionnement et l'accessibilité de la justice, en soutenant les structures et mécanismes de règlement des litiges, l'esprit d'initiative au sein de la société civile ainsi que toutes les personnes qui défendent les droits de l'homme, y compris les médias. La Suisse s'efforce aussi de renforcer l'efficacité des organismes de suivi des traités de l'ONU relatifs à la protection des droits de l'homme, la protection du droit dans le cadre du système de sanctions de l'ONU et les mécanismes de poursuite pénale à l'échelle internationale.
- **Soutenir les réformes de l'ONU** visant à démocratiser les institutions de gouvernance universelle, à consolider le système onusien et à assurer son bon fonctionnement, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion. La Suisse est aussi favorable à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU aux fins de renforcer sa légitimité, sa représentativité et sa capacité d'action. Soucieuse d'accroître la participation des pays en développement aux processus globaux, la Suisse travaille au renforcement des institutions dans les pays en développement et milite en faveur de la participation de non-membres au G20 et d'un élargissement du dialogue entre le G20 et l'ONU.

Exemple de contribution à l'ODD

Mettre à disposition des compétences pour combattre la corruption à l'échelle mondiale

Agir contre la corruption et d'autres infractions d'ordre financier, telle est la mission que se donne le *Basel Institute on Governance*. Ce centre de compétence rattaché à l'Université de Bâle prêle main-forte aux entreprises et aux gouvernements dans le monde entier dans leur lutte contre ces fléaux. Il les aide à obtenir la restitution de fonds de potentats et à améliorer leur gouvernance, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il forme des experts dans les pays concernés et développe des outils numériques. L'institut collabore avec des organismes de l'ONU, des ONG et avec Interpol.

<https://www.baselgovernance.org>

5.17 ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Si elle veut atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, la communauté internationale doit pouvoir compter sur un partenariat solide, qui inclue non seulement les États, mais aussi leurs sociétés et leurs principaux acteurs. Ce partenariat appelle le respect de règles communes ainsi que l'obligation de rendre compte et de faire preuve de transparence. Les sujets de la responsabilité et du contrôle sont traités de manière circonstanciée au chapitre 8.

Les principes et les fondements du financement du développement figurent dans le programme d'action d'Addis Abeba, convenu en 2015. C'est sur ce document, qui est partie intégrante de l'Agenda 2030, que repose le financement de la mise en œuvre des ODD. La Suisse soutient ce programme de financement largement approuvé, qui prévoit la mobilisation d'apports financiers nationaux et internationaux et dont l'un des fondements est la cohérence politique. Le sujet de la cohérence des politiques en matière de développement durable est traité au chiffre 7.1. Le financement du développement durable n'est certes pas possible sans fonds publics, mais il doit aussi de plus en plus souvent faire appel à des fonds privés. La Suisse soutient donc différents mécanismes de financement.

La coopération de la Suisse avec des acteurs extérieurs à la Confédération au niveau national est décrite dans le détail aux chapitres 9 et 10. Les activités de la Suisse et ses partenariats thématiques au niveau global sont décrits plus haut, aux titres consacrés aux ODD 1 à 16. Voici un aperçu détaillé de certains points qui y figurent :

Augmenter la durabilité des flux financiers

Pour les marchés financiers, la dimension écologique de la durabilité revêt une importance croissante. Si les changements climatiques ou le manque d'eau sont synonymes de risques financiers, ils recèlent aussi un potentiel d'innovations et peuvent donc s'accompagner d'opportunités financières. La Suisse mise sur des mesures juridiquement non contraignantes et a confiance dans la capacité de transformation du secteur financier. Elle prend part au *Groupe d'études sur la finance verte* du G20 ainsi qu'à une foule d'autres initiatives destinées à accroître la durabilité des marchés financiers, par exemple celle qui vise le développement de normes internationales permettant de mesurer la compatibilité de portefeuilles financiers avec la protection du climat. De ce point de vue, la place financière suisse a encore un potentiel de croissance considérable. Dans certains domaines comme l'exploitation des énergies renouvelables, la Suisse accuse encore un retard par rapport à la moyenne mondiale. Un test volontaire et anonyme de compatibilité avec le climat a ainsi révélé que les portefeuilles de placement de caisses de pensions et d'assurances suisses soutenaient actuellement une trajectoire conduisant à un réchauffement de 4 à 6 degrés Celsius (au lieu de 2 degrés prévus dans l'accord de Paris sur le climat). Le défi majeur consiste à inciter les établissements financiers suisses et les investisseurs à fournir une contribution essentielle à la maîtrise des risques environnementaux globaux ainsi qu'à la transition vers une économie durable qui ménage les

ressources en encourageant le secteur des assurances et du placement de fortune, notamment, à proposer des produits adéquats dans cette perspective. Le Conseil fédéral en tiendra compte dans sa stratégie en matière de marchés financiers.

Maintenir le niveau du financement public du développement

Jusqu'en 2015, la Suisse a augmenté son aide publique au développement à 0,5 % de son produit national brut selon les directives de l'OCDE/CAD. Elle a notamment augmenté son aide aux pays les moins avancés et aux pays dans les contextes fragiles. Actuellement, la valeur de référence prévue dans le cadre financier de la coopération internationale au développement est de 0,48 %. Ce pourcentage inclut les coûts de l'asile en Suisse pouvant être pris en compte selon les directives du CAD. La part de ces coûts est très variable : de 19 % en 2016, elle est retombée à 9 % de l'aide publique au développement en 2017. À long terme, la Suisse vise à atteindre un taux de 0,7 %, mais n'a pas fixé une échéance concrète pour y parvenir. En fixant cet objectif, elle souligne son engagement moral et sa volonté politique de remplir ses obligations internationales. Plus particulièrement, elle entend augmenter son soutien bilatéral à l'Afrique subsaharienne. Le défi pour la Suisse consiste à continuer d'atteindre le taux de 0,5 % de son PNB fixé par le Parlement pour son aide publique au développement.

Mobiliser des ressources publiques dans les pays en développement

Dans le cadre de sa coopération internationale au développement, la Suisse aide les pays qu'elle soutient à mobiliser leurs propres ressources, publiques ou privées. Ces efforts visent l'efficacité de la politique budgétaire et la rigueur financière, la transparence des marchés publics, la solidité de la comptabilité et de la responsabilité publiques, l'autonomie en matière de gestion financière ainsi que l'autonomie dans la gestion de la dette et des ressources naturelles. Dans le cadre de l'*Addis Tax Initiative*, la Suisse s'est engagée à augmenter de manière substantielle sa coopération technique en vue de la mise en place de systèmes fiscaux efficaces et du renforcement des autorités financières et fiscales au niveau national et sub-national dans les pays en développement. Elle soutient ainsi, par exemple, des programmes de *gestion des finances publiques* ainsi que l'application de normes internationales et d'instruments de diagnostic coordonnés sur le plan international. Elle s'investit aussi dans l'élaboration d'instruments permettant aux pays en développement de mieux gérer les prix de transfert des entreprises multinationales et donc de favoriser la mobilisation de ressources indigènes. Dans le secteur des matières premières, la Suisse s'efforce d'obtenir une augmentation de la transparence, par exemple en soutenant l'*Initiative pour la transparence dans les industries extractives*. Dans le cadre de la révision du droit des sociétés anonymes en cours, il est en outre prévu de contraindre les entreprises ayant des activités dans le domaine de l'extraction de matières premières à déclarer les sommes versées aux gouvernements.

Augmenter et diversifier les ressources financières

Soucieuse de trouver des ressources additionnelles, publiques ou privées, pour assurer le financement du développement durable, la Suisse soutient le *Programme d'action d'Addis-Abeba*. Afin d'accroître la mobilisation d'investissements privés destinés à assurer une croissance durable à long terme dans les pays en développement et dans les pays émergents, elle a créé le Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM. Par ailleurs, différents partenariats avec le secteur privé permettent de mobiliser des fonds privés additionnels à des fins spécifiques

La Suisse est membre de différentes organisations internationales comme l'OCDE. Celles-ci mettent en place des normes en matière de gouvernance d'entreprise responsable, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les directives se rapportant aux produits miniers provenant de régions de conflit, à l'agriculture, aux services financiers ou aux textiles. Le but est de contribuer à ce que les investissements ait une incidence positive en matière de développement durable. Elle soutient aussi des programmes destinés à optimiser l'effet que les transferts de fonds des émigrés ont sur le développement et à réduire les frais de ces transferts.

Assujettir le commerce à des règles équitables

La Suisse prône un système de commerce multilatéral réglementé, ouvert et non discriminatoire. Elle met en œuvre la décision de la conférence ministérielle de l'OMC prise à Hongkong en 2005 selon laquelle les pays les moins avancés doivent bénéficier durablement d'un accès au marché non contingenté et en franchise des droits de douane pour au moins 97 % de leurs lignes tarifaires, accès qui doit être encouragé au moyen de règles d'origine simples et transparentes.

La Suisse soutient les pays en développement dans leurs efforts d'amélioration des conditions générales pour l'économie privée et le commerce et dans leur quête de renforcement d'une concurrence responsable tout au long de la chaîne de valeur des produits exportés, en vue de promouvoir le commerce durable. Elle encourage plus particulièrement les programmes de certification de matières premières produites durablement comme le café, le cacao, le coton, l'huile de palme, le thé et les produits BioTrade en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Au moyen de son programme d'encouragement des importations, elle facilite l'accès de certains produits provenant de pays en développement ou de pays émergents aux marchés internationaux.

Soutenir le développement des capacités ainsi que les transferts de technologie et de savoir-faire

La Suisse encourage les échanges de technologie et de savoir-faire dans le cadre de programmes de recherche communs et de réseaux de recherche internationaux. Elle soutient le transfert de technologies ou de connaissances de manière concrète, dans le contexte de partenariats thématiques dans les domaines de l'eau, de la recherche agricole, des produits médicaux ou des techniques respectueuses de l'environnement. D'une manière plus générale, elle travaille à la création de conditions générales facilitant le transfert technologique. Cela inclut plus particulièrement une protection adéquate et économiquement judicieuse de la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires.

La Suisse aide les pays en développement à améliorer leurs bases de données sectorielles, par exemple dans les domaines de l'eau ou du genre, à mettre en place des statistiques nationales, à fonder leurs prises de décision politiques ou en matière de planification sur des faits établis et à élaborer des stratégies nationales de développement durable. Elle soutient les initiatives de renforcement des capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Partenariats globaux pour le développement durable

Les objectifs de l'Agenda 2030 ne peuvent être atteints que si tous les pays renforcent leur coopération et s'ils parviennent à associer efficacement des acteurs non étatiques à leurs efforts. Soucieuse de renforcer cette coopération, la Suisse s'investit dans le cadre du *Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*. Cette plateforme multipartite, qui réunit les principales parties prenantes au développement ainsi que des ONG et des acteurs du secteur privé, s'efforce d'axer la coopération internationale sur les résultats et veille au respect des principes d'efficacité convenus, notamment la transparence et l'obligation mutuelle de rendre des comptes. La Suisse participe au *Pacte mondial de l'ONU*, soutient la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur les partenariats et encourage les partenariats thématiques dans le système multilatéral, par exemple dans le domaine du SIDA, du financement privé de la lutte contre les changements climatiques, de l'infrastructure privée, de la sécurité alimentaire, de systèmes d'alimentation durables, de l'élevage durable, de l'exploitation durable des sols ou encore des régions de montagne.

Exemple de contribution à l'ODD

Encourager les investissements durables

La Suisse est l'un des principaux centres financiers au monde. Elle gère un quart du patrimoine mondial placé à l'étranger. Les investissements ayant une incidence positive sur l'environnement, la société et la gouvernance sont le moteur des transformations conduisant à une économie durable. L'organisation *Swiss Sustainable Finance*, qui réunit des prestataires de services financiers et les milieux intéressés, a pour but de promouvoir les investissements durables. Elle soutient les investisseurs institutionnels par ses recherches et ses formations, attire leur attention sur les conséquences sociales et écologiques de leurs investissements tout en travaillant à renforcer la position de la Suisse sur le marché global des produits financiers durables.

<http://www.sustainablefinance.ch>

6 Intégration des trois dimensions et cohérence politique en matière de développement durable

L'instauration d'une cohérence politique en matière de développement durable est un concept clé de l'Agenda 2030, ainsi qu'une cible à part entière (cible 17.14). La cohérence entre les politiques joue également un rôle important dans les Lignes directrices de la politique de développement durable du Conseil fédéral (2009). La cohérence politique propice au développement durable est une démarche visant l'intégration équilibrée et généralisée de perspectives économiques, sociales et environnementales dans la politique intérieure et la politique extérieure. Elle suppose des gouvernements qu'ils identifient des conflits d'objectifs et équilibrent alors leurs objectifs de politique nationale, les objectifs convenus dans les accords internationaux et les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les gouvernements doivent par ailleurs se soucier des conséquences de leurs politiques nationales sur les autres pays et maîtriser leurs effets collatéraux indésirables. Outre l'intégration des trois dimensions du développement durable, la Suisse considère qu'une politique de développement focalisée sur les relations entre la Confédération et les pays en développement participe elle aussi à la cohérence des politiques au service du développement durable.

Dans le cadre d'une action gouvernementale et administrative concrète, la Suisse œuvre à la cohérence de ses politiques par le biais de plusieurs procédures visant à garantir une législation de haut niveau, à rapprocher les intérêts divergents, à promouvoir des synergies entre les différentes politiques sectorielles et à harmoniser les perspectives nationales et internationales : procédure de consultation des principaux groupes d'intérêts, procédure de consultation technique de tous les services fédéraux concernés et, sur le plan politique, procédure de co-rapport du Conseil fédéral. Pour analyser les répercussions des projets de la Confédération sur les différents aspects du développement durable, il existe des instruments d'évaluation prospective tels que l'évaluation de la durabilité, l'évaluation environnementale stratégique, l'évaluation de l'impact énergétique et l'évaluation de l'impact sur la santé. Ces instruments ont été peu utilisés jusqu'à présent, notamment en raison de leur rapport coût-utilité.

Dans le Rapport sur la politique extérieure 2015, le Conseil fédéral a annoncé au Parlement son intention de rendre régulièrement compte, dans ledit rapport, de la cohérence entre la coopération internationale de la Suisse et ses autres politiques. Le cadre de référence que constitue le système de monitoring du développement durable MONET permet de surveiller également la dimension temporelle de cette cohérence politique, le but étant que le développement ne préterite pas les générations futures.

Les fortes dépendances mutuelles au sein de l'Agenda 2030 et entre les différents ODD se manifestent dans le fait que, pour la majorité des cibles de développement durable, la phase de mise en œuvre relève de la compétence de deux ou plusieurs services fédéraux et

domaines politiques. Il existe donc un fort potentiel ainsi qu'un besoin accru d'aborder les problèmes de cohérence, mais aussi d'exploiter les synergies.

Dans la politique fédérale, des points de tension relatifs au développement durable sont déjà connus :

- **Prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale et des champs de tension entre elles** : l'innovation peut contribuer tout à la fois à réaliser des objectifs environnementaux et à renforcer l'économie suisse. Des conflits d'utilisation opposent toutefois la protection de l'environnement, l'urbanisation, le transport et l'énergie, et des champs de tension apparaissent autour de thématiques telles que l'égalité hommes-femmes sur le marché de l'emploi, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, l'opposition entre l'intégration économique des groupes de population défavorisés et la liberté économique, l'aménagement de la politique fiscale et la suppression de régulations.
- **Conflits d'intérêts entre les politiques nationales et les accords internationaux** : Fortement intégrée sur le plan international, la Suisse est engagée dans de nombreux accords internationaux. Parallèlement, son système de démocratie directe permet au Parlement et aux citoyens disposant du droit de vote de participer dans une large mesure à la politique du pays. La conciliation de ses intérêts nationaux et de ses engagements internationaux, notamment pour ce qui a trait aux politiques du climat, de la migration, de l'économie, des finances et du développement exige de la Suisse la recherche de consensus.
- **Conséquences des politiques nationales sur d'autres pays** : les politiques de la Suisse ont des conséquences sur d'autres pays, en particulier sur des pays en développement. Aujourd'hui, la consommation de ressources en Suisse est relativement découplée de la croissance du PIB (la performance économique croît plus fortement que la consommation de matières) et s'oriente vers des biens d'importation. Parce que la Suisse occupe une position importante en tant que place de négoce des matières premières, sa politique concernant les matières premières a des effets directs sur et dans certains pays en développement. Des effets sont également visibles dans les équilibres suivants : compétitivité de la place financière suisse et flux financiers frauduleux ou illicites, exportations d'armes et politique de promotion de la paix, compétitivité des entreprises suisses et respect des droits de l'homme et des normes environnementales à l'étranger.

Pour que les politiques soient élaborées de manière responsable et éclairée, il faut qu'à l'avenir les instruments d'analyse servant à la détection précoce des problèmes de cohérence et des potentiels de synergie (évaluation de la durabilité p. ex.) soient adaptés en tenant compte de l'Agenda 2030 et appliqués en fonction des besoins.

7 Ancrage institutionnel de l'Agenda 2030 au niveau fédéral

7.1 Organisation au niveau de la Confédération

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne doit pas être considérée comme une tâche supplémentaire, mais être intégrée dans les processus ordinaires de planification et de gestion politique des offices, des départements et du Conseil fédéral. L'Agenda 2030 constitue le cadre d'orientation pour la mise en œuvre du développement durable dans les politiques sectorielles. Les services fédéraux sont responsables de sa mise en œuvre dans leur domaine de tâches respectif. L'intégration dans les processus ordinaires de l'administration fédérale doit être assurée par une organisation dédiée aussi simple que possible.

Le dialogue avec les acteurs externes à la Confédération est d'une importance majeure pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il est mené avec les principaux acteurs de l'économie, de la recherche et de la société civile via le groupe d'accompagnement Agenda 2030 et avec les cantons sous la forme de discussions régulières avec les conférences des directeurs cantonaux et avec le réseau des services et délégués cantonaux au développement durable.

7.2 Système de monitoring du développement durable

Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 font l'objet d'un suivi régulier basé sur des indicateurs. À l'échelle mondiale, ce monitoring s'appuie sur une liste d'indicateurs internationaux définis par l'ONU. Les données de ces indicateurs sont collectées régulièrement par les États membres et transmises à l'ONU, qui publie chaque année un rapport international de suivi des ODD (Rapport sur les objectifs de développement durable). À l'échelle nationale, le monitoring des ODD traduits dans le contexte suisse est assuré par le système d'indicateurs de développement durable MONET. Ce système a été étendu pour pouvoir assurer le suivi des cibles suisses de l'Agenda 2030. Ces indicateurs publiés en ligne alimentent les rapports nationaux et internationaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse.

Le système MONET existe depuis quinze ans. Construit et financé conjointement par l'ARE, l'OFEV, la DDC et l'OFS et piloté par ce dernier, il mesure le développement durable selon la définition Brundtland et selon une approche intégrée qui analyse les trois objectifs qualitatifs « solidarité sociale », « efficacité économique » et « responsabilité environnementale » à travers le temps (maintenant et demain) et l'espace (ici et ailleurs). Ce concept méthodologique cohérent est parfaitement compatible avec les recommandations internationales en la matière. La construction du système MONET, les révisions entreprises en 2009 et 2016 ainsi que l'extension réalisée en 2017 ont suivi un processus participatif guidé par des règles du jeu définissant le rôle et les compétences des nombreux partenaires institutionnels impliqués.

Le Cercle Indicateurs fait office d'instrument de monitoring à l'échelle des cantons et des villes. Créé en 2003, ce réseau rassemble aujourd'hui 18 cantons et 24 villes. Il exploite un système d'indicateurs qui a opérationnalisé l'Agenda 21 en déterminant une trentaine de domaines cibles. Des adaptations sont en cours afin de mieux intégrer dans le Cercle Indicateurs le cadre d'orientation de l'Agenda 2030.

7.3 Financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Au niveau fédéral, les efforts de mise en œuvre consistent en grande partie à mettre l'accent sur l'Agenda 2030 dans les politiques sectorielles et entre elles, et à intégrer cette mise en œuvre dans la procédure budgétaire ordinaire. Il incombe aux services fédéraux concernés d'engager les moyens financiers nécessaires dans le cadre de leur planification financière. Considérant les énormes besoins de financement de l'Agenda 2030, la Suisse est consciente qu'elle doit mobiliser des ressources supplémentaires provenant tout à la fois de fonds publics et privés. Dans ce contexte, elle soutient le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015, qui constitue le cadre global du financement international de la mise en œuvre des ODD. Ce concept de financement reposant sur un large consensus prévoit la mobilisation de flux financiers nationaux et internationaux, tant publics que privés.

La Suisse utilise différents canaux pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle internationale. Des ressources financières privées sont investies dans le développement durable au travers, par exemple, d'investissements privés, de transferts de fonds de migrants et de fonds provenant de fondations et d'organisations philanthropiques. Cet afflux requiert un cadre légal propice ainsi qu'un système d'incitations. L'aide publique au développement, qui reste un moyen de financement important pour l'avenir, profite de plus en plus aux pays les plus pauvres et fait l'objet d'une gestion basée sur des critères d'efficacité. Elle est par ailleurs utilisée pour déclencher un effet de levier à partir de la mobilisation de ressources nationales ou de fonds privés supplémentaires. C'est dans ce but que la Suisse met en place par exemple des partenariats public-privé. Parce que la mobilisation de ressources nationales constitue une source de financement essentielle pour le développement durable dans les pays en développement, la Suisse y contribue tout particulièrement par le renforcement des systèmes fiscaux nationaux et par l'intensification de la collaboration internationale visant à lutter contre l'évasion fiscale et à enrayer les flux financiers frauduleux et illicites. Ces ressources favorisent la mise en place d'institutions

solides dédiées au développement durable et permettent de renforcer la responsabilité des gouvernements vis-à-vis de la population et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide étrangère.

Outre la mise à disposition de moyens financiers, la Suisse s'engage pour une politique cohérente en matière de développement durable et pour l'instauration de conditions propices aux niveaux national et international. Un système commercial multilatéral réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable constitue lui aussi une condition essentielle à la promotion du développement durable, de même que la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement, acceptables sur le plan social et peu gourmandes en ressources.

8 Collaboration avec les cantons, les villes et les communes

Dans un pays fédéraliste comme la Suisse, la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes revêt une dimension centrale. Le Conseil fédéral accorde donc une grande importance au fait que les principes du développement durable soient ancrés à tous les niveaux de l'État. Le développement durable ne doit pas être considéré comme une tâche supplémentaire de l'État, mais être largement intégré dans les processus ordinaires de planification et de contrôle. Une collaboration bien coordonnée, de même qu'une cohérence politique renforcée à tous les échelons sont essentielles à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

8.1 Participation des cantons, villes et communes au processus de la Confédération

Le Forum du développement durable est une plateforme facilitant la mise en réseau et l'échange entre les différents niveaux de l'État. Il compte comme partenaires la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS). Par ce biais, la Confédération soutient des processus et des projets de développement durable locaux et régionaux en leur proposant une aide logistique et technique ainsi que diverses activités pour la mise en réseau des acteurs impliqués.

À travers le Programme d'encouragement pour le développement durable, la Confédération apporte par ailleurs un soutien ciblé à des initiatives contribuant au renforcement du développement durable. Elle gère dans une base de données les processus de développement durable qui existent actuellement en Suisse et organise un échange d'expériences autour des processus, instruments et projets qui font figure de bons exemples. La Confédération incite également à perfectionner et à utiliser davantage l'évaluation de la durabilité (EDD) et le monitoring du développement durable (au niveau des villes et des cantons, ce monitoring passe par le réseau Cercle Indicateurs). Il est également visé un renforcement des processus et des projets de développement durable au niveau des quartiers.

Une importance particulière est accordée à l'intensification de la collaboration avec le réseau des services et délégués cantonaux au développement durable qui, en tant que principaux interlocuteurs de la Confédération, font office de points de contact pour les communes. À l'avenir, il convient de les associer étroitement à l'élaboration des processus et aux discussions de fond concernant la politique de développement durable de la Confédération. Un programme de travail commun doit concrétiser cette collaboration.

8.2 Avancement de la mise en œuvre dans les cantons, les villes et les communes

Les cantons et les communes ont déjà accompli de nombreuses avancées prometteuses et lancé de multiples initiatives pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cela dit, il existe encore très peu de structures de coordination de niveau supérieur. L'une d'entre elles est l'association Coord21, au sein de laquelle des cantons et quelques communes francophones et italophones se sont unis afin de mieux coordonner leurs activités.

Pour une meilleure harmonisation, la Confédération soutient activement plusieurs initiatives qui s'emploient actuellement à renforcer la coordination intercantonale de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle encourage ainsi l'échange d'expériences, la coordination d'activités et le développement de projets communs. La Confédération dialogue par ailleurs avec les organisations faitières des villes et des communes de Suisse.

8.2.1 Processus et activités en cours

À ce jour, seize des 26 cantons sont engagés dans des processus officiels de développement durable. Ces cantons représentent environ 85 % de la population suisse. Le même engagement a été pris par 233 des 2222 villes et communes de Suisse. De nombreuses autres collectivités de droit public ont elles aussi pris des mesures ou adapté leur politique afin de répondre aux défis du développement durable. Si les approches adoptées sont très différentes les unes des autres et ne portent pas toujours l'estampille *Agenda 21* ou *Agenda 2030*, le but visé est toujours le même : promouvoir sur la base du partenariat et de la participation un développement durable qui soit à la fois supportable économiquement, acceptable sur le plan social et compatible avec les exigences environnementales. Au niveau des communes, il s'agit par exemple d'activités liées à la planification de la cité, à l'animation des quartiers, à des problématiques de cohésion sociale et d'intégration ou à des concepts de *smart city*.

Nombre de cantons, de villes et de communes utilisent les lignes directrices et les domaines thématiques de la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral comme un cadre d'orientation pour définir leurs propres lignes directrices, stratégies, politiques sectorielles, programmes de législature ou instruments de monitoring, de contrôle et d'évaluation. Le défi consiste désormais à adapter ces programmes, ces projets et ces instruments au nouveau cadre d'orientation que constitue l'Agenda 2030. En la matière, les cantons de Genève et de Bâle-Ville font figure de pionniers en Suisse, puisqu'ils ont développé ou sont en train de développer des stratégies reposant directement sur l'Agenda 2030.

Aujourd'hui déjà, la Suisse dispose d'innombrables exemples cantonaux et communaux illustrant de quelle manière les ODD peuvent être réalisés d'ici à 2030. Ces « bons exemples » peuvent être repris sans problème par d'autres régions. Certains de ces projets ont été soutenus par des fonds fédéraux dans le cadre du Programme d'encouragement pour le développement durable. Avec ce programme, la Confédération contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux cantonal et communal et encourage l'échange d'expériences ainsi que la création de synergies. Ces dernières années, son soutien s'est concentré sur les domaines de l'alimentation, de la participation citoyenne des habitants, de la qualité de vie dans les quartiers, des achats publics responsables et des processus stratégiques. Enfin, le Forum du développement durable en tant que plateforme d'échange et de mise en réseau encourage au niveau national la diffusion et l'imitation des « bons exemples ». Ces exemples sont collectés et diffusés sous forme de publications.

8.2.2 Opportunités, facteurs de réussite et défis

L'Agenda 2030 est un cadre d'orientation largement reconnu, qui permet de cerner tous les aspects du développement durable, d'y insuffler une nouvelle dynamique et de faciliter son intégration dans la politique publique à tous les échelons institutionnels. Les cantons et les communes prennent au sérieux la mise en œuvre de cet agenda et s'efforcent d'y contribuer dans leur domaine de compétences respectif. Dans cette perspective, une coordination efficace entre les cantons eux-mêmes et entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes est un facteur de réussite indispensable. Des efforts considérables visant à renforcer la collaboration entre les différents niveaux de l'État sont actuellement en cours.

Les cantons, les villes et les communes estiment que le soutien de la Confédération en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est globalement pertinent et utile. Les cantons regrettent toutefois de ne pas avoir été impliqués plus tôt dans les efforts de mise en œuvre de la Confédération, par exemple lorsque l'état des lieux a été dressé. Les cantons, les villes et les communes demandent à être davantage consultés à l'avenir et plus étroitement associés à la préparation du prochain rapport national et de la prochaine Stratégie pour le

développement durable du Conseil fédéral. Il en va de même pour la consultation en ligne sur l'Agenda 2030.

Pour finir, l'Agenda 2030 apparaît également comme une opportunité de premier ordre pour renforcer ou établir des partenariats, tant entre les collectivités publiques qu'avec des acteurs du secteur privé. En matière de communication, un important besoin d'instruments adaptés, spécialement orientés vers les différents groupes cibles, subsiste.

9 Collaboration avec des acteurs non étatiques

En Suisse, la coopération entre acteurs étatiques et non étatiques repose sur une longue tradition. Dans le domaine du développement durable, la Confédération collabore étroitement depuis des années avec des associations intéressées et des organisations non gouvernementales principalement liées aux questions d'environnement et de coopération au développement, au monde des affaires et à l'action sociale. Cette approche coordonnée entre secteurs et acteurs d'horizons variés doit encore être consolidée afin d'asseoir les partenariats sur une base plus large et de lancer des initiatives multipartites, le but étant d'étayer l'action significative de la Suisse en faveur de la progression de notre monde sur la voie du développement durable d'ici à 2030.

La consultation des acteurs non étatiques sur la politique nationale et internationale de la Confédération en matière de développement durable est une pratique établie. Les contributions de ces acteurs ainsi que leurs positions politiques sur le rapport national de la Suisse et sur la Stratégie pour le développement durable sont prises en compte à l'occasion de ces consultations et lors des manifestations du « Dialogue 2030 pour le développement durable ». Des acteurs non étatiques sont également consultés pour l'élaboration du message sur la coopération internationale et d'autres instruments de politique extérieure. L'objectif est faire de la réalisation des ODD une tâche largement soutenue par la société.

Le groupe d'accompagnement Agenda 2030 constitué en vue de l'état des lieux sur l'avancement de la mise en œuvre a fait ses preuves en tant qu'instrument participatif. Sous une forme comparable, il doit à l'avenir être associé à l'élaboration des processus et aux discussions de fond concernant la politique de développement durable de la Confédération. Ses membres sont les interlocuteurs clés des groupes d'acteurs représentés.

10 Défis prioritaires de la Suisse du point de vue des acteurs de l'économie, de la société civile et de la science

Dans le cadre d'une consultation en ligne sur l'état des lieux dressé par la Confédération, près de 170 organisations représentant le secteur économique, la société civile et la communauté scientifique se sont exprimées sur les défis que doit relever la Suisse pour réaliser les 17 ODD à l'horizon 2030. En particulier, les organisations ont été invitées à citer les objectifs et les cibles auxquels la Suisse doit se consacrer en priorité. Lors du dialogue qui s'en est suivi (« Dialogue 2030 pour le développement durable »), les défis de la Suisse ont fait l'objet d'un débat approfondi et des pistes d'action ont été discutées.

Partant des résultats de ce dialogue et des enseignements tirés de l'état des lieux de l'administration fédérale, le groupe d'accompagnement Agenda 2030 a défini huit champs thématiques dans lesquels la Suisse doit relever des défis particuliers et peut apporter une contribution majeure à la réalisation de l'Agenda 2030, tant sur le plan national qu'international. Chaque champ thématique constitue une interface dans laquelle plusieurs objectifs de développement durable ayant entre eux un lien étroit peuvent être poursuivis en commun. Les défis à relever dans chacun de ces champs thématiques s'adressent à l'ensemble des acteurs suisses.

Les champs thématiques et les défis ont été définis collectivement par les membres du groupe d'accompagnement. Il s'agit des personnes suivantes (citées dans l'ordre alphabétique) : Mark

Herkenrath (Alliance Sud), Marianne Hochuli (Caritas Suisse), Peter Messerli (CDE, Université de Berne), Sophie Neuhaus (CSAJ), Hervé Pichelin (equiterre), Thomas Pletscher (economiesuisse, ICC, représente aussi le GCNS), Renate Schubert (EPF Zurich), Seta Thakur (öbu, représente aussi swisscleantech et le GCNS) et Friedrich Wulf (Alliance-Environnement, Pro Natura).

Les défis prioritaires présentés ci-après illustrent une perception extérieure à la Confédération. Bien qu'il s'agisse d'orientations importantes pour la suite des travaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030, ils ne reflètent pas le point de vue de la Confédération.

10.1 Conditions-cadres pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030

D'après le groupe d'accompagnement Agenda 2030, la Suisse doit se doter de conditions-cadres susceptibles d'aider les pouvoirs publics, le secteur économique, la société civile, la communauté scientifique et la population dans son ensemble à franchir les différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'Agenda 2030. Avant toute autre chose, il est essentiel de renforcer la prise de conscience de la société à l'égard de l'Agenda 2030. Cette condition-cadre suppose de sensibiliser la population au caractère limité des ressources naturelles de notre planète ainsi qu'à la nécessité d'adopter un style de vie durable, de préserver les ressources naturelles et de mener une action politique adéquate. Mais il s'agit également d'identifier les formidables opportunités sociales, environnementales et économiques offertes par les ODD : les défis de l'Agenda 2030 sont autant de chances de développer de nouvelles activités, de concevoir des innovations au service de l'environnement et de la société et de rendre la production équitable et respectueuse des ressources. Tout cela suppose de sensibiliser davantage de personnalités éminentes et de médias leaders d'opinion aux objectifs du développement durable et à la contribution majeure de notre pays à la résolution des problèmes globaux. En ce sens, la communication relative à l'Agenda 2030 doit non seulement sensibiliser les partenaires issus de l'économie, de la société et de la science, mais également la Confédération, les cantons et les communes.

La mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 en Suisse, de même que la contribution majeure de notre pays à la réalisation des objectifs sur le plan international, supposent par ailleurs des conditions-cadres institutionnelles et financières. D'après le groupe d'accompagnement Agenda 2030, les trois enjeux centraux sont les suivants :

Priorité stratégique et ancrage institutionnel de haut niveau à tous les échelons de la politique. À tous les niveaux de la Confédération, l'Agenda 2030 doit être défini comme une priorité stratégique et bénéficier d'un ancrage institutionnel de haut niveau. Dans ce domaine, la Confédération doit montrer la voie autant que l'exemple. Il faudrait également que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 soit nommément reconnue comme l'objectif stratégique supérieur de la prochaine législature du Conseil fédéral.

Mise à disposition des ressources et des moyens financiers nécessaires, en particulier au niveau fédéral. La mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse suppose de consacrer des investissements publics dans la sensibilisation de tous les acteurs, dans la recherche et dans la transmission des connaissances et, naturellement, dans la réalisation de mesures concrètes en Suisse et à l'étranger. Le fait d'apporter une contribution appropriée à la réalisation des ODD sur le plan international n'ôte rien à la nécessité d'allouer davantage de fonds fédéraux à la coopération au développement, au financement dans le domaine du climat et à la protection de la biodiversité.

Cohérence des politiques de développement durable. L'Agenda 2030 concerne tous les aspects du développement durable et donc tous les domaines politiques, de dimension nationale comme internationale. La réussite de sa mise en œuvre exige, pour l'ensemble des bases légales et des mesures politiques, un examen de leurs principales répercussions positives et négatives sur les ressources naturelles, sur le bien-être des populations des pays défavorisés et sur celui des générations futures. Pour éclairer convenablement les décisions politiques relatives à l'Agenda 2030, ces examens doivent être réalisés *ex ante* mais aussi *ex post*.

10.2 Défis prioritaires de la Suisse, répartis en huit champs thématiques

Le groupe d'accompagnement Agenda 2030 a réparti en huit champs thématiques les défis prioritaires que la Suisse doit relever pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030. L'ordre de succession des champs et des défis n'est pas hiérarchique ; tous les champs thématiques ont la même importance.

Champ thématique « Société solidaire »

- **Réduire les discriminations et les inégalités.** Aujourd'hui comme hier, il existe en Suisse des personnes discriminées en raison de leur origine, de leur race, de leur sexe, de leur âge, de leur langue, de leur position sociale, de leur mode de vie, de leur conviction religieuse, philosophique ou politique ou de leur handicap physique, mental ou psychique. Cela peut se traduire par une non-participation à la vie culturelle, un accès difficile au marché de la formation et de l'emploi, une discrimination économique, une exclusion sociale ou une menace pour l'intégrité physique et psychique de la personne concernée.
- **Atteindre l'égalité de genre.** L'égalité de genre dans ses multiples dimensions n'est pas encore atteinte en Suisse. Des mesures doivent être mises en oeuvre par l'ensemble de la société suisse contre les violences physiques et verbales liées au genre, et en faveur d'une égalité politique, sociale et économique. Une réflexion critique doit être menée autour des rôles traditionnels de genre dans les sphères privées et publiques. Une perspective tenant compte du cumul des discriminations doit être adoptée pour favoriser l'élimination de celles-ci.
- **Lutter contre la pauvreté.** Bien que la Suisse soit un pays riche, l'Office fédéral de la statistique estime à 615 000 le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national (2016). Le nombre de personnes en situation très précaire est du même ordre. La plupart de ces personnes ne participent pas pleinement à la vie sociale du pays, n'ont aucun accès au marché de l'emploi ou ne perçoivent pas un salaire couvrant le minimum vital.
- **Créer de meilleures conditions de vie dans les pays du Sud.** Alléger les souffrances des populations partout dans le monde est à la fois une coresponsabilité et un intérêt de la Suisse, raison pour laquelle elle est engagée dans la lutte contre la pauvreté, la guerre, la corruption et les violations des droits de l'homme.

Champ thématique « Produire et consommer durablement »

- **Adopter un style de vie durable.** La consommation et la production basées sur la qualité plutôt que la quantité, sur l'utilisation plutôt que la possession (*reduce, share, repair*) et sur des prix équitables contribuent à réduire la pollution de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et la qualité de vie. Cette transformation radicale de nos modes de consommation et de production suppose une meilleure information, un comportement exemplaire de la part des leaders d'opinion et des pouvoirs publics (p. ex. achats publics responsables), l'exploitation de certaines opportunités (p. ex. innovation et passage au numérique) et un système d'incitations.
- **Rendre les exigences minimales plus contraignantes.** Afin d'améliorer les conditions sociales et environnementales de la production mondiale, il faut à la fois des initiatives de nature volontaire et des contraintes de nature légale. Si les exigences minimales ne sont pas appliquées efficacement à travers le monde, leur effet ne peut être que limité.
- **Améliorer la vérité des coûts.** Les coûts sociaux et environnementaux générés par la production, la consommation et l'élimination des produits sont souvent externalisés. Des incitations efficaces peuvent amener les acteurs du marché à adopter des pratiques plus durables (p. ex. taxes d'incitation).

Champ thématique « Ménager les ressources naturelles »

- **Rendre la politique agricole suisse plus écologique.** La politique d'encouragement et les incitations financières en faveur de l'agriculture ne sont pas en adéquation avec l'intérêt que constitue l'exploitation durable des ressources. Il convient de lutter contre la perte de fertilité des sols et le déclin de la biodiversité, notamment en supprimant les incitations négatives correspondantes.
- **Garantir la protection et la préservation de la biodiversité.** Comparée à ses voisins, la Suisse est le pays le plus doté en espèces menacées et le moins doté en zones protégées. Pour préserver et améliorer sa biodiversité, elle doit non seulement l'exploiter de manière durable, mais également la protéger à titre prioritaire à l'aide d'instruments de protection des espèces et des sites et à travers des incitations encourageant la préservation des services écosystémiques.
- **Soutenir l'exploitation durable des terres et des ressources à l'étranger.** En raison de ses interactions avec le reste du monde et de ses importations de marchandises et de matières premières, la Suisse assume une coresponsabilité dans l'encouragement d'une exploitation des terres et des ressources respectueuse des droits sociaux et de l'environnement. La production agricole, l'extraction des matières premières et la production d'énergie sont souvent responsables de l'érosion des sols, de la pollution des eaux et du défrichement de vastes surfaces de forêt primaire, particulièrement dans les pays émergents et en développement.

Champ thématique « Garantir l'accès aux soins pour tous »

- **Maintenir la santé à un prix abordable.** Le coût des dépenses de santé, et donc de l'assurance obligatoire des soins, est en constante augmentation. Dans ce contexte, il convient de garantir à tous une assurance-maladie abordable et un accès à des services de santé de qualité, en portant une attention particulière aux troubles psychiques chez les jeunes et à leurs conséquences.
- **Assumer sa responsabilité mondiale.** Dans le domaine de la santé, l'industrie médicale et pharmaceutique suisse est un acteur mondial de premier plan. Sa contribution est importante pour la fourniture de soins de santé de qualité à toutes les couches de la population, pour l'accès à des médicaments essentiels et pour le traitement des maladies « négligées ». Elle doit encore et toujours être renforcée.

Champ thématique « Renforcer la place économique et le marché de l'emploi »

- **Rester compétitif.** La Suisse doit maintenir et renforcer sa compétitivité sur la base de ses propres mérites (innovations, gains d'efficacité) et non aux dépens d'autres pays (aucun arbitrage réglementaire, renoncement à toute subvention créant des distorsions de concurrence).
- **Offrir des conditions de travail respectueuses de la santé et des droits sociaux.** Dans les pays en développement en particulier, nombreuses sont les personnes qui travaillent dans des conditions qui nuisent à leur santé, ne respectent pas leurs droits en tant que travailleur ou ne leur assurent pas un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins vitaux. En Suisse également, le *travail décent* reste une question importante, avec toutefois des problématiques différentes (stress au travail, harcèlement sur le lieu de travail, égalité hommes-femmes, rapports de travail assimilables à de l'exploitation, etc.).

Champ thématique « Concevoir une urbanisation durable »

- **Développer des espaces urbains agréables à vivre.** Afin de préserver les faibles réserves de terrains, l'expansion du milieu bâti doit être contenue autant que possible à l'intérieur des zones urbaines. Cela suppose d'utiliser les réserves encore disponibles dans ces zones et de privilégier les formes de construction denses. Malgré leur densité de construction, ces espaces de vie doivent être rendus attractifs par une participation appropriée de la population, une bonne mixité sociale, une proximité entre

les lieux d'habitation, de travail, d'achats et de loisirs, des espaces de détente de qualité suffisante, une bonne offre de mobilité et une infrastructure fonctionnelle. Dans les régions rurales, les structures nécessaires au fonctionnement des communautés locales doivent être préservées.

- **Réduire le besoin énergétique et le couvrir grâce aux énergies renouvelables.** Le domaine du bâtiment est responsable à lui seul d'environ 40 % de la consommation énergétique. L'évolution urbanistique des villes doit être exploitée comme une chance de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. Dans le domaine de la mobilité, qui représente un tiers de la consommation énergétique, les offres de mobilité pour les personnes et les marchandises doivent être alimentées en énergie par des sources respectueuses du climat. Les transports publics en tant que moyen de transport de masse ont ici un rôle particulier à jouer ; les nouvelles technologies peuvent elles aussi apporter une contribution à la mobilité durable. Les effets de rebond indésirables (p. ex. l'augmentation de la demande de nouvelles offres) doivent être empêchés autant que possible.

Champ thématique « Renforcer l'économie durable »

- **Développer des chaînes de valeur durables.** La production mondialisée basée sur la division du travail rend plus difficile pour les entreprises l'évaluation et l'amélioration de leur performance environnementale et sociale. Il est donc nécessaire d'impliquer les fournisseurs et les clients dans la réalisation de mesures contribuant à la préservation des ressources environnementales, à l'instauration de conditions de travail acceptables sur le plan social et à la participation des communautés locales au processus de création de valeur.
- **Mobiliser les ressources privées et enrayer les flux financiers frauduleux.** Pour le financement de nombreux éléments de l'Agenda 2030, le recours au secteur privé et en particulier au secteur financier est essentiel, y compris dans les pays émergents et en développement. Afin de créer les conditions nécessaires à un tel financement, la Suisse doit continuer d'enrayer les flux financiers frauduleux provenant de ces pays en renforçant sa coopération et en œuvrant à l'application effective des engagements internationaux contractés. Il faut par ailleurs renoncer à tout arbitrage réglementaire.

Champ thématique « Renforcer la formation »

- **Promouvoir et maintenir un haut niveau de formation.** Le haut niveau de formation de la Suisse est l'une de ses principales ressources. C'est aussi une condition importante pour le fonctionnement de sa démocratie directe et pour une communauté inclusive. Il convient de maintenir la qualité du système de formation suisse et des filières de recherche et d'innovation basées sur ce système, et de garantir un accès équitable à une première formation ainsi qu'à des formations continues adaptées. L'apprentissage tout au long de la vie, tant dans le secteur formel que non formel, doit être encouragé à travers un large éventail de formations continues.
- **Faire de l'éducation en vue du développement durable une approche institutionnelle globale à tous les échelons.** La réalisation des objectifs visés est largement tributaire de la sensibilisation à l'Agenda 2030 et de la capacité à le mettre en œuvre. En ce sens, l'éducation en vue du développement durable (EDD) doit être intégrée dans toutes les formations et à tous les échelons. Elle doit être renforcée en particulier dans la formation professionnelle ainsi que dans les écoles secondaires supérieures et les hautes écoles, et être encouragée dans les pays émergents et en développement grâce à des partenariats avec des établissements d'enseignement.

11 Prochaines étapes

Le présent état des lieux rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des ODD dans la politique intérieure et la politique extérieure de la Suisse et décrit les prochains défis à relever pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030. Il sert de base à l'élaboration du rapport national 2018 de la Suisse. À partir de 2018, elle rédigera tous les quatre ans un rapport à l'intention de l'ONU, dans lequel elle rendra compte des progrès réalisés et des défis restant à relever. Dans le sens des directives de l'ONU sur les rapports nationaux, la Suisse continuera d'asseoir son reporting sur une large base représentant tous les niveaux de l'État ainsi que l'ensemble des acteurs non gouvernementaux.

Le monitoring des ODD transposés dans le contexte suisse est assuré par le système d'indicateurs de développement durable MONET, qui a été étendu afin d'inclure les cibles de l'Agenda 2030 définies pour la Suisse. Les indicateurs, publiés en ligne et actualisés régulièrement, alimentent les rapports nationaux et internationaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse.





La Confédération reconnaît que la cohérence politique en matière de développement durable est une démarche importante en ce qu'elle contribue à identifier des conflits d'objectifs, à favoriser les synergies entre les différents domaines politiques, à tenir compte tout à la fois des objectifs de la politique nationale et de ceux convenus dans les accords internationaux et à maîtriser les répercussions des politiques nationales sur les autres pays. Dans le cadre d'une action gouvernementale et administrative concrète, la Confédération œuvre donc en faveur d'une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 dans ses politiques sectorielles. Elle mène un dialogue sur la cohérence politique tant sur la scène nationale qu'internationale et entend renforcer le développement et l'utilisation d'instruments idoines permettant l'identification précoce des problèmes de cohérence et des potentiels de synergie sur la base de l'Agenda 2030.


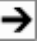

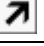









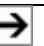





















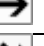





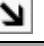





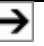

Depuis 1997, le Conseil fédéral fixe sa politique de développement durable dans sa Stratégie pour le développement durable (SDD). Instrument majeur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la SDD doit à l'avenir se focaliser sur les domaines dans lesquels la Suisse a besoin de faire progresser sa politique nationale et internationale en faveur du développement durable, au-delà de sa politique sectorielle actuelle, et peut apporter une contribution essentielle à la réalisation de l'Agenda 2030 tant au niveau national qu'international. Des objectifs de performance quantifiables et mesurables pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 seront formulés dans la SDD sur la base de l'état des lieux et du rapport national de la Suisse. Ces objectifs de performance seront également utilisés pour mobiliser des partenaires externes de mise en œuvre.

La politique de développement durable est une exigence du futur qui doit être portée par l'ensemble des domaines politiques. Pour cette raison, le Conseil fédéral a décidé en 2009 de mettre en plus étroite relation le Programme de la législature et la Stratégie pour le développement durable. Ce rapprochement doit être consolidé à l'avenir par une meilleure coordination des priorités, des objectifs et des mesures. Ce lien direct avec l'Agenda 2030 se retrouve également dans des instruments et des rapports importants sur le plan de la politique extérieure, par exemple le message sur la coopération internationale ou le rapport sur la politique extérieure.

Annexe 1 : monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse

Le monitoring des objectifs et des cibles de développement durable de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse est effectué à l'aide d'un système de 85 indicateurs. Ce système est fondé sur des outils et des bases méthodologiques reconnus internationalement, développés au cours des quinze dernières années par l'Office fédéral de la statistique.

Chaque indicateur est accompagné de trois symboles. Le premier décrit l'évolution visée (flèche blanche sur fond bleu) selon les cibles définies pour la Suisse. Le deuxième décrit l'évolution observée (flèche noire sur fond blanc) à partir de la tendance calculée sur la période analysée, en règle générale depuis 2000 – ou depuis la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2000 – jusqu'à la dernière valeur disponible. Le troisième symbole découle de la comparaison des deux premiers et permet d'évaluer l'évolution observée en regard de l'évolution visée (évaluation  positive,  négative,  indifférente,  pas d'évaluation possible).

Cible suisse	Indicateur	Synthèse
1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.2	Taux de pauvreté	  
1.3	Dépenses totales pour la protection sociale	 
1.5	Décès dus à des événements naturels	 
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.1 2.2	Consommation de fruits et légumes	 
2.4	Bilan d'azote de l'agriculture	  
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	  
2.5	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	 
2.b	Contributions à l'exportation	  
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
3.3	Couverture vaccinale de la rougeole	  
3.4	Années potentielles de vie perdues	  
	Taux de suicide	  
3.5	Consommation d'alcool à risque	 
3.6	Accidents de la circulation routière	  
3.8	Privations pour raison financière en matière de soins	  
3.9	Concentrations de particules fines	  
3.a	Taux de fumeurs	  
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
4.1	Compétences en lecture des jeunes de 15 ans	  
4.3	Personnel enseignant des hautes écoles (part des femmes)	  

4.4	Taux de certification du degré secondaire II		
4.5			
4.6	Participation aux activités de formation continue		
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			
5.1	Disparités salariales selon le sexe		
5.2	Violence domestique		
5.4	Activité professionnelle et travail domestique et familial		
5.5	Situation professionnelle selon le sexe		
	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux		
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau			
6.1	Nitrates dans les eaux souterraines		
6.4	Consommation d'eau potable		
6.6	Structure des cours d'eau		
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			
7.1	Consommation énergétique finale par source d'énergie		
	Dépendance énergétique		
7.2	Énergie renouvelable		
	Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables		
7.3	Consommation finale d'énergie par personne		
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			
8.1	Produit intérieur brut par habitant		
8.2	Productivité du travail		
8.3	Emplois dans les branches innovatrices		
8.4	Empreinte matérielle		
8.5	Taux d'activité professionnelle des femmes		
	Disparités salariales selon le sexe		
8.6	NEET : Jeunes ni en emploi ni en formation		
8.8	Accidents du travail		
8.9	Valeur ajoutée brute du tourisme		
	Emplois liés au tourisme		
8.b	Chômage des jeunes		
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation			
9.1	Embouteillages sur le réseau des routes nationales		
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics		
9.4	Intensité matérielle		
9.5	Dépenses affectées à la recherche et au développement		
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			

10.1	Distribution du revenu primaire équivalent (S80/S20)			
10.2	Participation des personnes handicapées au marché du travail			
	Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire			
10.4	Distribution du revenu disponible équivalent (S80/S20)			
10.7	Taux de risque de pauvreté selon le statut migratoire			
10.a	Importations en franchise des pays en développement			
10.b	Aide publique au développement en faveur des pays pauvres			
10.c	Fonds envoyés par des migrants			
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables				
11.1	Coûts du logement			
11.2	Utilisation autonome des transports publics par les personnes handicapées			
	Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics			
11.3	Zones à bâtir			
11.4	Mitage du paysage			
11.5	Domages causés par des catastrophes naturelles			
11.6	Pollution sonore due au trafic			
11.7	Lieux de détente dans les espaces urbains			
12. Établir des modes de consommation et de production durables				
12.2	Empreinte matérielle par personne			
	Empreinte gaz à effet de serre			
12.5	Production totale de déchets urbains			
	Taux de récupération des déchets			
12.8	Comportements environnementaux au quotidien			
12.c	Allègements fiscaux sur les huiles minérales			
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions				
13.2	Émissions de gaz à effet de serre			
13.3	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques			
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
14.1	Charge d'azote exportée			
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité				
15.1	Aires protégées			
15.2	Exploitation durable du bois			
15.3	Imperméabilisation du sol			
15.4	Pâturage d'estivage			
15.5	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages			

	Liste rouge			
15.6	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
15.8	Espèces exotiques envahissantes			
15.a	Dépenses pour la biodiversité			
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				
16.1	Infractions de violence			
16.5	Indice de perception de la corruption (rang de la Suisse)			
16.6	Confiance dans le Conseil fédéral			
16.b	Victimes de discriminations			
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser				
17.2	Aide publique au développement			
17.3	Investissements directs dans les pays en développement			

Annexe 2 : mise en œuvre de l'Agenda 2030 par des acteurs non étatiques

Deux ans et demi après l'adoption de l'Agenda 2030, un grand nombre d'entreprises suisses, d'organisations issues de la société civile et d'établissements de formation et de recherche reconnaissent l'importance de l'Agenda 2030 et de ses objectifs et participent activement à sa mise en œuvre. De grandes entreprises, en particulier des entreprises actives sur le marché international, ont réagi rapidement et avec dynamisme. Elles ont une bonne connaissance des ODD, voient dans cet agenda universel une source de valeur ajoutée et en tiennent compte de plus en plus largement dans leurs rapports. Les acteurs de la société civile connaissent eux aussi les ODD en lien avec leur domaine thématique et contribuent activement à leur mise en œuvre. L'Agenda 2030 est également bien implanté dans les institutions scientifiques, les académies ayant notamment poursuivi la réflexion sur les ODD dans leur domaine respectif, par exemple dans le cadre de l'initiative *Future Earth*.

Parce que la priorisation des domaines d'action et des mesures à mettre en œuvre se heurte à des divergences d'intérêts, y compris lorsqu'il existe une volonté commune de réussite, il est important de s'appuyer sur des dialogues multipartites et des initiatives de partenariat pour identifier le large spectre des points de vue représentés, procéder à des pesées d'intérêts, explorer des voies de compromis et créer de la confiance. Ces dialogues et ces initiatives sont un complément aux efforts individuels que tous les acteurs doivent entreprendre pour mettre en œuvre avec succès l'Agenda 2030. C'est dans cette optique que se sont déjà créées plusieurs plateformes de dialogue, par exemple la « Plateforme de la société civile Agenda 2030 », qui s'engage activement en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. S'est également implanté en Suisse le réseau international de chercheurs *Sustainable Development Solutions Network* (SDSN).

La participation et la coordination réciproque des acteurs non étatiques tiennent également à leur implication active dans le processus de la Confédération. Les présentations ci-après des organisations membres du groupe d'accompagnement Agenda 2030 donnent un bon aperçu de l'engagement des acteurs non étatiques suisses et de leurs attentes vis-à-vis de la Confédération.

Alliance Sud

Alliance Sud est le groupe de réflexion et d'action commun des six organisations suisses Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Caritas, Helvetas et Eper actives dans la politique de développement.

Pour Alliance Sud, l'Agenda 2030 montre la voie d'un avenir permettant à tous les êtres humains de mener une vie autonome dans la dignité et en harmonie avec la nature. Il crée le lien entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et rapproche entre elles la politique nationale et la politique internationale.

La communauté de travail Alliance Sud s'engage en faveur d'une politique suisse qui soutient le développement durable dans les pays défavorisés au lieu de l'entraver. Elle œuvre dans une large mesure à la mise en cohérence des politiques au service du développement durable, dans l'esprit de l'Agenda 2030.

Alliance Sud attend de la Confédération qu'elle mette résolument en œuvre l'Agenda 2030 dans tous les domaines politiques et qu'elle évalue systématiquement les conséquences de ses actions politiques sur les populations vivant dans des régions du monde défavorisées, sur les générations futures et sur les ressources naturelles de notre planète. Ce qui suppose un engagement politique au plus haut niveau, ainsi que des moyens supplémentaires.

Académies suisses des sciences

Les Académies suisses des sciences regroupent les quatre académies scientifiques disciplinaires, le centre de compétences pour l'évaluation des choix technologiques, le centre de compétences pour le dialogue entre la science et la société et d'autres réseaux scientifiques.

La formation, l'enseignement et la recherche à tous les niveaux jouent un rôle central dans le développement durable en Suisse et dans le monde entier. La communauté scientifique considère comme une grande opportunité l'attachement de l'Agenda 2030 aux décisions fondées sur des données scientifiques et assume sa responsabilité vis-à-vis de la société en mettant la formation, l'enseignement et la recherche au service du développement durable.

La communauté scientifique suisse est riche de savoirs disciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires de haute qualité et d'une grande diversité. Compte tenu du calendrier serré dans lequel l'Agenda 2030 doit être mis en œuvre en Suisse et dans le reste du monde, les priorités de la recherche seront centrées sur la synthèse des savoirs actuels, l'acquisition d'une connaissance de la transformation et un dialogue permanent entre la société civile, la communauté scientifique et les milieux politiques.

Les Académies suisses des sciences attendent de la Confédération qu'elle mette en œuvre l'Agenda 2030 en se fondant sur des données scientifiques. Cela suppose que la politique scientifique de la Suisse et la promotion de la recherche encouragent davantage la formation, l'enseignement et la recherche en matière de développement durable et qu'elles soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable dans d'autres pays à travers des partenariats internationaux dans le domaine de la recherche.

Caritas Suisse

Caritas Suisse est une organisation qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le cadre de projets déployés en Suisse et à l'étranger et par le biais d'un travail sur le plan politique.

Pour Caritas, l'Agenda 2030 revêt une importance majeure. En signant cet agenda, la Suisse s'est engagée à axer son action politique de manière cohérente, en Suisse comme dans les pays plus pauvres, sur l'éradication de la pauvreté, l'accès de tous à des conditions de vie décentes et la gestion raisonnable des ressources naturelles. Par son action sur le plan politique, Caritas veille à ce que la Suisse tienne cet engagement. Elle entend également contribuer par ses propres projets en Suisse et à l'étranger à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration de tous dans la société.

Caritas attend de la Confédération qu'elle s'assure de la contribution de chacune de ses politiques à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, qu'elle saisisse la moindre occasion de communiquer sur les progrès accomplis et qu'elle mette à disposition les moyens nécessaires, parmi lesquels une instance supérieure (Bureau pour l'Agenda 2030) ainsi qu'une commission permanente assurant le suivi critique de la mise en œuvre.

economiesuisse et ICC Switzerland

En tant qu'organisation faîtière des entreprises suisses, economiesuisse représente une centaine d'associations de branche, une vingtaine de chambres de commerce cantonales, ainsi que des entreprises individuelles. ICC Switzerland est un organe de la Chambre de commerce internationale (ICC) dirigé par economiesuisse. Les membres d'ICC Switzerland sont des entreprises actives à l'échelle internationale, des cabinets d'avocats d'une certaine taille ou spécialisés, des chambres de commerce ainsi que des organisations économiques importantes.

L'Agenda 2030 fait office de boussole et de vision globale pour mettre le monde sur la voie du développement durable. Mais sans la participation du secteur privé et la capacité des entreprises à proposer des solutions, les défis qu'il pose ne peuvent pas être relevés. Tel est le sens de l'engagement des acteurs économiques qui, depuis le début, œuvrent activement aux côtés de la Chambre de commerce internationale. Les objectifs de développement durable rejoignent les intérêts du secteur économique : là où la pauvreté recule et où la sécurité juridique progresse, les marchés se développent. La prospérité et la paix sont propices au commerce et aux investissements.

Conformément à ses statuts, economiesuisse est une association qui adhère aux principes d'une économie de marché libérale et assume une responsabilité écologique et sociale. Dans cet esprit, economiesuisse et ICC Switzerland participent de façon coordonnée à la démarche collaborative des autorités, de la société civile et du secteur privé visant à créer dans le monde entier de nouvelles opportunités pour les êtres humains, l'environnement et l'économie.

L'économie de marché doit être à la base de l'Agenda 2030 et ses objectifs doivent être réalisés dans un environnement libéral. L'Agenda 2030 n'est ni une légitimation pour de nouvelles réglementations, ni un blanc-seing donné à l'activisme étatique, car cela conduirait à une économie planifiée inopportune. Les entreprises suisses valorisent davantage la collaboration et la transparence, l'État (la Confédération) agissant à titre subsidiaire et veillant à l'adéquation de sa politique avec les objectifs de l'Agenda 2030.

öbu

öbu est l'association pour une économie durable en Suisse. Elle compte parmi ses membres quelque 360 entreprises, organisations et institutions.

öbu considère le développement durable comme faisant partie intégrante de la stratégie d'entreprise, en ce qu'il garantit à long terme la compétitivité de l'économie suisse. L'Agenda 2030, en tant que cadre de référence reconnu mondialement, aide l'association à soutenir ses membres dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable et à contribuer concrètement à la réalisation des ODD.

À travers ses quatre thèmes prioritaires « Chaîne d'approvisionnement durable », « Économie circulaire », « Transformation du lieu de travail » et « Communication sur la gestion durable », öbu contribue en premier lieu à la réalisation des ODD 8, 9, 12 et 17. L'association sensibilise les entreprises suisses et les aide à centrer leur stratégie de développement durable sur les ODD.

En tant que représentante des entreprises suisses tournées vers le développement durable, öbu attend de la Confédération qu'elle assume davantage son rôle de pionnière dans des domaines clés tels que les achats responsables et l'économie circulaire et qu'elle contribue encore plus à la sensibilisation des acteurs économiques suisses et de la population.

Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ

Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse est l'organisation faitière d'une soixantaine d'organisations de jeunesse en Suisse. Il représente leurs intérêts auprès des autorités et du public et dans des comités politiques.

L'Agenda 2030 représente selon le CSAJ une grande chance pour la jeunesse. C'est un cadre commun qui va vers un monde plus juste, plus proche des gens et de la nature. C'est une vision pleine d'optimisme et d'élan qui remet la participation et les droits de toutes et tous au centre.

Le CSAJ contribue largement à l'Agenda 2030, en particulier aux objectifs et sous-objectifs 3, 4.7, 10.2 et 16.7. Mais en portant la voix de la jeunesse et lui donnant des moyens de participation politique et sociale, c'est principalement sur le thème transversal de la jeunesse (préambule) et sur l'importance du bénévolat que le CSAJ trouve sa place comme acteur clé de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'administration fédérale montre qu'elle s'investit dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Mais une meilleure cohérence des politiques et des lois avec l'Agenda 2030 sont également essentielles. Le CSAJ, tout comme de très nombreuses organisations de la société civile, souhaite s'investir pour atteindre les ODD. Il nécessite cependant pour cela des soutiens financiers et politiques conséquents.

Alliance-Environnement

L'Alliance-Environnement est un regroupement informel des quatre grandes organisations environnementales Greenpeace, Pro Natura, WWF et Association transports et environnement (ATE). Elle a pour objectif de défendre les intérêts de la protection de la nature et de l'environnement au niveau politique. L'Alliance-Environnement coopère également avec la Fondation suisse de l'énergie (SES), BirdLife et l'Initiative des Alpes.

L'Alliance-Environnement considère l'Agenda 2030 comme l'instrument central et le cadre de référence de la transformation du monde vers un développement durable. Les objectifs de l'Alliance-Environnement dans les domaines de la biodiversité, du climat et de l'énergie, de même que la durabilité dans les transports, la finance et l'économie, ne peuvent être atteints que si tous les secteurs s'y emploient conjointement.

Le travail politique et les projets concrets des organisations membres, en Suisse comme à l'étranger, contribuent directement à la mise en œuvre de nombreux ODD, en particulier à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques, à la protection d'espèces animales menacées, à des systèmes alimentaires durables, à un approvisionnement propre en énergie et à l'augmentation des revenus des populations locales.

L'Alliance-Environnement attend de la Confédération qu'elle intègre résolument les ODD dans toutes les politiques sectorielles et réoriente les subventions et les investissements qui sont contraires à l'Agenda 2030. Cela suppose un engagement au plus haut niveau, une coordination directement subordonnée au Conseil fédéral et des ressources supplémentaires. La poursuite du processus doit être transparente et participative et des objectifs nationaux clairs et mesurables doivent être fixés.

Annexe 3 : Prises de position concernant l'état des lieux

La section qui suit présente diverses prises de position des milieux économiques, de la société civile et du monde scientifique au sujet de l'état des lieux.

Prise de position des milieux économiques

Généralités

Sans solutions élaborées par les entreprises, les objectifs de développement durable des Nations Unies ne pourront être atteints. Les milieux économiques se réjouissent donc que l'état des lieux et le rapport national helvétique – à l'instar de l'Agenda 2030 – privilégient l'attitude partenariale qui prévaut depuis fort longtemps en Suisse. La coopération déjà étroite qui lie les entreprises à l'État et à la société civile peut encore être intensifiée, car c'est du dialogue et de la compétition des idées qu'émergent des situations dont tout le monde profite parce qu'elles créent de la valeur tant pour les entreprises que pour la société, à condition que l'agenda soit compris comme un cadre général de référence et non comme un programme de réglementation. Dans ce contexte, cependant, il convient d'assurer la cohérence entre l'objectif et les mesures.

Avec l'Agenda 2030, on est parvenu à esquisser un cadre commun pour une coopération active de tous les partenaires. Le présent état des lieux montre que la Suisse se trouve sur la bonne voie dans ce domaine. Dans de nombreux secteurs, les entreprises collaborent déjà efficacement avec l'État ou avec la société civile. Elles ont ainsi mis au point des solutions tout à fait exemplaires, telles que le système de formation duale (ODD 4), le partenariat social ou le système de prévoyance, dont le financement s'avère relativement stable. Le rapport met aussi en évidence le fait que la Suisse – qui dispose d'une grande expérience du dialogue, d'une longue tradition humanitaire et d'une économie fortement intégrée au tissu international – a elle aussi tout intérêt à ce que le monde se dirige vers un avenir durable. Notre pays ne doit pas craindre la comparaison internationale : il occupe les premiers rangs dans d'importants domaines tels que la protection de l'environnement, la cohésion sociale, la qualité de vie et l'économie durable.

Dans le contexte de l'ODD 8, il devient évident que l'économie et la durabilité ne sont pas contradictoires, car les objectifs de développement durable des Nations Unies coïncident avec les intérêts des entreprises : lorsque la pauvreté recule et que la sécurité juridique se renforce, les marchés progressent. Cela engendre paix et prospérité grâce au commerce et aux investissements. Dans le cadre de ses engagements au sein d'institutions multilatérales telles que l'OMC, l'OCDE, la Banque mondiale ou le FMI, la Suisse contribue à la réalisation de l'ODD 8 sur le plan international, par exemple lorsqu'elle se bat pour améliorer l'accès au marché des pays en développement. De plus, l'économie helvétique s'engage activement contre les tendances protectionnistes.

Bien que la Suisse se trouve confrontée à des défis importants, notamment en matière de consommation durable, on constate que son économie se montre innovante depuis des décennies et qu'elle a fourni un travail de pionnier dans de nombreuses thématiques, par exemple pour ce qui est de l'ODD 12 dans le domaine du recyclage. L'économie suisse a ainsi été la première au monde à introduire un système d'élimination des appareils électriques et électroniques organisé par le secteur privé, avant même que l'obligation de reprendre et de recycler soit inscrite dans la législation fédérale en 1998. Les entreprises continuent de contribuer de manière importante à l'ODD 12 : dans les domaines où elle est pertinente au plan économique et écologique, l'approche du cycle des matériaux ne cesse de se diffuser en leur sein. Les avancées technologiques réduisent sans cesse les obstacles, si bien que des quantités croissantes de matières peuvent être récupérées de manière économique et réintroduites dans le processus de production. Dans ce contexte, il est crucial que la pollution totale de l'environnement ne s'en trouve pas augmentée.

De manière générale, la Suisse a prouvé dans de nombreux domaines qu'on peut obtenir d'excellents résultats en s'appuyant justement sur le respect mutuel et sur une coopération en bonne partie volontaire. Lorsque les objectifs sont clairement définis, en particulier, l'économie montre comment les entreprises peuvent mettre en œuvre des mesures sous leur propre responsabilité. À titre d'exemple, on peut citer la réduction des émissions de gaz à effet de

serre obtenue dans le cadre de deux instruments mis en place par l'économie : l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence Cleantech Suisse (Act).

Par ailleurs, la transparence et la cohérence au sens de l'ODD 17 constituent des éléments à la fois éprouvés et prometteurs pour le développement durable. Les entreprises sont aussi tenues de rendre compte de leurs activités de manière cohérente. Il est possible de mieux soutenir et de mieux ancrer ces éléments dans la politique et dans ses processus de décision. Alors que de nombreuses sociétés privées intègrent ces objectifs dans leurs planifications stratégiques, on rencontre encore en politique de nombreux processus isolés souvent influencés par des intérêts particuliers. Cette situation fait obstacle à une approche globale coordonnée.

Enfin, il convient de préciser que la frontière est ténue entre une réglementation excessive et les divers efforts fournis pour renforcer l'économie dans ses propres responsabilités. Dans ce domaine, les deux partenaires sont sollicités : l'État doit accorder le plus de liberté possible aux entreprises dans la mise en œuvre, alors que celles-ci doivent assumer leurs responsabilités. Ce n'est pas de disputes juridiques mais de stratégies et de mises en œuvre dont on a besoin, car les défis mondiaux ne sauraient être maîtrisés sans la participation du secteur privé et les solutions développées par les entreprises.

Engagement concret : données et exemples

Le message selon lequel les ODD comprennent aussi une dimension entrepreneuriale est bien parvenu à l'économie helvétique. Il s'agit là d'un processus lent et permanent qui présente un fort potentiel, comme le prouvent plusieurs études et analyses menées en 2017 : 70 % des participants à un sondage réalisé par Sustainserv auprès de 100 entreprises suisses (pour la plupart de grande taille) dans des secteurs d'activité très divers considèrent ainsi que les 17 objectifs de développement durable sont pertinents – ce qui ne signifie pas forcément que ces personnes s'engagent activement en leur faveur. Les raisons de s'intéresser à ces objectifs sont nombreuses. En la matière, l'une des principales difficultés consiste à concrétiser l'agenda mondial dans le contexte d'une entreprise spécifique. Réalisée par Engageability, l'ÖBU et la Business School de Lausanne, l'analyse la plus complète menée au plan national à partir de rapports de développement durable parvient d'ailleurs à la même conclusion : jusqu'ici, 16 entreprises sur les 101 examinées (incluant des multinationales, mais aussi des PME) intègrent effectivement les ODD dans leurs réflexions stratégiques. On y trouve des représentants du commerce de détail, de l'industrie, de la finance et du secteur pharmaceutique. Les exemples ci-dessous proviennent notamment de ce groupe :

- Dans le but de soutenir les ODD, Nestlé SA a formulé en mars 2017 trois objectifs à long terme devant être atteints d'ici à 2020, dans le cadre de sa stratégie « Creating Shared Value » : aider 50 millions d'enfants à adopter un style de vie plus sain, améliorer les moyens de subsistance de 30 millions de personnes dans les communautés directement liées aux activités commerciales de Nestlé et ramener à zéro l'impact environnemental de l'entreprise.
- Dans le cadre de sa stratégie intégrée de développement durable, qui inclut les aspects économiques, écologiques et sociaux dans tous les processus de décision, Geberit fournit des contributions concrètes à la réalisation des ODD 6, 8, 9 et 11 en se fondant sur sa gamme de produits. Les diverses mesures sont présentées en fonction de leur objectif dans un [rapport](#) consacré spécifiquement aux ODD.
- En février 2018, la Fédération des coopératives Migros (FCM) a publié un [rapport](#) de onze pages décrivant dans le détail la contribution de l'entreprise à chacun des 17 objectifs, dans le cadre de champs d'intervention bien précis. Le document cite un total de 204 mesures et projets, qui – selon la FCM – ne constituent que ses principaux engagements dans ce domaine.
- L'UBS lie des placements en capitaux à des ODD spécifiques, de manière à ce que ses clients puissent choisir l'objectif que leur investissement doit aider à réaliser. En outre, elle agit de manière explicite en faveur de l'ODD 17 (voir le [livre blanc de l'UBS](#)

[pour le WEF](#)) et coopère avec d'autres entreprises et organisations. Elle a ainsi participé au développement du premier fonds de placement 100 % durable dans le monde, de même qu'à la création de la plateforme indépendante Align17 consacrée aux investissements dans des projets durables.

- En outre, avec « Go for Impact », une coopération unique en son genre a été mise en place en février 2018 entre les milieux économiques, les sciences et les collectivités publiques. Cette initiative a pour but d'aider l'économie suisse à réduire ses nuisances écologiques et à accroître son impact environnemental positif en Suisse et à l'étranger. Ses membres fondateurs sont l'Office fédéral de l'environnement, economiesuisse, l'ÖBU, PUSCH, scienceindustries, Swissmem, SwissTextiles ainsi que le WWF Suisse.

Le nombre d'entreprises helvétiques qui intègrent les ODD dans leur stratégie et donc dans leurs activités centrales ne cesse d'augmenter. C'est le cas avant tout des grands groupes qui disposent déjà d'une gestion systématique de la durabilité fondée sur une analyse de matérialité, avec des objectifs mesurables. Une étude actuelle menée pour l'Office fédéral de l'environnement (Daub, Winistörfer, Weber 2016) a toutefois montré qu'une marge d'amélioration persiste même dans les grandes entreprises pour ce qui est de la formulation d'objectifs clairs, ambitieux et mesurables. Il reste donc nécessaire de faire mieux connaître l'Agenda 2030 dans de nombreux milieux économiques, de mettre en évidence les possibilités variées que les ODD offrent au secteur privé et d'encourager un compte rendu efficace des prestations fournies par les entreprises. En tant qu'associations économiques, nous poursuivons activement ce travail de sensibilisation et de mise en œuvre.

Thomas Pletscher, Economiesuisse / Chambre de commerce internationale Suisse (CCI) (représente également le Global Compact Network Suisse, GCNS), et Seta Thakur, Association pour une économie durable ÖBU (représente également Swisscleantech ainsi que le Global Compact Network Suisse, GCNS)

Prise de position de la société civile, perspective « société »

En signant l'Agenda 2030, la Suisse a montré qu'elle comptait fournir une contribution importante à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Nous saluons la manière dont elle s'est engagée jusqu'ici, même si elle devra se montrer nettement plus ambitieuse à l'avenir sur le plan tant financier que politique. Le présent rapport peut servir de point de départ approprié pour d'autres mesures de mise en œuvre. Il propose un aperçu complet des bases légales existantes et des mesures en cours, principalement au plan fédéral. Malheureusement, les cantons n'ont pas été impliqués suffisamment et à temps, si bien que le document présente précisément des lacunes considérables dans le domaine de la politique sociale, qui est réglementé en grande partie au niveau cantonal.

Il est réjouissant de constater que le rapport mentionne aussi les nombreux défis qui restent à relever pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il omet cependant de préciser quand et grâce à quelles mesures concrètes ce pourra être le cas. Ainsi, pour l'ODD 16, il indique qu'environ le tiers des personnes résidant en Suisse ne peuvent pas participer aux décisions politiques, mais ne mentionne aucune mesure d'amélioration pour la population étrangère.

Il est clair que la réalisation de l'Agenda 2030 ne saurait se limiter à la Stratégie pour le développement durable et au message concernant la coopération internationale de la Confédération. À l'avenir, elle doit servir de principe directeur stratégique pour toutes les politiques sectorielles fédérales et cantonales. Cela présuppose que le Conseil fédéral fasse de la mise en œuvre cohérente des 17 ODD un objectif stratégique supérieur de son prochain programme de législation. Or le rapport n'en parle pas.

Par ailleurs, les futures mesures de mise en œuvre de l'Agenda 2030 devront tenir compte – de manière bien plus marquée que jusqu'ici – de l'interdépendance entre les 17 ODD. Les mesures judicieuses sur le plan stratégique devraient à chaque fois contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs et en aucun cas provoquer des détériorations pour d'autres ODD. Le

présent rapport souligne donc à plusieurs reprises l'importance de la cohérence politique pour le développement durable, le *caractère multidimensionnel* de ce dernier et l'*interdépendance des ODD*. Or la partie principale concernant l'état de mise en œuvre de ces objectifs reflète fortement les points de vue particuliers des offices fédéraux concernés. Les objectifs ne sont pas mis en relation les uns avec les autres. La question des interfaces entre les divers domaines a été déléguée à la société civile et au groupe d'accompagnement externe.

Il est regrettable, par exemple, que la section concernant l'ODD 8 mentionne les grandes possibilités offertes par le changement numérique, sans mentionner ses éventuelles conséquences sociales négatives. Ces dernières sont abordées séparément en tant que défi à relever dans la perspective de l'ODD 1. Le rapport ne précise pas si l'on prévoit une stratégie politique fédérale sur le changement numérique qui prenne en compte de manière intégrée les chances et les risques pour les divers ODD.

Dans l'ensemble, l'état des lieux parvient également à une *appréciation bien trop positive* de la mise en œuvre en cours de l'Agenda 2030. Il prétend par exemple que la Suisse a déjà obtenu des progrès importants en matière de cohésion sociale, alors que des défis énormes sont mentionnés en lien avec l'ODD 1 (absence d'égalité des chances de l'encouragement précoce à l'entrée dans la vie professionnelle et dans les formations de rattrapage, manque d'offres d'emploi dans l'économie). On ne précise pas que le compromis national concernant le minimum vital permettant de vivre dignement est remis en cause de plus en plus souvent. On manque d'objectifs contraignants, sans parler d'une éventuelle stratégie suisse de lutte contre la pauvreté. Dans l'ensemble, c'est surtout la consommation de ressources qui est considérée comme problématique. Le rapport ne traite pas suffisamment des situations socialement précaires des personnes sans papiers ou admises provisoirement.

On omet également de nombreuses décisions politiques récentes qui contrecarrent les efforts que la Suisse déploie pour fournir une contribution déterminante à la réalisation des ODD :

- Il est extrêmement regrettable que les mesures d'économie prise par la Confédération aient affecté en grande majorité la coopération internationale. Au lieu de se rapprocher du 0,7 % visé, le taux d'aide publique au développement (APD) a reculé à 0,46 % en 2017. De plus, une part considérable de ce taux découle toujours du fait que les dépenses consenties pour les demandeurs d'asile en Suisse restent incluses dans la statistique sur la coopération au développement, ce qui est fort contestable. Il est ainsi d'autant plus problématique que le Conseil fédéral, dans le présent rapport, ne souhaite encore citer aucun calendrier contraignant pour le taux visé de 0,7 %.
- Notons que le Conseil fédéral refuse aussi d'étudier des instruments visant à mobiliser des moyens financiers publics nouveaux et supplémentaires afin de financer la protection internationale du climat. Malgré la hausse des besoins, il souhaite continuer de puiser à cet effet dans les budgets limités de la coopération au développement. Ceux-ci doivent simultanément être utilisés pour mobiliser des fonds privés, avec toute l'incertitude liée à ce type de démarche.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne, la Suisse officielle n'est pas parvenue jusqu'ici à miser sur des mesures conformes au principe du « smart mix » alliant incitations à caractère facultatif et réglementations contraignantes.
- En ce qui concerne les accords commerciaux et les traités de protection des investissements de la Suisse, le présent rapport souligne leurs conséquences prétendument positives pour les pays partenaires sans jamais les avoir étudiées de manière empirique. Contrairement à ce que recommandait la Commission de gestion du Conseil national, le Conseil fédéral s'est refusé jusqu'ici à faire analyser les conséquences sociales pour les pays partenaires avant la conclusion de tels accords, à les faire connaître et à les prendre en compte dans la phase de négociation finale.
- Dans le Projet fiscal 17, le Conseil fédéral propose de nombreuses mesures de substitution pour les actuels régimes fiscaux cantonaux spéciaux destinés aux sociétés holdings et autres. Il veut donc créer de nouvelles incitations pour que les entreprises actives à l'échelle internationale déplacent leurs bénéfices des pays les plus pauvres

vers la Suisse, sans les soumettre à l'impôt. Cette proposition contredit clairement l'engagement de l'Agenda 2030 en faveur des mesures promouvant la mobilisation des ressources indigènes pour le développement durable des pays les plus défavorisés.

Pour terminer, le présent rapport montre que la Confédération ne met en œuvre la non-discrimination des personnes handicapées et l'inclusion ni de manière transversale, ni de manière systématique. L'inclusion en Suisse est certes mentionnée dans le chapitre concernant l'ODD 10, et plus superficiellement dans quelques autres sections, mais pas dans de nombreux ODD cruciaux – bien que les cibles y fassent explicitement référence (cible 4.5, par exemple). La même chose peut être dite de la coopération internationale et de l'aide humanitaire : les personnes handicapées ne sont jamais mentionnées explicitement, bien que la Confédération attire l'attention sur les groupes particulièrement défavorisés et marginalisés, et souligne à plusieurs reprises que la Constitution lui donne pour mandat de soulager les populations dans le besoin et de lutter contre la pauvreté dans le monde entier (art. 54). Pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 en incluant les personnes en situation de handicap, il est urgent de disposer d'une stratégie d'application complète de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui concorde en grande partie avec les ODD concernés. Il faut en outre développer et utiliser systématiquement des indicateurs spécifiques à cette problématique, d'autant que la Suisse ne prévoit actuellement qu'un seul indicateur de ce type pour le niveau national, si bien qu'elle manque clairement l'objectif de l'Agenda 2030 consistant à « ne laisser personne de côté ». Dans le cadre de l'intégration active et systématique de la société civile, voulue par la Suisse, les personnes souffrant d'un handicap sont négligées : elles ne sont pas représentées dans le « groupe d'accompagnement Agenda 2030 » et la consultation en ligne n'était pas accessible à tous.

Une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 nécessite naturellement des ressources appropriées au plan administratif et financier. Vu que la Suisse, sur le plan fédéral, présente depuis plusieurs années des excédents comptables considérables, on disposerait pour cela d'une importante marge de manœuvre. Il est d'autant plus regrettable que le Conseil fédéral ne soit pas disposé pour l'instant à mettre à disposition des ressources en personnel et des moyens financiers supplémentaires afin d'appliquer l'agenda de manière coordonnée.

Mark Herkenrath, Alliance Sud, et Marianne Hochuli, Caritas Suisse

Prise de position de la société civile, perspective « environnement »

L'Agenda 2030 de développement durable adopté en 2015 ainsi que le présent état des lieux et le rapport national de la Suisse rédigé sur la base de ce dernier constituent le résultat d'un vaste processus lancé en 2012 avec la conférence des Nations Unies « Rio+20 ». Par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui l'avaient précédé, l'Agenda 2030 recouvre tous les thèmes pertinents du point de vue de la durabilité : avec 3 des 17 ODD, le thème « environnement » y est solidement ancré (ODD 13, 14 et 15). De plus, des aspects environnementaux sont aussi présents dans certains autres objectifs (par exemple l'ODD 6 concernant l'eau). L'Alliance-Environnement salue l'adoption de l'agenda et s'engage avec conviction pour la mise en œuvre de ses objectifs, en interaction avec d'autres objectifs et d'autres acteurs. La Suisse n'a pas ménagé ses efforts en faveur de ce processus et y a aussi amené des éléments importants du point de vue environnemental, par exemple en ce qui concerne le principe des limites de la planète. Elle fait partie des pays pionniers et rend déjà compte de ses progrès à la communauté internationale pour la deuxième fois.

Au début 2017, le présent rapport a été précédé d'une analyse détaillée (non publiée) portant sur les 169 cibles. Cette étude n'avait toutefois pour but que d'améliorer la coordination avec les objectifs internationaux, elle ne contenait pas de valeurs claires renseignant sur l'état des objectifs spécifiques. Une consultation en ligne publique (Dialogue 2030) a ensuite été menée, puis, sur cette base, une compilation a été faite des principaux défis à relever du point de vue des acteurs concernés.

Par conséquent, le rapport ne constitue pas vraiment une analyse de la situation telle qu'elle se présente effectivement en Suisse. Il manque une véritable analyse d'écart mettant en évidence les cibles pour lesquelles notre pays reste le plus éloigné de ses objectifs (état courant / situation projetée). Comme la plupart des rapports destinés à des organes internationaux, le document énumère à la place une grande diversité d'activités devant contribuer à la réalisation des objectifs, sans s'exprimer sur leur efficacité. Il sera ainsi difficilement possible, dans quatre ans, d'évaluer si des progrès ont été faits.

Deux des trois paramètres pour lesquels la Suisse s'en sort le moins bien en comparaison internationale (par exemple dans le rapport de gapframe.org publié en 2017) concernent l'environnement : tant pour la biodiversité (ODD 15) que pour la consommation (ODD 12), notre pays se situe dans la catégorie « menaçant ». Les priorités qui en résultent pour la Suisse ne sont pas présentées dans le rapport.

ODD 15 – Vie terrestre : L'urgence doit être mise en évidence et transformée en action.

Malheureusement, la consultation en ligne a montré elle aussi que la biodiversité ne figurait guère parmi les sept thèmes principaux que pour les personnes s'intéressant à l'environnement. Depuis plusieurs années, pourtant, le mauvais état de la biodiversité a été mis en évidence à plusieurs reprises sur le plan national et international. Cela a notamment encore été le cas lors des [examens environnementaux que l'OCDE a menés en 2017](#). La Suisse compte plus d'espèces menacées et sensiblement moins d'aires protégées que tous ses pays voisins, mais selon des sondages représentatifs (gfs bern, 2013), 20 % seulement de sa population sont conscients qu'il faut agir dans ce domaine. De nombreux participants à la consultation semblent aussi partager un niveau de connaissances qui ne correspond pas aux faits scientifiques.

Les activités mentionnées dans le rapport saisissent quelques possibilités d'action importantes : utiliser la biodiversité de manière durable, estimer la valeur des services écosystémiques, mettre en place une infrastructure écologique, utiliser les sols et les forêts de manière durable, etc. En revanche, on ne sait pas si ces mesures sont vraiment mises en œuvre de manière efficace. Le rapport ne mentionne pas du tout la Stratégie Biodiversité Suisse, qui constitue l'instrument central de la protection de la diversité biologique helvétique, ni le plan d'action qui s'y rapporte. Certes, il existe dorénavant un groupe de travail pour l'infrastructure écologique, mais encore aucun concept coordonné. Une analyse des ONG BirdLife Suisse, Pro Natura et WWF Suisse (« Strategie Biodiversität Schweiz des Bundesrats – wo steht die Umsetzung in der Schweiz 2017? ») montre clairement que la Suisse doit faire beaucoup plus si elle veut éviter de rater pratiquement tous ses objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité, y compris les cibles de l'ODD 15, d'ici à la date butoir de 2020. Il s'agit en premier lieu de relever les défis présentés au chapitre 11 : prise de conscience, nouvelle intégration de l'écologie dans la politique agricole, protection de la biodiversité et utilisation durable des ressources à l'étranger.

ODD 12 : Réduire la consommation pour respecter les limites de la planète

Les avis sont très unanimes en revanche sur la nécessité de réduire la consommation et la pression que celle-ci exerce sur la planète. Actuellement, le niveau de consommation des Suisses est plus de trois fois supérieur à ce qui serait durable : la Suisse vit donc aux dépens des générations futures. Par l'utilisation de denrées alimentaires et de fourrages (viandes, soja, huile de palme, etc.), de bois et d'agents énergétiques fossiles, le pays influence fortement les ressources et les moyens de subsistance naturels à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. En Suisse, les apports élevés en nutriments et en pesticides liés à la production agricole polluent les eaux, déciment les insectes et appauvrissent la diversité des espèces. Le déboisement qui persiste sous les tropiques est causé en grande partie par l'importation des produits mentionnés plus haut. Parmi les principales mesures à prendre, on peut citer la mise en place d'une comptabilité qui refléterait les coûts environnementaux, ainsi que la création d'incitations à consommer de manière durable, à diminuer les déchets (gaspillage alimentaire

compris), à recourir moins aux transports aériens et à utiliser plus durablement les produits (partage et réparation, plutôt que mise à la poubelle, instauration d'une économie circulaire). Les achats responsables de produits labellisés ne constituent souvent qu'une solution partielle, qui ne fait que repousser le problème (par exemple, l'huile de palme « durable » ne provient pas du défrichement de la forêt originelle, mais on couvre ensuite de cette manière les besoins en huile de palme non certifiée). Il est aussi important que les groupes multinationaux s'engagent à ce que leurs filiales de l'étranger appliquent les normes internationales en matière de droits de la personne et d'environnement (multinationales responsables). Pour cela, parallèlement à la bonne coopération dont font preuve les milieux économiques sur une base facultative, il faut disposer de garde-fous légaux applicables à tous de la même manière. Le rapport indique clairement qu'il attend des milieux économiques qu'ils prennent au sérieux la question de l'environnement et des droits de la personne. Tant que la consommation ne sera pas durable, les limites de la planète ne pourront pas être respectées non plus. Dans ce contexte, le but mentionné à l'ODD 8 consistant à faire encore croître les économies des pays en développement ne pourra être compensé que par une évolution inverse dans les pays industrialisés, puisqu'une croissance sans limites n'est pas envisageable sur une planète limitée.

Interdépendances transversales

La conservation de l'environnement et des écosystèmes constitue une condition primordiale pour la réalisation d'autres objectifs. La possibilité de recourir à la nature et à ses ressources permet notamment aux personnes les plus pauvres de subsister (« PIB du pauvre », ODD 1), elle garantit notre alimentation (ODD 2), favorise notre santé physique et mentale (ODD 3), s'avère essentielle notamment pour les femmes et les enfants (ODD 5) et contribue à retenir l'eau et à atténuer les changements climatiques et leurs conséquences (ODD 6 et 13). À l'inverse, elle dépend d'une agriculture durable, ainsi que de la protection et de l'utilisation responsable de l'eau et des autres ressources (ODD 6 et 12). Ces dépendances transversales et d'autres encore revêtent une grande importance pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et présupposent un dialogue intense avec d'autres acteurs, afin par exemple que la politique de développement inscrive aussi la conservation de la diversité comme but de ses projets ou que la politique agricole mette en œuvre de manière cohérente les objectifs environnementaux définis pour l'agriculture. Jusqu'ici, toutefois, l'espoir que d'autres secteurs s'emparent de la problématique de la biodiversité s'est révélé vain.

Perspectives

Ces liens transversaux n'ont pas encore été abordés de manière détaillée dans le rapport. La prochaine étape consistera à actualiser la Stratégie pour le développement durable. Il serait souhaitable que celle-ci tente de prendre en compte ces relations et en arrive à constituer un agenda coordonné, intégré et soutenu par une grande variété d'acteurs. La deuxième grande attente qui concerne cette stratégie et le prochain rapport qui sera adressé au HLPF dans quatre ans concerne la publication d'indicateurs clairement mesurables et d'un véritable état des lieux pour les divers objectifs. À défaut, les expériences faites avec les rapports nationaux destinés à d'autres forums internationaux, tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), font craindre que les progrès ne pourront pas être mesurés et que les objectifs ne pourront donc être atteints ni en 2020 ni en 2030. Il serait réjouissant que l'agenda soit si bien mis en œuvre conjointement par les divers acteurs d'ici à 2022 que les résultats obtenus puissent être présentés clairement, de manière à motiver d'autres pays ne bénéficiant pas de conditions de départ aussi favorables. L'Alliance-Environnement fournira avec plaisir sa contribution dans ce domaine, de sorte que ces progrès deviennent réalité.

Friedrich Wulf, Alliance-Environnement et Pro Natura

Prise de position de la société civile, perspective « jeunesse »

Introduction - Les jeunes comme agent-e-s du changement

L'Agenda 2030 reconnaît le rôle des jeunes comme « critical agents of change ». Ils et elles possèdent l'énergie, la créativité et la motivation pour remettre en question les modèles actuels non durables. Bien plus qu'un catalogue d'objectifs, l'Agenda 2030 pour le développement durable est avant tout la base d'un changement de paradigme. Il porte dans son titre: « Transforming Our World » et déclare dans son préambule : « We are determined to take the bold and transformative steps which are urgently needed to shift the world onto a sustainable and resilient path ». Pour atteindre un développement durable, c'est un changement systémique qui est nécessaire. L'état des lieux et le Voluntary National Review de la Suisse au HLPF 2018 « Die Umsetzung der Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung durch die Schweiz » présentent des analyses pertinentes sur une large variété de thématiques contenues dans l'Agenda 2030. Mais aux yeux de la jeunesse, les mesures proposées sont souvent insuffisantes : l'état des lieux offre peu de solutions, ne remet pas en question le cadre d'analyse actuel, et l'Agenda 2030 n'y est pas suffisamment appréhendé dans son ensemble. Ce qui est nécessaire, c'est une transition vers un système qui mettrait l'économie au service du social, dans les limites environnementales (selon la perspective Nachhaltigkeit 3.0). Les jeunes ont la capacité - nécessaire à cette transition - de développer des solutions novatrices pour la société dans son ensemble, étant moins limités dans leur pensée par les modèles institutionnalisés. Leur connectivité et ouverture sur le monde favorisent encore le développement de nouveaux modèles. Mais pour pouvoir atteindre leur plein potentiel, les jeunes doivent pouvoir jouir de leurs droits.

Leaving no one behind (ne laisser personne de côté) - les jeunes et leurs droits

Le préambule de l'Agenda 2030 continue par ces mots : « As we embark on this collective journey, we pledge that no one will be left behind ». Cet élément central de l'idéologie de l'Agenda 2030 est rappelé à plusieurs reprises dans les lignes directrices pour les VNR : l'importance de centrer ce rapport sur les plus vulnérables, d'adopter une approche genre dans l'analyse et de mettre en évidence l'inclusion des femmes et des jeunes dans le processus. Ces points fondamentaux sont malheureusement absents de l'état des lieux. Nous regrettons que le genre soit traité de manière binaire dans l'ODD 5, excluant ainsi toutes les personnes ne se reconnaissant pas dans l'identité de genre homme ou femme. En revanche, l'égalité des personnes transsexuelles et intersexuelles est abordée sous l'ODD 10 – aux côtés de l'orientation sexuelle -, ce que nous saluons. Il est essentiel pour les jeunes et tout autre groupe ou sous-groupe dont les droits sont menacés (par exemple les personnes en situation de handicaps, personne réfugiées ou déplacées, etc.) qu'une attention particulière leur soit portée. C'est seulement ainsi qu'on pourra s'approcher de l'objectif central de l'Agenda 2030 : Leaving no one behind. Cette attention prend deux formes : suivre spécifiquement des indicateurs les concernant, collecter et diffuser des données désagrégées (par âge, genre, etc.), et leur donner des moyens significatifs de participation dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030, en établissant des processus de participation appropriés, contraignants et inclusifs.

Citoyenneté – Les organisations de jeunesse, effet catalyseur des efforts des jeunes

Afin de permettre aux jeunes de contribuer à tous les aspects de la société, les organisations de jeunesse soutiennent leur engagement et s'engagent pour leur donner les moyens de se faire entendre. Par la promotion de la citoyenneté, elles les soutiennent dans la jouissance de leur droit à la participation et contribuent ainsi au renforcement de la cohésion sociale et la démocratie. Comme mentionné sous la revue de l'ODD 16, une part importante de la population de la Suisse est exclue de la participation politique formelle, parce qu'elle est mineure ou qu'elle n'a pas la nationalité suisse. Le CSAJ, comme d'autres organisations de jeunesse, s'engage pour élargir la participation politique. Il se positionne pour un droit de vote à 16 ans, et fait la promotion de la participation des jeunes issu-e-s de la migration. C'est typiquement par des projets comme la Session des Jeunes ou les Parlements de Jeunes,

mentionnés sous la revue de l'ODD 16, que cela se fait. De plus, les organisations de jeunesse, constituent typiquement un lieu d'exercice de la démocratie ouvert à tou-te-s et s'engageant activement pour l'inclusion. Par l'éducation non-formelle, elles ont donc un rôle très important à jouer dans l'éducation au développement durable. Pour permettre à ces organisations de continuer à promouvoir ainsi la citoyenneté, la Confédération doit soutenir leur travail, en particulier en leur mettant à disposition des financements adéquats.

Santé - Les jeunes comme groupe vulnérable et marginalisé

Les jeunes sont sujets à marginalisation et sont particulièrement à risque de problèmes de santé psychique et de suicide. Certains sous-groupes, par exemple les jeunes de la communauté LGBT, sont encore plus exposé-e-s à ce risque. C'est également souvent dans la jeunesse que des dépendances se développent, par exemple à l'alcool, au tabac, aux narcotiques, mais également aux jeux. Il est important de souligner ici les dommages attribuables à la publicité sur le tabac ciblant les jeunes. Bien que les dépendances et la santé psychiques soient abordées à la revue de l'ODD 3, la vulnérabilité particulière des jeunes n'y est pas mentionnée. Pour compenser cette vulnérabilité propre à la jeunesse, le CSAJ fait la promotion d'une perspective d'empowerment, par laquelle les compétences des jeunes en matière de risques sont développées. Ceci leur permet d'être mieux à même de juger quels risques ils et elles sont prêt-e-s à prendre et quelles conséquences ceux-ci peuvent avoir, sans avoir systématiquement recours à l'interdiction. Ces compétences sont ensuite transférables à de multiples situations et domaines. Les associations de jeunesse font également un travail de prévention de fond, par exemple avec le projet Voilà. Celles-ci demandent à la politique de reconnaître et promouvoir davantage ce travail de prévention et promotion de la santé.

Bénévolat - Les organisations de jeunesse ont besoin du développement durable, et le développement durable a besoin des organisations de jeunesse

Les jeunes et les organisations de jeunesse sont nécessaires à l'atteinte d'un développement durable, car ils et elles y contribuent largement. Le bénévolat joue par exemple un rôle clé dans l'Agenda 2030, comme l'a reconnu l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution A/RES/70/129. Leurs objectifs étant liés, organisations de jeunesse et développement durable vont de pair. Mais pour continuer à mener des projets de participation et d'inclusion comme la Session des Jeunes, des moyens supplémentaires doivent être mis à disposition. Il est inconcevable que l'Agenda 2030 soit atteint sans allouer des fonds supplémentaires aux organismes s'engageant en direction du développement durable. L'absence de stratégie nationale de financement du développement durable évoquée au chapitre 8.3 de l'état des lieux montre que la volonté politique n'est pas encore acquise.

Conclusion - les jeunes, représentant-e-s des générations futures et de leurs droits et besoins

Pour un meilleur ancrage de l'Agenda 2030 dans la population et pour un avenir durable, la jeunesse, comme porte drapeau de la solidarité intergénérationnelle – particulièrement avec les générations futures – doit être plus largement incluse dans les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national. La stratégie 2020-2023 du Conseil fédéral pour le développement durable sera un document clé dans le développement duquel les différent-e-s acteurs et actrices et sujet-te-s de droit, typiquement les femmes* et les jeunes, devraient être largement inclu-e-s afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté.

Sophie Neuhaus, CSAJ-SAJV

Prise de position des milieux scientifiques

Avec les objectifs de développement durable (ODD), les pays industrialisés se sont engagés à renforcer leurs partenariats en faveur d'un développement durable mondial, et l'Agenda 2030 met en évidence leur volonté de prendre des décisions fondées sur la science. En tant que représentantes de la communauté scientifique (indépendamment des institutions

et des disciplines), les Académies suisses des sciences se réjouissent de cette évolution et assument volontiers la responsabilité de contribuer aux transformations requises, en collaboration avec le monde politique, les milieux économiques et la société civile. Dans ce contexte, elles plaident pour un changement de direction de la politique de la science, de manière à renforcer les efforts visant à favoriser les recherches qui génèrent des savoirs interdisciplinaires et transdisciplinaires comme contribution à la mise en place de processus démocratiques de négociation, d'apprentissage et de décision. En élaborant un agenda de la recherche se focalisant sur le traitement des conflits d'objectifs entre les divers ODD, les académies souhaitent y contribuer elles-mêmes au cours des prochaines années. Dans le cadre de ses politiques environnementale, économique, sociale et extérieure, la Suisse devrait appuyer une telle offensive en matière de politique de la science, dans le but de mettre en œuvre l'Agenda 2030 de manière cohérente. En nous fondant sur ces réflexions, nous commentons ci-dessous quelques points spécifiques de l'état des lieux :

- **ODD 1 (pauvreté)** : L'évolution marquée des conditions de vie en Suisse depuis les années 1970 a engendré de nouvelles formes de vie et types de familles, avec les possibilités d'épanouissement qui leur sont liées, mais elle a aussi créé des risques sociaux, avec l'apparition notamment de nouveaux groupes à risque. Lutter efficacement contre la pauvreté demande d'axer la politique sociale sur ces conditions sociétales. La nécessité d'agir – qui n'est pas remise en cause – devrait à chaque fois être considérée en interaction avec d'autres domaines (politiques de la famille, des personnes âgées, du marché du travail et politique fiscale, en particulier). De plus, il convient impérativement de s'employer à simplifier le système institutionnel.
- **ODD 3 (vie saine)** : Le vieillissement de la population constitue un défi important, qui exige des adaptations dans divers domaines de la vie. En la matière, la Suisse a repris la stratégie de l'OMS (2015), avec une nouvelle définition de la santé aux implications variées et importantes. Elle s'est ainsi engagée à permettre à toutes les personnes âgées de Suisse, d'ici à 2030, de bénéficier d'une bonne qualité de vie. Les concepts fonctionnels de qualité de vie, qui réunissent des conditions individuelles et contextuelles, proposent ainsi une base solide pour traiter de manière interdisciplinaire les cinq champs d'intervention stratégiques identifiés par l'OMS.
- **ODD 4 (formation)** : Le système suisse des hautes écoles, dont le niveau est élevé, fournit une contribution importante en faveur de l'Agenda 2030, dans le sens où il rend ses élèves capables d'élaborer des approches disciplinaires et interdisciplinaires visant à trouver des solutions aux principaux défis nationaux et mondiaux. Cet atout doit à tout prix être développé. Par l'intermédiaire de programmes de coopération avec des institutions partenaires, de nombreuses hautes écoles contribuent par ailleurs aux savoirs de transformation et à la formation de scientifiques dans les pays du Sud. Dans ce contexte, la recherche partenariale sur le développement durable doit être ancrée de manière bien visible comme instrument efficace de la politique de la science. Des programmes de formation continue permettent d'aborder tout au long de la vie de nouveaux problèmes et stratégies correspondantes. Pour les ouvrir vraiment à de larges parties de la population, de nouveaux modèles de financement et stratégies de libre accès sont requis.
- **ODD 5 (égalité entre les sexes)** : Cet objectif transversal concerne tous les aspects de la société (marché du travail, pauvreté et politique sociale, famille, justice, par exemple). Il conviendrait ainsi de considérer les relations entre les sexes et entre les générations, afin de favoriser une coexistence équitable et de promouvoir le capital humain sous toutes ses formes. Des indications et des références à ce sujet peuvent être tirées de la notion de politique des générations. Celle-ci vise principalement à permettre aux parents de concilier vie familiale et activité lucrative, et à faire en sorte que toutes les générations puissent participer activement à la vie sociale, afin de desserrer les liens qui font dépendre les possibilités d'action des diverses phases de la vie, parce que ceux-ci sont de moins en moins défendables.

- **ODD 11 (villes durables)** : Le vieillissement démographique doit être pris en compte de manière accrue dans l'urbanisme, l'aménagement des quartiers et la planification des infrastructures. Selon la stratégie de l'OMS citée plus haut, il convient de créer des environnements adaptés aux personnes âgées, ce qui revient à mettre en place un milieu inclusif répondant aux besoins de toutes les générations, de manière à promouvoir la santé, l'autonomie, l'indépendance et la participation des individus jusqu'à un âge avancé.
- **ODD 13 (changements climatiques)** : La description de la situation actuelle et des activités ne mentionne pas les émissions grises, à savoir les rejets de gaz à effet de serre causés par la production à l'étranger de biens consommés en Suisse. Ces émissions sont relativement élevées par rapport à celles d'autres pays : par habitant, elles sont au moins aussi importantes que les rejets émis en Suisse. Il convient donc de prendre des mesures de réduction dans ce domaine, même si l'influence qui peut être exercée est moindre que pour les émissions suisses. Dans le cadre de l'information et de la sensibilisation, l'accent doit être mis clairement sur la transmission de savoir. Il convient de souligner l'importance de la psychologie du comportement et de la communication, ainsi que de la coproduction de savoirs par la recherche transdisciplinaire, puisque l'élaboration et l'application communes des enseignements correspondants avec les acteurs de la société s'avèrent cruciales pour parvenir à des changements de comportement.
- **ODD 15 (écosystèmes terrestres)** : Le rôle prépondérant attribué aux aires protégées dans l'état des lieux doit être salué, mais dans le pays lui-même, cette notion n'inclut souvent pas les parcs d'importance nationale. Or de nombreuses activités qui contribuent à la réalisation des ODD sont menées dans de tels parcs (délimitation de réserves forestières, projet pilote de l'OFEV visant à promouvoir l'infrastructure écologique, par exemple), si bien que leur importance devrait être citée explicitement.
- **ODD 16 (paix, justice, institutions)** : Grâce à la ratification rapide de conventions et traités importants (Convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1955, Convention européenne des droits de l'homme en 1974), les droits de la personne font depuis longtemps partie intégrante du système juridique suisse, qui a par exemple encore été complété récemment avec la reprise de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Bien que la Constitution suisse contienne elle aussi des principes liés aux droits de la personne, nous considérons que l'un des grands défis de l'application de l'Agenda 2030 consistera à mettre en œuvre la jurisprudence pertinente existante concernant les 17 ODD et à fournir les moyens nécessaires aux acteurs compétents et aux praticiens.

Claudia Appenzeller, secrétaire générale, et Roger Pfister, responsable de la collaboration internationale, Académies suisses des sciences